



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 12 - Numéro 37

17 septembre 2015



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	10
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	128
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	157
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	164
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	172
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	256
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	274
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	285
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
- BDR : Bureau de décision et de révision
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N ^o DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 septembre 2015 – 9 h 30					
2014-013	Yvon Perreault Partie requérante	St-Laurent Brind'Amour, Bianchi, Varin, Lauzon & Jean, s.n.a.	Claude St Pierre	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience au fond
	Autorité des marchés financiers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers			
	Caisse Desjardins de Joliette Partie mise en cause	Ratelle Ratelle & Associés			
16 septembre 2015 – 14 h 00					
2015-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'ordonnance de blocage, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	Gisements Pétroliers De Contrôle Britannique Ltée Partie intimée				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
2015-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse David Tran, Jacques Paquin et Logiciels HFT Quants inc. Parties intimées Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2015 – 14 h 00					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné</p> <p>Létourneau Gagné</p>	Lise Girard	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2015 – 14 h 00					
2015-020	Alain Beauchamp, Jeanne Brulé et Gestion Brulé-Beauchamp Et Fils inc. Parties requérantes	Fréchette, avocats s.n.	Lise Girard	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
	Autorité des marchés financiers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers			
	Renée Morier et Sylvain Millette, Parties mises en cause	Schurman, Longo, Grenier			
	Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec Inc. et Beauchamp Gestion Et Construction Inc. Parties mises en cause	Pelletier & Cie Avocats			
	Raymond Morier et Marie Fenez Parties mises en cause	M ^e Julio Peris			
	Caisse Desjardins de Joliette, Investia Services Financiers Inc., Desjardins Valeurs Mobilières, Banque Nationale du Canada, RBC Dominion Securities et RBC Direct Investing Parties mises en cause				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2015 – 14 h 00					
2015-021	Denis Gariépy Partie demanderesse Autorité des marchés financiers Partie intimée	Bernier Fournier Inc. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande en révision d'une ordonnance de confidentialité	Audience pro forma
2009-033	Marie-France Dayan Partie requérante Autorité des marchés financiers Partie intimée	Astell Lachance Du Sablon De Sua, avocats Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande en levée d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
22 septembre 2015 – 9 h 30					
2014-039	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurance Accomodex inc., Claude Joyal, Ginette Boulerice et Julie Tremblay Parties intimées Groupe Viau inc. Partie intimée 9284-0214 Québec inc., f.a.s. Assurances Rémi Martin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lex Operandi Services Juridiques Inc. Lamarre, Linteau & Montcalm	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, d'ordonnance intérimaire, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de radiation d'inscription	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 septembre 2015 – 9 h 30					
2014-036	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. Parties intimées Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. Parties intimées Jean-Pierre Perreault Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Houle Gendron, Avocats Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives et de mesure de redressement	Conférence préparatoire
22 septembre 2015 – 14 h 00					
2012-037	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Pierre Lavallée Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarrazin Plourde s.a.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
23 septembre 2015 – 14 h 00					
2014-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9207-7833 Québec inc., Carmelina Salvatore Gutta, Francesco Gutta, Carmelo Gutta et Giancarlo Gutta Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Barakatt Harvey, s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant d'une entreprise de services monétaires	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 septembre 2015 – 9 h 30					
2015-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michael Lee Mitton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Le Groupe Nouria Inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque, interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, ordonnance réciproque de refus de dispense et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
30 septembre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Marc Picard Partie intimée Pierre Major Partie intimée Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Jean-Luc Lapointe M ^e Florent Philibert	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1 ^{er} octobre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond
	Jean-Marc Picard Partie intimée	M ^e Jean-Luc Lapointe			
	Pierre Major Partie intimée	M ^e Florent Philibert			
	Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Parties intimées				



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1 ^{er} octobre 2015 – 14 h 00					
2015-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
	Renée Morier et Sylvain Milette Parties intimées	Schurman, Longo, Grenier			
	Raymond Morier, Marie Fenez Parties intimées	M ^e Julio Peris			
	Alain Beauchamp, Jeanne Brulée et Gestion Brulé-Beauchamp Et Fils Inc. Parties intimées	Fréchette, avocats s.n.			
	Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec Inc. et Beauchamp Gestion Et Construction Inc. Parties intimées	Pelletier & Cie Avocats			
	Caisse Desjardins de Joliette, Investia Services Financiers Inc., Desjardins Valeurs Mobilières, Banque Nationale du Canada, RBC Dominion Securities et RBC Direct Investing Parties mises en cause				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 octobre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond
	Jean-Marc Picard Partie intimée	M ^e Jean-Luc Lapointe			
	Pierre Major Partie intimée	M ^e Florent Philibert			
	Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Parties intimées				
5 octobre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond
	Jean-Marc Picard Partie intimée	M ^e Jean-Luc Lapointe			
	Pierre Major Partie intimée	M ^e Florent Philibert			
	Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Parties intimées				



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2015 – 9 h 30					
2014-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Réjean Paul, Jonathan Dandurand, Marie-France Provost, Daytrader Canada inc., Daytrader Canada inc., f.a.s.l.r.s. de Holding DTC et d'Institut Mondial de l'Investisseur Actif et Daytrader Canada inc., f.a.s.l.r.s. de Gestion Daytrader Canada inc. Parties intimées Banque Nationale du Canada Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée des interdictions et des ordonnances de blocage et pénalité administrative	Audience pro forma
8 octobre 2015 – 14 h 00					
2015-022	Charles Abikhzer Partie demanderesse Autorité des marchés financiers Partie intimée	El Masri Avocat Inc. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers	Audience pro forma
13 octobre 2015 – 9 h 30					
2015-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Archibald Robertson Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'exercer toute activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds, de refus de dispense et mesure propre à assurer le respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 octobre 2015 – 9 h 30					
2010-024	Carol McKeown, Daniel F. Ryan et McKeown/Ryan Principal Residence Trust Parties requérantes Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Me Jean-François Goulet Bédard Poulin, avocats, s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond
19 octobre 2015 – 9 h 30					
2014-057	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fondation Internationale CDS, Fondation Agroterre, Foncière Agroterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agroterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 octobre 2015 – 9 h 30					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 octobre 2015 – 9 h 30					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 octobre 2015 – 9 h 30					
2014-057	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 octobre 2015 – 9 h 30					
2014-057	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 octobre 2015 – 9 h 30					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 octobre 2015 – 9 h 30					
2015-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Martin Lajeunesse et Assurances Martin Lajeunesse Inc. Parties intimées Assurances Denis Lefebvre & Ass. Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Chenette, boutique de litige inc. Chenette, boutique de litige inc.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience au fond
28 octobre 2015 – 9 h 30					
2015-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Martin Lajeunesse et Assurances Martin Lajeunesse Inc. Parties intimées Assurances Denis Lefebvre & Ass. Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Chenette, boutique de litige inc. Chenette, boutique de litige inc.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience au fond
3 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-049	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Jean-Pierre Cristel	Requête préliminaire	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-049	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Jean-Pierre Cristel	Requête préliminaire	Audience au fond
5 novembre 2015 – 14 h 00					
2015-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marcel Paiement, 9319-9271 Québec inc., La Financiere Prêbec ltée et Prêbec ltée Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
6 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et ordonnance d'empêcher l'accès d'un site Internet	Conférence préparatoire

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 novembre 2015 – 10 h 00					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
10 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
11 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
13 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
16 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
18 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
19 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
23 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
	Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Woods, s.e.n.c.r.l.			
24 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
	Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Woods, s.e.n.c.r.l.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
26 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
27 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
30 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
3 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
7 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
9 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
16 décembre 2015 – 9 h 30					
2015-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fabrice Mvondo Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
17 décembre 2015 – 9 h 30					
2015-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fabrice Mvondo Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 janvier 2016 – 14 h 00					
2015-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Partners Indemnity Insurance Brokers Ltd. et Barry Downs Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dunton, Rainville	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
19 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
20 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
22 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
26 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 janvier 2016 – 14 h 00					
2011-021	Robert Morin et Roger Éthier et Incise Finance inc. et Vivre- Entreprise en soins de santé inc. Parties requérantes Autorité des marchés financiers Partie intimée Gestion M.E.R.R. inc. et Les Résidences Desjardins (St- Sauveur) inc. et Bilodeau Spécialiste en chaussures inc. et Pantero Technologies inc. et Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque HSBC du Canada et Banque Nationale du Canada Parties mises en cause Labelle, Marquis inc. Partie intervenante	BCF, s.e.n.c.r.l. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de levée partielle d'une ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
22 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
26 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
28 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
2 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
4 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
6 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

17 septembre 2015

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2015-020

DÉCISION N° : 2015-020-001

DATE : Le 26 août 2015

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD
M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

FRANCIS BEAUCHAMP, résidant au [...], Montréal, Québec, [...]

et

9282-0877 QUÉBEC INC., personne morale dont le siège social est situé au 3020, rue Trianon, app. 202, Montréal, Québec, H1N 0A1

et

BEAUCHAMP GESTION ET CONSTRUCTION INC., personne morale dont le siège social est situé au 3020, rue Trianon, app. 202, Montréal, Québec, H1N 0A1

et

RENÉE MORIER, résidant au [...], Saint-Bruno, Québec, [...]

et

SYLVAIN MILETTE, résidant au [...], Saint-Bruno, Québec, [...]

et

RAYMOND MORIER, résidant au [...], Calgary, Alberta, [...]

et

MARIE FENEZ, résidant au [...], Calgary, Alberta, [...]

et

ALAIN BEAUCHAMP, résidant au [...], Saint-Mélanie, Québec, [...]

et

JEANNE BRULÉE, résidant au [...], Saint-Mélanie, Québec, [...]

et

GESTION BRULÉ-BEAUCHAMP ET FILS INC., personne morale dont le siège social est situé au 21, rue du Havre, Saint-Mélanie, Québec, J0K 3A0

Parties intimées

2015-020-001

PAGE : 2

et

CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE, coopérative légalement constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ayant son domicile au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8

et

INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4

et

DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2

et

RBC DOMINION SECURITIES, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1400, 333- 7 th Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 2Z1 et une succursale au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8

et

RBC DIRECT INVESTING, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 200 Bay Street, P.O. Box 75, Toronto, Ontario, M5J 2Z5 et une succursale au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9

Parties mises en cause

ORDONNANCES EX PARTE DE BLOCAGE ET D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS

[art. 249, 250 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, 94 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

M^e Philippe Levasseur et M^e Camille Rochon-Lamy
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 25 août 2015

2015-020-001

PAGE : 3

DÉCISION

(MOTIFS DÉTAILLÉS À SUIVRE)

HISTORIQUE

[1] L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a, le 21 août 2015, saisi le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir les conclusions suivantes :

- Des ordonnances *ex parte* d'interdiction d'opérations sur valeurs, à l'encontre des intimés Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Renée Morier, Sylvain Milette, Raymond Morier et Marie Fenez;
- Des ordonnances *ex parte* de blocage à l'encontre des intimés et des mises en cause au présent dossier.

[2] Cette demande est formulée en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹ et des articles 249 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*².

[3] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³, selon lequel le Bureau peut prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁴.

[4] Le 25 août 2015, le Bureau a tenu une audience *ex parte* afin d'entendre, au mérite, la demande de l'Autorité.

[5] Lors de cette audience, l'Autorité a amendé sa demande initiale. Une copie de la demande amendée et de l'affidavit est jointe à la présente.

[6] Compte tenu de la nécessité de rendre rapidement une décision, le Bureau a prononcé dans un premier temps le dispositif suivant et dans un second temps, il rendra les motifs détaillés à l'appui de cette décision.

DISPOSITIF

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ Préc., note 1.

⁴ RLRQ, c. A-33.2, r.1.

2015-020-001

PAGE : 4

CONSIDÉRANT qu'une preuve prépondérante a été présentée par l'Autorité à l'effet qu'il existe des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate afin de protéger l'intérêt public, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁵ et des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶:

ACCUEILLE la demande amendée de l'Autorité des marchés financiers au présent dossier ;

INTERDIT à Francis Beauchamp d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Francis Beauchamp, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro [14];

ORDONNE à la mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [14];

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A5] et dans le compte portant le numéro [Z8];

ORDONNE à la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [A5] et dans le compte portant le numéro [Z8];

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant une succursale située au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, notamment dans le compte portant le numéro [13];

ORDONNE à la mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant son domicile situé au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a

⁵ Préc., note 1.

⁶ Préc., note 2.

2015-020-001

PAGE : 5

la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [13];

ORDONNE à Beauchamp Gestion et Construction inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Beauchamp Gestion et Construction inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNE à 9282-0877 Québec inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-205323;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour 9282-0877, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-205323;

INTERDIT à Alain Beauchamp d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Alain Beauchamp de ne pas se départir, directement ou indirectement, de la motocyclette de marque Harley Davidson, modèle FLHTC dont le numéro d'identification est [...];

ORDONNE à Alain Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170 rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A2] et dans le compte portant le numéro [Z5];

ORDONNE à la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Alain Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [A2] et dans le compte portant le numéro [Z5];

INTERDIT à Jeanne Brulé d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

2015-020-001

PAGE : 6

ORDONNE à Jeanne Brulé de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A7] et dans le compte portant le numéro [Z0];

ORDONNE à la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Jeanne Brulé, notamment dans le compte portant le numéro [A7] et dans le compte portant le numéro [Z0];

ORDONNE à Alain Beauchamp et Jeanne Brulé de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Alain Beauchamp et Jeanne Brulé, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNE à Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-381771;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-381771;

INTERDIT à Renée Morier d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

INTERDIT à Sylvain Milette d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Renée Morier et Sylvain Milette, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant une succursale située au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, notamment dans le compte portant le [1];

2015-020-001

PAGE : 7

ORDONNE à la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant son domicile situé au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Renée Morier et Sylvain Milette, notamment dans le compte portant le numéro [1];

INTERDIT à Raymond Morier d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Raymond Morier de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Raymond Morier de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [2], [3], [4] et [5];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [2], [3], [4] et [5];

ORDONNE à Raymond Morier, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une succursale située au une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7] et [8];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7] et [8];

INTERDIT à Marie Fenez d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Marie Fenez de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

ORDONNE à Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [9] et [10];

2015-020-001

PAGE : 8

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans les comptes portant les numéros [9] et [10];

ORDONNE à Marie Fenez, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [17];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [17];

ORDONNE à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans le compte numéro [11];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte numéro [11];

ORDONNE à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [12];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie – Bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [12].

En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe les parties intimées qu'elles ont une période de quinze jours pour déposer au Bureau un avis de leur contestation, afin que puisse être tenue une audience relative à la présente décision, le cas échéant.

Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent déposer un avis de leur contestation, le cas

2015-020-001

PAGE : 9

échéant. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat. Le Bureau informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et à l'article 120 de la *Loi sur les instruments dérivés*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme. Les ordonnances d'interdiction entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées.

M^e Lise Girard, présidente

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

⁷ *Ibid.*

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2015-020
DÉCISION N° : 2015-020-001
DATE DES MOTIFS : Le 4 septembre 2015

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD
M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

FRANCIS BEAUCHAMP, résidant au [...], Montréal, Québec, [...]

et

9282-0877 QUÉBEC INC., personne morale dont le siège social est situé au 3020, rue Trianon, app. 202, Montréal, Québec, H1N 0A1

et

BEAUCHAMP GESTION ET CONSTRUCTION INC., personne morale dont le siège social est situé au 3020, rue Trianon, app. 202, Montréal, Québec, H1N 0A1

et

RENÉE MORIER, résidant au [...], Saint-Bruno, Québec, [...]

et

SYLVAIN MILETTE, résidant au [...], Saint-Bruno, Québec, [...]

et

RAYMOND MORIER, résidant au [...], Calgary, Alberta, [...]

et

MARIE FENEZ, résidant au [...], Calgary, Alberta, [...]

et

ALAIN BEAUCHAMP, résidant au [...], Saint-Mélanie, Québec, [...]

et

JEANNE BRULÉ, résidant au [...], Saint-Mélanie, Québec, [...]

et

GESTION BRULÉ-BEAUCHAMP ET FILS INC., personne morale dont le siège social est situé au 21, rue du Havre, Saint-Mélanie, Québec, J0K 3A0

Parties intimées

et

2015-020-001

PAGE : 2

CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE, coopérative légalement constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ayant son domicile au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8

et

INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4

et

DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2

et

RBC DOMINION SECURITIES, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1400, 333- 7 th Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 2Z1 et une succursale au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8

et

RBC DIRECT INVESTING, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 200 Bay Street, P.O. Box 75, Toronto, Ontario, M5J 2Z5 et une succursale au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9

Parties mises en cause

MOTIFS DE LA DÉCISION RENDUE LE 26 AOÛT 2015

HISTORIQUE

[7] L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a, le 21 août 2015, saisi le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir les conclusions suivantes :

- Des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, à l'encontre des intimés Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Renée Morier, Sylvain Milette, Raymond Morier et Marie Fenez;
- Des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et des mises en cause au présent dossier.

[8] Cette demande est formulée en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹ et des articles 249 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*².

[9] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³, selon lequel le Bureau peut prononcer une décision affectant

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ Préc., note 1.

2015-020-001

PAGE : 3

défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁴.

[10] Le 25 août 2015, le Bureau a tenu une audience *ex parte* afin d'entendre, au mérite, la demande de l'Autorité.

[11] Lors de cette audience, l'Autorité a amendé sa demande initiale avec l'accord du Bureau.

[12] Compte tenu de la nécessité de rendre rapidement une décision dans la présente affaire, le Bureau a accueilli, le 26 août 2015, la demande amendée de l'Autorité et a rendu une décision⁵. Le Bureau indiqua alors qu'il déposerait subséquemment les motifs détaillés à l'appui de cette décision, ce que le présent document contient, en plus de reproduire le dispositif de la décision rendue le 26 août 2015.

[13] Le Bureau reproduit ci-dessous les allégués de la demande amendée de l'Autorité :

« L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Il appert de la preuve que l'intimée Renée Morier (« **Morier** ») a disposé d'informations privilégiées concernant des transactions impliquant des émetteurs assujettis, soit BCE inc. (« **Bell** »), Bell Aliant (« **BA** ») et Astral Média inc. (« **Astral** »).
2. Morier a également disposé d'informations privilégiées concernant une autre transaction impliquant Glentel inc. (« **GLN** »), un émetteur non assujetti au Québec, et Bell.
3. Morier a ensuite communiqué ces informations privilégiées à ses parents, Marie Fenez et Raymond Morier (« **Parents de Morier** »), ainsi qu'à Francis Beauchamp (« **Beauchamp** »).
4. Quant à Milette, il a aidé Morier à communiquer les informations privilégiées et à transiger sur la base de celles-ci.
5. Les Parents de Morier ont alors transigé sur les titres de BA alors qu'ils disposaient d'informations privilégiées.
6. Beauchamp a également transigé sur les titres de BA et d'Astral alors qu'il disposait d'informations privilégiées. Il a aussi communiqué ces informations privilégiées à ses parents, Jeanne Brulé et Alain Beauchamp (« **Parents de Beauchamp** »).

⁴ RLRQ, c. A-33.2, r.1.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp et al.*, BDR Montréal, n° 2015-020-001, 26 août 2015, M^{es} Girard et Cristel.

2015-020-001

PAGE : 4

7. Les Parents de Beauchamp ont à leur tour transigé sur le titre de BA alors qu'ils disposaient d'informations privilégiées.
8. Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp ont exploité l'information privilégiée concernant la transaction de GLN en transigeant sur son titre.
9. Finalement, Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp ont contrevenu à l'intérêt public en transigeant sur le titre de GLN alors en possession d'informations privilégiées.

II. L'ORIGINE DE L'ENQUÊTE DE L'AUTORITÉ

10. Le 23 juin 2015, l'Autorité a institué une enquête relativement aux opérations sur les titres de BA et de GLN, tel qu'il appert d'une copie de la décision 2015-DCM-053, **pièce D-1**.

III. LES PARTIES

A) LA DEMANDERESSE

11. L'Autorité est l'organisme responsable de l'application notamment de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« **LVM** ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (« **LAMF** »).

B) LES INTIMÉS

- i. Morier
 12. Morier a été adjointe exécutive du Vice-Président et chef des Affaires financières de Bell, Siim Vanaselja (« **Vanaselja** »). Elle a été à l'emploi de Bell du 25 mai 2010 au 18 juillet 2015, tel qu'il appert d'une copie d'un courriel daté du 7 août 2015, **pièce D-2**.
 13. Le conjoint de Morier est Sylvain Milette (« **Milette** »).
 14. Morier et Milette détiennent un compte conjoint auprès de la Banque Nationale du Canada (« **BNC** ») dont le numéro est [1] (« **Compte BNC** »), tel qu'il appert de deux copies d'un document intitulé « Identification d'un client » de la BNC, **pièce D-3**, en liasse.
- ii. Parents de Morier
 15. Raymond Morier et Marie Fenez sont les parents de Morier.
 16. Raymond Morier détient des comptes chez RBC Direct Investing, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « RRIF Statement », d'une copie d'un document intitulé

2015-020-001

PAGE : 5

« RRIF Statement », d'une copie d'un document intitulé « TFSA Statement » et d'une copie d'un document intitulé « LIF Statement », **pièce D-4**, *en liasse* :

- un compte dont le numéro est [2];
- un compte dont le numéro est [3];
- un compte dont le numéro est [4];
- un compte dont le numéro est [5].

17. Raymond Morier détient des comptes à RBC Dominion Securities, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Statement of your account », d'une copie d'un document intitulé « Statement of your account » et tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Statement of your account », **pièce D-5**, *en liasse* :

- un compte dont le numéro est [6];
- un compte dont le numéro est [7];
- un compte dont le numéro est [8].

18. Marie Fenez détient deux comptes de courtage auprès de la RBC Direct Investing, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « TFSA Statement (CND\$) » daté du 31 juillet 2015 et d'une copie d'un document intitulé « RRIF Statement (CND\$) », **pièce D-6**, *en liasse* :

- un compte dont le numéro est [9];
- un compte dont le numéro est [10].

19. Marie Fenez détient un compte de courtage auprès de RBC Dominion Securities dont le numéro est [17], tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Asset summary », **pièce D-7**.

20. Les Parents de Morier détiennent deux comptes conjoints de courtage, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Canadian Dollar statement » et d'une copie d'un document intitulé « Canadian Dollar advisor statement », **pièce D-8**, *en liasse* :

- un compte auprès de la RBC Direct Investing dont le numéro est [11];
- un compte auprès de la RBC Dominion Securities dont le numéro est [12].

iii. Beauchamp

21. Beauchamp est ingénieur pour le Groupe Verreault (« **Verreault** »), tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Gestion des notes » portant sur Beauchamp, **pièce D-9**.

2015-020-001

PAGE : 6

22. Beauchamp est un ami de Milette et il a d'ailleurs été garçon d'honneur au mariage de ce dernier, tel qu'il appert d'une copie d'une photo tirée du compte Facebook de Beauchamp, **pièce D-10**.
23. Beauchamp détient deux comptes de courtage auprès de Valeurs mobilières Desjardins (« **VMD** »), tel qu'il appert d'une copie de la demande d'ouverture de compte et conventions compte pour les opérations exécutées sans conseil, **pièce D-11**.
- un compte de courtage comptant dont le numéro est [A5] (« **Compte de courtage A5** »).
 - un compte CELI dont le numéro est [Z8] (« **Compte de courtage Z8** »).
24. Beauchamp détient un compte chez Investia Services Financiers Inc. portant le numéro [13] (« **Compte Investia** »), tel qu'il appert d'une copie d'un relevé sommaire au 12 août 2015, **pièce D-12**.
25. Beauchamp détient un compte à la Caisse populaire Desjardins de Joliette portant le numéro [14] (« **Compte Desjardins [14]**»), tel qu'il appert de la pièce D-9.
- iv. Beauchamp Gestion et Construction inc.
26. Beauchamp est l'unique actionnaire et administrateur de la société par actions Beauchamp Gestion et Construction inc. (« **Gestion et Construction** »), tel qu'il appert d'une copie du Registre des entreprises du Québec (« **REQ** »), **pièce D-13**.
27. Ses secteurs d'activités sont « Autres exploitants immobiliers » avec comme précision « Gestion immobilière » ainsi que « Promotion et construction de maisons individuelles » avec comme précision « Entrepreneur général en construction ».
28. Gestion et Construction détient un compte auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette dont le numéro est 815-00026-204938 (« **Compte Gestion et Construction** »), tel qu'il appert d'une copie d'un extrait d'un rapport de contrôle de la Confédération des Caisses populaires, **pièce D-14**.
- v. 9282-0877 Québec inc.
29. Beauchamp est l'unique actionnaire et administrateur de la société par actions 9282-0877 Québec inc. (« **9282** »), tel qu'il appert d'une copie du REQ, **pièce D-15**.
30. Son activité est « Sociétés de portefeuille (holdings) avec comme précision « société de gestion ».
31. 9282 détient un compte auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette dont le numéro est 815-00026-205323 (« **Compte 9282** »), tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Interrogation d'archives », **pièce D-16**.

2015-020-001

PAGE : 7

vi. Parents de Beauchamp

32. Alain Beauchamp et Jeanne Brulé sont les parents de Beauchamp.
33. Alain Beauchamp détient deux comptes de courtage chez VMD, tel qu'il appert d'une copie de la demande d'ouverture de compte et conventions compte pour les opérations exécutées sans conseil, **pièce D-17** :
- un compte dont le numéro est [A2] (« **Compte A2** »);
 - un compte dont le numéro est [Z5] (« **Compte Z5** »).
34. Jeanne Brulé détient deux comptes de courtage chez VMD, tel qu'il appert d'une copie de la demande d'ouverture de compte comptant et d'une copie de la demande d'ouverture de compte CELI, **pièce D-18**, *en liasse* :
- un compte dont le numéro est [A7] (« **Compte A7** »);
 - un compte dont le numéro est [Z0] (« **Compte Z0** »).
35. Les Parents de Beauchamp détiennent un compte à la Caisse populaire Desjardins de Joliette portant le numéro [15] (« **Compte des Parents de Beauchamp** »), tel qu'il appert d'une copie du journal des opérations daté du 27 juillet 2015, **pièce D-19**.

vii. Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc.

36. Les Parents de Beauchamp et la Fiducie familiale Beauchamp sont les trois actionnaires de Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc. (« **Gestion Brulé** »), tel qu'il appert d'une copie du REQ, **pièce D-20**.
37. Les Parents de Beauchamp sont les administrateurs de Gestion Brulé.
38. Le secteur d'activité de Gestion Brulé est « Agences ou courtiers immobiliers » avec comme précisions « Gestions d'immeubles à logement et Gestions de placements ».
39. Gestion Brulé détient un compte auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette dont le numéro est 815-00026-381771 (« **Compte de Gestion Brulé** »), tel qu'il appert d'une copie des documents transmis par la Caisse Desjardins de Joliette, **pièce D-21**.

IV. **LES FAITS RÉVÉLÉS PAR L'ENQUÊTE**A) **ACQUISITION DE GLN**

i. Faits

2015-020-001

PAGE : 8

40. Le 30 septembre 2014, Bell et GLN entament des discussions concernant une potentielle acquisition des actions de cette dernière.
41. Pendant cette période, Vanaselja est le Chef des affaires financière de Bell, tel qu'il appert d'une copie d'un communiqué de presse de Bell daté du 14 octobre 2014, **pièce D-22**.
42. Rappelons qu'à ce moment, Morier était l'adjointe exécutive de Vanaselja.
43. Entre le 30 septembre et le 9 octobre 2014, les cadres supérieurs de Bell sont informés des pourparlers entre Bell et GLN.
44. Entre le 17 octobre 2014 et le 18 novembre 2014, les Parents de Morier achètent 21 250 actions de GLN pour un total de 222 387 \$, par l'entremise de leurs comptes de courtage de l'époque, soit les comptes numéros [2], [3], [10], [4], [11] et [16], tel qu'il appert d'un extrait MICA, **pièce D-23**.
45. Le 22 octobre et le 6 novembre 2014, Beauchamp et Morier communiquent par téléphone à quatre reprises, avant et pendant les premières transactions effectuées par Beauchamp sur le titre de GLN, tel qu'il appert du registre téléphonique associé au numéro de téléphone de Morier, **pièce D-24** :

Date	Appel entre Beauchamp et Morier	Opération sur les titres de GLN par Beauchamp
22-10-2014	8h21 8h37 9h42	13h10 : achat de 1000 actions pour un montant de 10 009 \$
6-11-2014	14h19 à 14h25	14h23 : Beauchamp se connecte à son compte de courtage 14h31 : achat de 2130 actions pour un montant de 23 120 \$ 14h53 : achat de 586 actions pour un montant de 6368 \$

46. Le 6 novembre 2014 à 14h37, les Parents de Beauchamp achètent 6248 actions de GLN pour un montant total de 67 790 \$, par l'entremise du Compte Z0 et du Compte Z5, tel qu'il appert d'une copie du document d'analyse de l'enquêteur, **pièce D-25**.
47. Beauchamp transige ensuite trois autres fois sur le titre de GLN, soit par l'entremise de son Compte A5 ou de Compte Z8, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
1. 7-11-2014 : achat de 3130 actions pour un montant de 34 737 \$;
 2. 13-11-2014 : achat de 1470 actions pour un montant de 16 380 \$;

2015-020-001

PAGE : 9

3. 14-11-2014 : achat de 1370 actions pour un montant de 15 075 \$.
48. Les 17 novembre 2014, les hauts dirigeants de Bell et les représentants de GLN se rencontrent et une offre formelle d'achat est proposée.
49. La même journée, les parents de Beauchamp achètent 18 132 actions de GLN pour un montant de 200 993 \$ par l'entremise du Compte A7 et du Compte A2, tel qu'il appert de la pièce D-25.
50. Beauchamp transige deux autres fois sur le titre de GLN, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
 1. 21-11-2014 : achat de 6500 actions pour un montant de 80 175 \$;
 2. 25-11-2014 : achat de 572 actions pour un montant de 7 271 \$;
51. Le 26 novembre 2014, Milette fait un chèque de 30 000 \$ à Brulé (les Parents de Beauchamp), tel qu'il appert d'une copie du chèque numéro 383, **pièce D-26**.
52. Le 26 novembre 2014, les Parents de Beauchamp font un virement de 32 000 \$ au compte Desjardins de Beauchamp, tel qu'il appert d'une copie d'un document portant sur l'historique d'Alain Beauchamp, **pièce D-27**.
53. Le 27 novembre 2014, Beauchamp transige de nouveau sur le titre de GLN en achetant 2345 actions pour un montant de 30 014 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.
54. À cette date, les titres de GLN représentent 93,5 % du portefeuille de Beauchamp, tel qu'il appert d'une copie d'un relevé de portefeuille daté du 30 novembre 2014, **pièce D-28**.
55. Le 28 novembre 2014, Bell annonce publiquement la privatisation de GLN à un prix de 26,50 \$ l'action (« **Annonce GLN** »), tel qu'il appert d'une copie du communiqué de presse daté du 28 novembre 2014, **pièce D-29**.
56. Pendant les 10 jours de négociation suivants l'Annonce GLN, le cours de clôture moyen du titre de GLN est de 25,03 \$ alors qu'avant l'Annonce GLN il était de 12,70 \$. Il s'agit qu'une augmentation de 97 %, tel qu'il appert d'un extrait MICA, **pièce D-30**.
57. Le jour de l'Annonce GLN, Beauchamp et les Parents de Beauchamp transigent sur le titre de GLN, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
 1. Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN pour un montant de 496 363 \$;
 2. les Parents de Beauchamp liquident leurs 24 380 actions de GLN pour un montant de 632 967 \$.

2015-020-001

PAGE : 10

58. Pendant la journée du 28 novembre 2014, Morier et Beauchamp communiquent plusieurs fois par téléphone avant et après les transactions effectuées par Beauchamp et les Parents de Beauchamp, tel qu'il appert de la pièce D-25 :

Heures	Trame factuelle
10h52m48s- 10h53	Beauchamp appelle Morier
10h53	Beauchamp se connecte sur son compte de courtage
10h55 à 10h58	Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN pour un montant de 496 363 \$
10h58	Beauchamp se déconnecte de son compte de courtage
11h06 à 11h14	les Parents de Beauchamp vendent leurs 24 380 actions de GLN pour un montant de 632 967 \$
11h20-11h27	Beauchamp se connecte sur son compte de courtage
11h24	Morier appelle Beauchamp
20h28	Morier appelle Beauchamp

59. Le 29 décembre 2014, les Parents de Morier achètent 3530 actions de GLN, tel qu'il appert d'une copie d'un document de travail de l'enquêteur, **pièce D-31**.

60. Le 12 janvier 2015, les Parents de Morier ont vendu la totalité de leurs actions de GLN pour un montant de 628 165 \$, réalisant un profit de 317 509 \$, tel qu'il appert de la pièce D-31.

61. En résumé :

1. Beauchamp a :

- transigé neuf fois avant l'Annonce GLN;
- utilisé son Compte A5 et son Compte Z8 pour transiger sur le titre de GLN;
- vendu ses 19 103 actions de GLN pour un montant de 496 363 \$;
- fait un profit de 273 219 \$.

2. Les Parents de Beauchamp ont :

- transigé deux fois sur le titre de GLN avant l'Annonce GLN;
- utilisé le Compte A2, le Compte Z5, le Compte A7 et le Compte Z0 pour transiger sur le titre de GLN;
- acheté un total de 24 380 actions pour un montant total de 268 795 \$;
- vendus leurs 24 380 actions le jour de l'Annonce GLN pour un montant de 632 941 \$;

2015-020-001

PAGE : 11

- fait un profit de 364 145 \$.

3. Morier et Milette ont :

- transigé sur le titre de GLN par l'entremise des Parents de Beauchamp et de Beauchamp pour un montant de 30 000 \$;
- fait un profit de 33 000 \$.

4. Les Parents Morier ont :

- transigé une fois sur le titre de GLN avant l'Annonce GLN;
- utilisé les comptes numéro [2], [3], [10], et [16] pour transiger sur le titre de GLN;
- acheté 21 250 actions pour un montant total de 222 387 \$ avant l'Annonce de GLN;
- acheté 3530 actions après l'Annonce de GLN;
- fait un profit total de 317 500 \$.

ii. Mouvements d'argents entre les différents comptes

62. Plusieurs virements ont eu lieu entre les différents comptes de Beauchamp avant et après les transactions faites par ce dernier sur le titre de GLN, tel qu'il appert d'une copie des entrées du journal du Compte de courtage A5, d'un extrait du rapport de contrôle de la Confédération des Caisses populaires, du chèque numéro 102 et du chèque numéro 103, **pièce D-32**, *en liasse*:

Date	Opération	Montant
2014-11-20	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	80 000 \$
2014-11-21	Beauchamp achète 6500 actions de GLN	80 174 \$
2014-11-24	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	7 500 \$
2014-11-24	Virement Compte Gestion et Constructions vers Compte Desjardins de 348 122	5 000 \$
2014-11-24	Beauchamp achète 572 actions de GLN	7 271 \$
2014-11-26	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	30 000 \$
2014-11-27	Beauchamp achète 2345 actions de GLN	30 014 \$
2014-11-28	Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN	496 363 \$
2014-12-03	Virement Compte A5 vers Compte Desjardins [14]	414 900 \$
2014-12-03	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte Gestion et Construction	5 000 \$
2014-12-10	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte Investia	100 000 \$

2015-020-001

PAGE : 12

	(Chèque 102)	
2014-01-07	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte Investia (Chèque 103)	75 000 \$

63. La majorité du produit réalisé par Beauchamp suite à la vente de ses actions de GLN, soit un montant 414 900 \$, a donc été transféré dans le Compte Desjardins [14].
64. Beauchamp a ensuite transféré une partie de l'argent déposé dans le Compte Desjardins [14] dans deux autres comptes, soit son Compte Investia (175 000 \$) et dans le Compte Gestion et Construction (5000 \$), tel qu'il appert de la pièce D-32.
65. Plusieurs mouvements d'argent ont eu lieu entre Beauchamp, les Parents de Beauchamp et Milette, avant et après certaines transactions faites par Beauchamp sur le titre de GLN, tel qu'il appert d'une copie d'interrogation d'archives du Compte des Parents de Beauchamp, d'une copie du chèque de 63 000 \$, **pièce D-33**, en liasse, de la pièce D-25, de la pièce D-27 et de la pièce D-32.

Date	Opération	Montant
2014-11-26	Chèque de Milette du Compte BNC à Jeanne Brûlé (Parents de Beauchamp)	30 000 \$
2014-11-26	Virement Compte des Parents de Beauchamp vers Compte Desjardins [14]	32 000 \$
2014-11-26	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	30 000 \$
2014-11-27	Beauchamp achète 2345 actions de GLN	30 014 \$
2014-11-28	Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN	496 363 \$
2014-12-03	Virement Compte A5 comptant vers Compte Desjardins [14] de Beauchamp	414 900 \$
2014-12-05	Virement Compte Desjardins [14] de Beauchamp vers Compte des Parents de Beauchamp	53 750 \$
2014-12-08	Chèque des Parents de Beauchamp à Milette est endossé par Milette	63 000 \$

66. Milette a donc retiré un montant de 30 000 \$ de son compte BNC pour faire un chèque à Jeanne Brulé.
67. Plusieurs virements ont eu lieu entre les différents comptes des Parents de Beauchamp, avant et après la vente de leurs titres de GLN, tel qu'il appert d'une copie des entrées de journal du Compte A2 (Alain Beauchamp), d'une copie des entrées du Compte A7 (Jeanne Brulé) et d'une copie d'un reçu daté du 04-12-2014, **pièce D-34**:

Date	Opération	Montant
2014-11-14	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A7 (Jeanne Brulé)	100 000 \$
2014-11-14	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A2 (Alain Beauchamp)	100 000 \$
2014-11-27	Vente de 24 380 actions de GLN	632 967 \$
2014-12-04	Virement Compte de courtage A2 (Alain Beauchamp)	234 661 \$

2015-020-001

PAGE : 13

	vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	
2014-12-04	Virement Compte A7 (Jeanne Brûlé) vers Compte des Parents de Beauchamp	235 100 \$
2014-12-04	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers Compte Gestion Brulé	475 000 \$

68. Les profits réalisés par les Parents de Beauchamp suite à la vente de leurs actions de GLN ont donc été transférés dans le Compte Desjardins des Parents de Beauchamp et dans le Compte Gestion Brulé.
69. Les Parents de Morier ont récemment transféré leurs différents comptes de courtage détenus chez RBC Direct Investing et, dans lesquels le produit de la vente des actions de GLN et de BA était déposé, à RBC Dominion Securities, tel qu'il de la pièce D-4, de la pièce D-6 et de la pièce D-8:
- le 16 juillet 2015, le compte numéro [3] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [6];
 - le 30 juillet 2015, le compte numéro [2] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [6];
 - le 15 juillet 2015, le compte numéro [11] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [12];
 - Le 15 juillet 2015, le compte numéro [4] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [7];
 - le 17 juillet 2015, le compte numéro [10] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [17];
 - Le 17 juillet 2015, le compte numéro [5] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [8].
70. Ainsi, le produit réalisé par la vente des actions de GLN et de BA se trouve maintenant dans les comptes des Parents de Morier détenus chez RBC Dominion Securities ([6], [12], [7], [17] et [8]) et dans le compte de Marie Fenez détenus chez RBC Direct Investing ([9]).

B) ACQUISITION DE BA

i. Faits

71. En mai 2012, des discussions non publiques sont entamées entre Bell et BA quant à une potentielle privatisation de cette dernière, tel qu'il appert d'une copie de la chronologie des événements et des développements principaux préparés par Bell, **pièce D-35**.

2015-020-001

PAGE : 14

72. Beauchamp transige trois fois sur le titre de BA dans les semaines suivantes, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
1. 17-05-2012 : achat de 570 actions à 27,37 \$ pour un montant total de 15 060 \$;
 2. 07-08-2012 : achat de 1210 actions de BA à un prix moyen de 25,18 \$ pour un montant total de 30 468 \$;
 3. 07-08-2012 : achat de 454 actions de BA pour un montant total de 11 502 \$.
73. Vers la fin du mois d'octobre 2012, les discussions entre Bell et BA cessent, tel qu'il appert d'une copie d'un courriel de Bell daté du 16 juin 2015, **pièce D-36**.
74. Le 23 octobre 2012, Beauchamp vend ses 2234 actions de BA à un prix de 26,86 \$ pour un montant total de 60 058 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.
75. Les discussions entre Bell et BA reprennent au début de l'année 2014, tel qu'il appert de la pièce D-35.
76. Le 10 février 2014, Vanaselja et Morier sont mis au courant des discussions confidentielles entre Bell et BA, tel qu'il appert de la pièce D-35.
77. Entre le 18 mars et le 5 mai 2014, les Parents de Morier achètent 3260 actions de BA pour un montant total de 88 873 \$, par l'entremise de l'ensemble de leurs comptes de courtage détenus à cette date, soit les comptes numéros [2], [3], [11], [5], [4] et [9], tel qu'il appert de la pièce D-31.
78. Le 16 juillet 2014, un appel conférence a lieu entre George Cope, le PDG de Bell, Vanaselja et l'équipe du comité spécial de BA. Le comité annonce qu'il va recommander l'offre d'achat à un prix de 31 \$ l'action. Bell indique qu'il acceptera cette offre, sous certaines conditions, tel qu'il appert de la pièce D-35.
79. Le 17 juillet, après avoir parlé à Morier, Beauchamp transige à trois reprises sur le titre de BA par l'entremise de son Compte A5 et de son Compte Z8, tel qu'il appert de la pièce D-25 :

Heure	Opération
12h24	Beauchamp appelle Morier
14h37	Beauchamp se connecte sur son compte de courtage VMD
14h40-14h41	Beauchamp liquide sa position de 3328 actions de CPX pour un montant total de 87 549 \$
14h43-14h44	Beauchamp achète 3112 actions de BA à un prix de 22,28 \$ pour un montant total de 88 037 \$
14h51	Beauchamp place un ordre de vente limite

2015-020-001

PAGE : 15

	pour au moins 2048 actions de BA
--	----------------------------------

80. Le 22 juillet 2014, les Parents de Beauchamp achètent 7116 actions de BA pour un montant total de 200 386 \$ par l'entremise du Compte A2 et du Compte A7, tel qu'il appert de la pièce D-25.
81. Le 23 juillet 2014 à 7h02, Bell publie un communiqué de presse annonçant l'acquisition de BA par Bell à un prix d'achat de 31 \$ l'action (« **Annonce BA** »), tel qu'il appert d'une copie d'un communiqué de presse daté du 23 juillet 2014, **pièce D-37**.
82. Pendant les 10 jours de négociation suivant l'Annonce BA, le cours de clôture moyen du titre de BA est de 31,12 \$ alors qu'avant l'Annonce BA, il était de 28,19 \$. Il s'agit qu'une augmentation de 10,39 %, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « calcul du après 10 jours et comparaison cours moyen avec BENCHMARK », **pièce D-38**.
83. Suite à l'Annonce BA, Beauchamp, les Parents de Beauchamp et les Parents de Morier vendent leurs actions de BA, tel qu'il appert de la pièce D-25:

Heure	Opération
9h30	Ordre de vente limite de Beauchamp est exécuté et 2048 actions de BA sont vendues pour un montant total de 63 682 \$
9h30-9h46	les Parents de Beauchamp vendent 7116 actions pour 221 663 \$
-	les Parents de Morier vendent 3296 actions de BA pour un montant total de 102 744 \$
10h00	Beauchamp vend ses 1064 actions de BA restantes pour un montant total de 33 378 \$

84. En résumé :

1. Beauchamp :

- a transigé six fois sur le titre de BA avant l'Annonce BA (trois fois avant la cessation des discussions et trois fois après la reprise des discussions);
- a utilisé son compte A5 et son compte Z8 pour transiger sur le titre de BA;
- a réalisé un profit de 12 050 \$.

2. Les Parents de Beauchamp :

- ont transigé une fois, la veille de l'Annonce BA en achetant 7116 actions de BA pour un montant de 200 386 \$;
- ont utilisé le Compte A2 et le Compte A7 pour transiger sur le titre de BA;

2015-020-001

PAGE : 16

- ont réalisé un profit de 21 276 \$.

3. Les Parents de Morier :

- ont transigé à plusieurs reprises entre le 18 mars et le 5 mai 2014, en achetant 3260 actions de BA pour un montant total de 88 873 \$;
- ont utilisé les comptes numéro [2], [3], [11], [5], [4] et [9] pour transiger sur le titre de BA;
- ont réalisé un profit de 13 871 \$.

ii. Mouvement d'argents entre les différents comptes

85. Après la vente de ses actions de BA, Beauchamp effectue plusieurs virements, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Interrogation d'archives » du compte folio 205 323 et d'une copie d'un extrait d'un rapport de contrôle de la Confédération des Caisses populaires, **pièce D-39**, en liasse:

Date	Opération	Montant
2014-07-23	Vente de 2048 actions de BA	63 682 \$
	Vente de 1064 actions de BA	33 378 \$
2014-08-18	Virement du Compte Desjardins [14] de Beauchamp vers le Compte 9282	62 000 \$
2014-08-21	Virement du Compte Desjardins [14] de Beauchamp vers le Compte 9282	5 000 \$

86. Une partie de la vente des actions de BA détenues par Beauchamp est transférée dans son Compte Desjardins [14].
87. Beauchamp transfère alors une partie de l'argent déposé dans son Compte Desjardins [14] dans un autre compte, soit le Compte 9282.
88. Après la vente de leurs actions de BA, les Parents de Beauchamp effectuent plusieurs mouvements d'argent, tel qu'il appert d'une copie d'un reçu daté du 22 août 2014 et d'une copie d'un chèque portant le numéro 056, **pièce D-40**, en liasse, de la pièce D-25, de la pièce D-32, de la pièce D-33 et de la pièce D-34.

Date	Opération	Montant
2014-07-21	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A7 (Jeanne Brûlé)	100 000 \$
2014-07-21	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A2 (Alain Beauchamp)	100 000 \$
2014-07-22	Parents de Beauchamp achètent 7116 actions	200 386 \$
2014-07-23	Vente de 7116 actions	221 663 \$
2014-08-15	Virement Compte A2 (Alain Beauchamp) vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	13 000 \$

2015-020-001

PAGE : 17

2014-08-15	Achat d'une moto	13 869,43 \$
2014-08-21	Virement Compte A7 (Jeanne Brûlé) vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	285 312,85 \$
2014-08-21	Virement Compte A2 (Alain Beauchamp) vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	271 714,54 \$
2014-08-22	Virement du Compte des Parents de Beauchamp vers le Compte Gestion Brulé	505 000 \$

89. Le produit réalisé suite à la vente des actions détenues par les Parents de Beauchamp est donc transféré du Compte A7 et du Compte A2 vers le Compte des Parents de Beauchamp.
90. Les Parents de Beauchamp transfèrent ensuite un important montant d'argent dans le Compte Gestion Brulé.

C) ACQUISITION D'ASTRAL

i. Faits

91. À la fin de l'année 2011, les hauts dirigeants d'Astral et de Bell débute des pourparlers quant à une éventuelle transaction visant l'acquisition d'Astral par cette dernière, tel qu'il appert d'une copie de la circulaire d'Astral datée du 26 avril 2012, **pièce D-41**;
92. Le 24 janvier 2012, Bell indique à Astral qu'elle est prête à offrir 46 \$ pour chacune des actions d'Astral, tel qu'il appert de la pièce D-41.
93. Le 25 janvier 2012, tel qu'il appert d'une copie de la facture de téléphone de Beauchamp daté du 9 février 2012, **pièce D-42** :
1. Beauchamp reçoit un appel d'un numéro inconnu⁶ de 16h21 à 16h31;
 2. Beauchamp loge un appel de 16h34 à 16h45 vers un numéro associé à DISNAT, la plateforme de courtage de Desjardins;
 3. À 16h45, un ordre d'achat de 400 actions d'Astral pour 13 989 \$ est placé alors que les marchés sont fermés. La transaction sera exécutée le lendemain matin à l'ouverture des marchés.
94. Le 15 mars 2012, Beauchamp achète 179 actions d'Astral pour un montant de 6 166 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.
95. Le 16 mars 2012, Astral annonce publiquement qu'une entente définitive est conclue avec Bell pour l'acquisition, tel qu'il appert d'une copie d'un communiqué de presse de Bloomberg daté du 16 mars 2012, **pièce D-43**.

⁶ Données téléphoniques indisponibles

2015-020-001

PAGE : 18

96. Dans les mois suivant, Beauchamp fait une série d'opérations sur le titre d'Astral, tel qu'il appert de la pièce D-25 :

- 30-03-2012 : vente de 858 actions d'Astral pour un montant de 11 415 \$;
- 9-11-2012 : achat de 1485 actions d'Astral pour un montant de 61 877 \$;
- 21-01-2013 : vente de 500 actions pour un montant de 23 339 \$.

97. Le 4 mars 2013, le CRTC annonce qu'il s'est entendu avec Bell concernant l'acquisition d'Astral, tel qu'il appert d'une copie d'une annonce du CRTC, **pièce D-44**.

98. Le 5 mars 2013, Beauchamp vend le reste de sa position sur Astral, soit 985 actions pour un montant de 9 558 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.

V. **SOLDES COMPTES**

99. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes de Beauchamp sont les suivants, tel qu'il appert de l'état d'une copie du relevé de portefeuille daté du 30 juin 2015, **pièce D-45**, de la pièce D-9 et de la pièce D-12:

Date	Compte	Montant
12-08-2015	Compte Desjardins [14]	43 294,20 \$
12-08-2015	Compte Investia	196 827,89 \$
20-08-2015	Compte A5	19 084 \$
20-08-2015	Compte Z8	64 702 \$

100. L'enquête révèle que le dernier solde connu dans le Compte de Gestion et Construction est le suivant :

Date	Compte	Montant
31-07-2015	Compte Gestion et Construction	4 525 \$

101. L'enquête révèle que le dernier solde connu dans le Compte de 9282 est le suivant :

Date	Compte	Montant
18-08-2015	Compte 9282	129 643,34 \$

102. L'enquête révèle que le dernier solde connu dans le Compte de Milette et Morier est le suivant, tel qu'il appert de la pièce D-3 :

Date	Compte	Montant
18-08-2015	Compte de Milette et Morier	20 398 \$

2015-020-001

PAGE : 19

103. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes des Parents de Beauchamp sont les suivants, tel qu'il appert d'une copie de deux relevés de portefeuille daté du 30 juin 2015, **pièce D-46**, en liasse et de la pièce D-19:

Date	Compte	Montant
23-07-2015	Compte des Parents de Beauchamp	15 456,76 \$
20-08-2015	Compte A7	0 \$
20-08-2015	Compte Z0	36 688 \$
20-08-2015	Compte A2	0 \$
20-08-2015	Compte Z5	70 875 \$

104. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes des Parents de Beauchamp sont les suivants :

Date	Compte	Montant
17-08-2015	Compte Gestion Brulé	111 904,98 \$

105. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes des Parents de Morier sont les suivants, tel qu'il appert de la pièce D-5, de la pièce D-6, de la pièce D-7 et de la pièce D-8 :

Date	Compte	Montant
31-07-2015	Compte [6] (Raymond Morier)	308 072,93 \$
31-07-2015	Compte [7] (Raymond Morier)	74 698,20 \$
31-07-2015	Compte [8] (Raymond Morier)	79 498,59 \$
31-07-2015	Compte [12] (Morier et Fenez)	443 806,97 \$
31-07-2015	Compte [17] (Fenez)	200 154,34 \$
31-07-2015	Compte [9] (Fenez)	75 446,22 \$

VI. VARIA

106. Tel que démontré au paragraphe 88, suivant la vente de ses actions dans BA, Alain Beauchamp a transféré 13 000 \$ de son compte A2 vers le Compte Desjardins des Parents de Beauchamp le 15 août 2014. La même journée, il a fait un chèque d'un montant de 13 869,43 à Vision Harley Davidson pour l'achat d'une motocyclette du modèle FLHTC dont le numéro d'identification du véhicule est [...], tel qu'il appert d'une copie des résultats de la demande de renseignements à la SAAQ, **pièce D-47** et de la pièce D-40.

VII. LES OBLIGATIONS AUX TERMES DE LA LVM

2015-020-001

PAGE : 20

107. La LVM s'applique à toutes les formes d'investissement qui sont décrites à son article 1, dont notamment à une valeur mobilière comme une action.
108. La notion d'information privilégiée est définie à l'article 5 de la LVM :
- «information privilégiée»: toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable;
109. La notion d'émetteur assujetti est définie à l'article 68 de la LVM :
68. L'émetteur assujetti est celui qui a fait appel publiquement à l'épargne; il est tenu aux obligations d'information continue visées au chapitre II du présent titre.
- Est réputé avoir fait appel publiquement à l'épargne, l'émetteur:
- 1° dont une valeur a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité;
- 2° dont les titres, offerts en contrepartie dans une offre publique d'achat, ont fait l'objet d'une note d'information déposée auprès de l'Autorité;
- 3° dont une valeur a été cotée en bourse, au Québec, à un moment quelconque depuis le 6 avril 1983;
- 4° dont les titres ont fait l'objet d'un placement dans le cadre d'une entente, d'une fusion, d'une opération de regroupement ou de restructuration ou d'une opération semblable, à laquelle au moins un émetteur assujetti était partie;
- 5° dont l'existence résulte de la continuation ou de la prorogation d'un émetteur visé par les paragraphes 1° à 4°;
- 6° qui est visé à l'article 68.1 ou 338;
- 7° qui est déterminé par règlement;
- 8° qui est désigné par l'Autorité conformément à l'article 272.2 ou aux critères établis par règlement.
- Est également réputé avoir fait appel publiquement à l'épargne, l'émetteur qui dépose un prospectus, soumis au visa de l'Autorité, aux seules fins de devenir un émetteur assujetti. Ce prospectus présente les informations et les attestations prévues par règlement et il révèle tous les faits importants relatifs aux titres déjà émis. Le régime défini pour le prospectus dans le titre II ne s'applique pas à ce prospectus
110. La notion d'initié est définie à l'article 89 de la LVM :

2015-020-001

PAGE : 21

Est un initié:

- 1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;
- 2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;
- 3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;
- 4° l'émetteur porteur de ses titres;
- 5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

111. L'article 187 de la LVM prévoit qu'un initié, ayant en sa possession une information privilégiée, ne peut réaliser une opération sur les titres de cet émetteur :

187. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti qui dispose d'une information privilégiée reliée aux titres de cet émetteur ne peut réaliser aucune opération sur ces titres ni changer un intérêt financier dans un instrument financier lié, sauf dans les cas suivants s'il peut démontrer que:

- 1° il est fondé à croire l'information connue du public ou de l'autre partie;
- 2° il se prévaut d'un plan automatique de réinvestissement de dividendes, de souscription d'actions ou d'un autre plan automatique établi par l'émetteur assujetti, selon des modalités arrêtées par écrit avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information;
- 3° il y est tenu en vertu d'un contrat, dont les modalités sont arrêtées par écrit, conclu avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information.

Dans le cas prévu au paragraphe 1° du premier alinéa, l'initié ne peut réaliser aucune opération sur les titres si l'autre partie à l'opération est l'émetteur assujetti et que cette opération n'est pas nécessaire dans le cours des affaires de l'émetteur.

112. Un initié ne peut non plus communiquer une information privilégiée à propos d'un émetteur assujetti:

188. La personne visée à l'article 187 ne peut non plus communiquer cette information ou recommander à une personne d'effectuer une opération sur

2015-020-001

PAGE : 22

les titres de l'émetteur à l'égard duquel elle est initiée, sauf dans les cas suivants:

1° elle est fondée à croire l'information connue du public ou de l'autre partie;

2° elle doit communiquer l'information dans le cours des affaires, rien ne la fondant à croire qu'elle sera exploitée ou communiquée en infraction aux articles 187, 189 et 189.1 ou au présent article.

113. L'article 189.1 de la LVM prévoit qu'une personne visée par les articles 187 et 189 de la LVM ne peut pas non plus exploiter une information privilégiée de toute autre manière :

189.1 Toute personne à qui il est interdit de réaliser une opération sur les titres d'un émetteur assujetti ou de changer un intérêt financier dans un instrument financier lié par l'effet des articles 187 ou 189 ne peut exploiter l'information privilégiée d'aucune autre manière, à moins qu'elle ne soit fondée à croire l'information connue du public. Elle ne peut notamment effectuer d'opérations sur des options ou sur d'autres dérivés au sens de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) portant sur les titres de l'émetteur. Elle ne peut non plus effectuer d'opérations sur les titres d'un autre émetteur, sur des options ou sur d'autres dérivés au sens de la Loi sur les instruments dérivés ou sur des contrats à terme portant sur un indice boursier, dès lors que leur cours est susceptible de répercuter les fluctuations des titres de l'émetteur.

114. Les interdictions prévues aux articles 187 et 188 de la LVM sont élargies aux personnes énumérées à l'article 189 de la LVM :

189. Les interdictions portées aux articles 187 et 188 sont étendues aux personnes suivantes:

1° les dirigeants et les administrateurs visés au chapitre IV du titre III ;

2° les sociétés qui appartiennent au même groupe que l'émetteur assujetti;

3° le gestionnaire de fonds d'investissement ou la personne chargée de lui fournir des conseils financiers ou de placer ses actions ou parts, ainsi que toute personne qui est initiée à l'égard de l'une de ces personnes ;

4° toute personne qui dispose d'une information privilégiée à l'occasion des rapports qu'elle entretient avec l'émetteur assujetti ou du travail qu'elle accomplit pour lui, dans ses fonctions ou dans le cadre d'activités commerciales ou professionnelles;

5° toute personne qui dispose d'une information privilégiée provenant, à sa connaissance, d'un initié ou d'une personne visée au présent article;

2015-020-001

PAGE : 23

6° toute personne qui dispose d'une information privilégiée, qu'elle connaît comme telle, concernant un émetteur assujetti;

7° toute personne avec qui l'émetteur assujetti, un initié à l'égard de celui-ci ou une personne visée au présent article a des liens.

VIII. INFRACTIONS ALLÉGUÉES

115. Selon la preuve présentée, les infractions suivantes auraient été commises par les Intimés:

- Morier aurait communiqué de l'information privilégiée concernant Bell, BA et Astral, contrairement à l'article 188 de la LVM;
- Beauchamp, les Parents de Beauchamp et les Parents de Morier auraient utilisé des informations privilégiées pour effectuer des transactions sur les titres de BA et d'Astral, contrairement aux articles 187 et 189(6) de la LVM;
- Milette aurait aidé Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp à transmettre l'Informations privilégiées et à transiger sur la base de celles-ci, contrairement à l'article 187 et 188 de la LVM;
- Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp auraient exploité en effectuant des transactions sur le titre de GLN, contrairement à l'article 189.1 de la LVM;
- Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp auraient exploité en effectuant des transactions sur le titre de GLN, contrairement à l'article 189.1 de la LVM;
- Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp auraient agi en contravention de l'intérêt public en effectuant des transactions sur le titre de GLN alors qu'ils étaient en possession d'informations privilégiées.

IX. MOTIFS IMPÉRIEUX

116. Le délit d'initié est une infraction grave affectant négativement les marchés financiers. En effet, transiger avec une information privilégiée vient créer un déséquilibre injuste entre les différents participants du marché. Ces derniers devraient pouvoir négocier alors qu'ils sont tous en possession des mêmes informations et qu'ils peuvent alors prendre des décisions d'investissement éclairées.

2015-020-001

PAGE : 24

117. Étant donné l'importance des faits reprochés aux intimés, l'Autorité considère que la protection des marchés financiers exige une intervention immédiate du Bureau de décision et de révision.
118. En effet, le comportement répétitif des Intimés porte atteinte à l'intégrité des marchés financiers.
119. Il est dans l'intérêt du public que le Bureau prononce les ordonnances de blocage et d'interdiction recherchées dans la présente demande sans audition préalable conformément à l'article 115.9 de la LAMF.
120. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les intimés poursuivent leurs activités illégales et transigent de nouveau alors qu'ils sont en possession d'informations privilégiées.
121. Il est impérieux pour la protection des marchés financiers que le Bureau prenne sa décision sans audition préalable étant donné que les profits réalisés en contravention à la LVM se retrouvent dans les comptes bancaires et les comptes de courtage des intimés;
122. Également, sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les sommes détenues dans les comptes des Intimés soient transférées ou dilapidées.
123. Dans ces circonstances, l'Autorité soumet qu'une décision immédiate du Bureau est nécessaire afin d'éviter que les Intimés continuent à poser les gestes reprochés.
124. L'Autorité soumet qu'il est dans l'intérêt public et nécessaire pour la protection des marchés financiers que les ordonnances recherchées soient immédiatement rendues par le Bureau. »

AUDIENCE

[14] Lors de l'audience qui s'est déroulée le 25 août 2015, le procureur de l'Autorité a fait entendre un enquêteur œuvrant au sein de cet organisme. Celui-ci a, par son témoignage, relaté tous les faits décrits dans la demande qui sont allégués à l'encontre des intimés. L'enquêteur a aussi déposé les pièces à l'appui de ses dires.

[15] Il a souligné au tribunal que l'enquête a révélé que l'intimée Renée Morier serait à l'origine des nombreuses fuites d'informations privilégiées provenant de BCE inc. (« Bell »). Il a indiqué que l'intimée Renée Morier a été l'adjointe exécutive du Vice-Président et Chef des affaires financières de Bell, Siim Vanaselja. L'intimée Renée Morier a été à l'emploi de Bell, un émetteur assujéti, du 25 mai 2010 au 18 juillet 2015.

[16] L'enquêteur a aussi informé le Bureau que l'intimée Renée Morier occupait actuellement la fonction d'adjointe exécutive d'un haut dirigeant d'un autre important émetteur assujéti. Il a affirmé qu'un risque imminent existe qu'elle poursuive des activités illicites similaires à celles qu'elle poursuivait alors qu'elle était à l'emploi de Bell.

2015-020-001

PAGE : 25

[17] Compte tenu de cette situation, le procureur de l'Autorité a plaidé qu'il existait des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate du Bureau pour protéger l'intérêt public. À cet égard, il a indiqué au Bureau que la demande amendée de l'Autorité suggère l'adoption d'un ensemble de mesures destinées à protéger le public et à maintenir l'intégrité des marchés.

ANALYSE

[18] Dans la présente affaire, l'Autorité a invoqué l'existence de motifs impérieux mettant en danger l'intérêt public et a demandé au Bureau de rapidement tenir une audience *ex parte* en vertu des dispositions de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁷.

[19] Lors de l'audience *ex parte* qui s'est tenue le 25 août 2015, l'Autorité a présenté une preuve à l'effet que les intimés auraient contrevenu, à de nombreuses reprises, aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁸ concernant l'usage d'informations privilégiées et, qui plus est, auraient fait preuve de complicité pour commettre ces infractions.

[20] L'Autorité a, en particulier, informé le Bureau qu'il y avait un risque imminent que les intimés sévissent à nouveau, et ce, parce que leur source principale d'informations privilégiées, l'intimée Renée Morier, occupe depuis peu le poste d'adjointe exécutive d'un haut dirigeant d'un émetteur assujetti au Québec.

[21] Or, durant la période du 25 mai 2010 au 18 juillet 2015, l'intimée Renée Morier a été à l'emploi de Bell, un autre important émetteur assujetti. Durant cette période, l'enquête de l'Autorité a révélé qu'elle aurait été à l'origine de plusieurs fuites d'informations privilégiées concernant les activités financières de Bell avec d'autres entreprises dont Glentel inc., Bell Aliant et Astral Média inc. Ces transmissions illégales d'informations privilégiées se seraient spécifiquement produites alors que l'intimée Renée Morier occupait la fonction d'adjointe exécutive du Vice-Président et Chef des affaires financières de Bell, Siim Vanaselja.

[22] Outre l'intimée Renée Morier, la preuve présentée par l'Autorité a révélé que le groupe des intimés se compose du conjoint de Renée Morier (l'intimé Sylvain Milette), des parents de Renée Morier (les intimés Raymond Morier et Marie Fenez), d'un ami proche du conjoint de Renée Morier (l'intimé Francis Beauchamp), de deux compagnies contrôlées par l'intimé Francis Beauchamp (l'intimée 9282-08877 Québec inc. de même que l'intimée Beauchamp gestion et construction inc.), des parents de l'intimé Francis Beauchamp (les intimés Alain Beauchamp et Jeanne Brulé) et finalement de l'intimée Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc.⁹.

[23] L'enquête de l'Autorité à l'égard des intimés se poursuit. Elle a toutefois déjà mis en lumière un ensemble complexe de transactions boursières, de mouvements de fonds entre

⁷ Préc., note 1.

⁸ Préc., note 2.

⁹ Une société dont les intimés Alain Beauchamp et Jeanne Brulée sont administrateurs et les principaux actionnaires avec la Fiducie familiale Beauchamp.

2015-020-001

PAGE : 26

divers comptes¹⁰ et d'appels téléphoniques révélant un *modus operandi* qui placerait l'intimée Renée Morier à l'origine d'un coulage majeur d'informations privilégiées provenant de Bell.

[24] Ces informations stratégiques, non connues de l'ensemble des investisseurs, au-raient été utilisées illicitement par les intimés pour effectuer des transactions boursières et amasser des gains que l'Autorité évalue actuellement à plus d'un million de dollars. L'intimée Renée Morier et son conjoint l'intimé Sylvain Milette auraient même trouvé le moyen de faire illicitement des gains en transigeant par l'entremise des parents de l'intimé Francis Beauchamp, soit les intimés Alain Beauchamp et Jeanne Brulé.

[25] L'enquête de l'Autorité a permis d'identifier un ensemble de sociétés, de comptes bancaires, de comptes de courtage et de biens contrôlés par les intimés qui serviraient actuellement à conserver leurs gains illicitement accumulés, lesquels pourraient être utilisés pour financer d'autres transactions illégales en utilisant des informations privilégiées.

[26] D'une manière plus spécifique, le Bureau a particulièrement retenu que la preuve présentée par l'Autorité révèle :

- Une confirmation de la part de Bell que l'intimée Renée Morier et son supérieur immédiat, Siim Vanaselja, furent mis au courant, dans la semaine du 10 février 2014, de discussions confidentielles entre Bell et Bell Aliant concernant l'acquisition de cette dernière¹¹. Or, entre le 18 mars et le 5 mai 2014 les parents de l'intimée Renée Morier – soit les intimés Raymond Morier et Marie Fenez – ont investi une somme importante dans l'achat d'actions de Bell Aliant¹²;
- Une confirmation de la part de Bell qu'un important appel conférence concernant un offre d'achat visant Bell Aliant s'est tenu le 16 juillet 2014 et que Siim Vanaselja – le supérieur immédiat de l'intimée Renée Morier – y a participé¹³;
- La concomitance d'un appel téléphonique effectué le 17 juillet 2014, entre les intimés Renée Morier et Francis Beauchamp, et l'acquisition par celui-ci d'actions de Bell Aliant¹⁴. De plus, le 22 juillet 2014, les parents de l'intimé Francis Beauchamp – soit les intimés Alain Beauchamp et Jeanne Brulé – ont aussi acheté des actions de Bell Aliant¹⁵;
- Le 23 juillet 2014, Bell annonce publiquement son intention d'acquérir toutes les actions de Bell Aliant¹⁶; à la suite de quoi, tous les intimés ayant fait l'acquisition d'actions de Bell Aliant ont rapidement liquidé avec profit leurs positions¹⁷;

¹⁰ Comptes bancaires et de courtage ouverts par les intimés auprès des mises en causes dans la présente affaire.

¹¹ Pièce D-35 déposée par l'Autorité.

¹² Pièce D-31 déposée par l'Autorité.

¹³ Pièce D-35 déposée par l'Autorité.

¹⁴ Pièces D-24 et D-25 déposées par l'Autorité.

¹⁵ Pièce D-25 déposée par l'Autorité.

¹⁶ Pièce D-37 déposée par l'Autorité.

¹⁷ Pièce D-25 déposée par l'Autorité.

2015-020-001

PAGE : 27

- La preuve établit qu'entre le 30 septembre et le 9 octobre 2014 les cadres supérieurs de Bell - notamment Siim Vanasejla - auraient été informés de pour-parlers confidentiels entre Bell et Glentel inc. Or, le 17 octobre 2014, les parents de l'intimée Renée Morier – soit les intimes Raymond Morier et Marie Fenez – ont investi une somme importante dans l'achat d'actions de Glentel inc.¹⁸ ;
- La concomitance d'appels téléphoniques effectués le 22 octobre et le 6 novembre 2014, entre les intimes Renée Morier et Francis Beauchamp, et l'acquisition par celui-ci d'actions de Glentel inc.¹⁹. De plus, le 6 novembre 2014, les parents de l'intimé Francis Beauchamp – soit les intimes Alain Beauchamp et Jeanne Brulé – ont aussi acheté des actions de Glentel inc..
- La concomitance, le 17 novembre 2014, d'une rencontre confidentielle entre les hauts dirigeants de Bell et les représentants de Glentel inc. (concernant une offre formelle d'achat sur Glentel inc. par Bell) et l'investissement par les parents de l'intimé Francis Beauchamp - soit les intimes Alain Beauchamp et Jeanne Brulé – d'une autre somme importante dans l'achat d'actions de Glentel inc.²⁰;
- Les 21 et 25 novembre 2014, l'intimé Francis Beauchamp achète de nouveau des actions de Glentel inc.²¹;
- Le 26 novembre 2014, le conjoint de l'intimée Renée Morier, soit l'intimé Sylvain Millette, fait un chèque de 30 000 \$ - tiré du compte conjoint Morier/Millette – à l'ordre de la mère de l'intimé Francis Beauchamp, soit l'intimée Jeanne Brulé²². La même journée, une somme de 32 000 \$ est virée par l'intimé Alain Beauchamp au compte de son fils, l'intimé Francis Beauchamp²³ et le 27 novembre 2014 celui-ci achète pour 30 014 \$ d'actions de Glentel inc.²⁴;
- Le 28 novembre 2014, Bell annonce publiquement son intention d'acquérir toutes les actions de Glentel inc.²⁵; à la suite de quoi, tous les intimes ayant fait l'acquisition d'actions de Glentel inc. ont liquidé avec profit leurs positions²⁶;
- Le 28 novembre 2015, les intimes Renée Morier et Francis Beauchamp communiquent plusieurs fois par téléphone avant et après la liquidation de son portefeuille d'actions de Glentel inc. et de celui de ses parents – soit les intimes Alain Beauchamp et Jeanne Brulé²⁷;

¹⁸ Pièce D-23 déposée par l'Autorité.

¹⁹ Pièce D-24 déposée par l'Autorité.

²⁰ Pièce D-25 déposée par l'Autorité.

²¹ Pièce D-25 déposée par l'Autorité.

²² Pièce D-26 déposée par l'Autorité.

²³ Pièce D-27 déposée par l'Autorité.

²⁴ Pièce D-25 déposée par l'Autorité.

²⁵ Pièce D-29 déposée par l'Autorité.

²⁶ Pièces D-25, D-31 déposées par l'Autorité.

²⁷ Pièces D-24 et D-25 déposées par l'Autorité.

2015-020-001

PAGE : 28

- La concomitance d'un appel téléphonique²⁸ reçu le 25 janvier 2012, par l'intimé Francis Beauchamp et son achat d'actions d'Astral Média inc., le tout alors que des discussions non publiques aurait été amorcées à la fin de 2011 entre les hauts dirigeants de Bell et d'Astral Média concernant l'acquisition de cette dernière²⁹;
- Suite aux annonces publiques de l'entente entre Bell et Astral Média inc. (16 mars 2012) et de l'autorisation du CRTC concernant cette acquisition (4 mars 2013), l'intimé Francis Beauchamp a procédé à la vente de toutes ses actions d'Astral Média³⁰.

[27] L'analyse détaillée réalisée par l'Autorité, tant au niveau de la chronologie des événements relatés que de la nature des transactions et des mouvements de fonds effectués par les intimés, présente *prima facie* une preuve circonstancielle que le Bureau considère probante.

[28] De plus, comme les intimés auraient déjà empoché plus d'un million de dollars en gains illicites, le Bureau craint que ceux-ci ne soient en mesure de financer des opérations similaires futures, et ce, en mettant encore plus en péril l'intégrité des marchés et la confiance des épargnants.

[29] Compte tenu que la preuve présentée par l'Autorité a spécifiquement révélé que l'intimée Renée Morier occupe actuellement le poste d'adjointe exécutive d'un haut dirigeant d'un important émetteur assujetti³¹, le Bureau est d'avis qu'un danger imminent existe qu'elle soit à l'origine de fuites d'informations privilégiées concernant les affaires de cet émetteur assujetti et qu'elle permette ainsi au groupe d'intimés de récidiver en effectuant des transactions illicites qui pourraient avoir encore plus d'ampleur que les précédentes.

[30] Comme le soulignait le Bureau dans *Autorité des marchés financiers c. Côté*³² :

« [15] L'usage illégal d'informations privilégiées est une infraction grave qui est grandement réprouvée dans le monde des valeurs mobilières. En commettant ce geste, les contrevenants à la loi viennent court-circuiter le bon fonctionnement du marché en utilisant une ou des informations qui sont connues d'eux seuls. Ces personnes créent un déséquilibre entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

[16] Les premiers se servent des informations connues d'eux seuls pour négocier sur des titres alors que les seconds, ignorant tout ce que les premiers connaissent, ne peuvent en profiter et voient d'autres personnes qu'eux empocher des profits ou éviter des pertes, sans toujours comprendre pourquoi les choses se passent comme elles se passent.

²⁸ Pièce D-42 déposée par l'Autorité. Le numéro de téléphone et l'identité de la personne qui a logé cet appel sont encore inconnus mais l'enquête de l'Autorité se poursuit.

²⁹ Pièces D-41, D-42 déposées par l'Autorité.

³⁰ Pièces D-43, D-44 et D-25 déposées par l'Autorité.

³¹ En vertu de l'article 68 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, préc., note 2.

³² 2010 QCBDRVM 8.

2015-020-001

PAGE : 29

[17] Le fonctionnement harmonieux des marchés de valeurs mobilières suppose l'égalité de tous devant ceux-ci. En d'autres mots, les participants du marché devraient pouvoir négocier alors qu'ils sont tous en possession des mêmes informations et qu'ils peuvent alors prendre des décisions d'investissement éclairées.

[18] Négocier des titres en se servant d'une information privilégiée vient rompre le fondement du principe de l'égalité de tous devant les marchés. La personne qui le fait, empêche un profit ou évite de subir une perte parce qu'il a appris des choses sur une société qui sont encore inconnues du public. Mais la loi interdit expressément ce genre de comportement puisqu'il est estimé que le fait d'utiliser une information privilégiée crée un avantage indu pour celui qui en profite.

[19] La pire conséquence d'un tel usage est qu'il mine la confiance dans les marchés financiers. Lorsqu'est apprise la commission d'une infraction de cette nature, le public perd confiance dans les marchés; il sent qu'il a été floué et que les profits qu'il escomptait faire ont plutôt été dirigés vers ceux qui l'ont joué. Cette situation est néfaste et il est important que les autorités financières sévissent adéquatement lorsque ces cas surviennent. »³³

[Soulignement ajouté]

[31] Concernant l'importance fondamentale de maintenir la confiance des investisseurs, le Bureau réitère le message important qu'il adressait dans sa décision *Autorité des marchés financiers c. Lemire*³⁴ :

« À cet égard, le Bureau rappelle l'importance fondamentale de maintenir la confiance des investisseurs dans le fonctionnement équitable des marchés et la nécessité d'intervenir fermement pour protéger cet élément essentiel à la continuité même du marché. Les événements qui ont affecté les principaux marchés financiers du monde en 2007 et en 2008 interpellent tous ceux qui auraient encore un doute quant à la possibilité que des marchés cessent de fonctionner lorsqu'un bris de confiance survient³⁵. »³⁶

[soulignement ajouté]

[32] L'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁷ prévoit que celle-ci s'applique à différentes formes d'investissements :

³³ *Id.*, paragraphes 15 à 19.

³⁴ 2015 QCBDR 63.

³⁵ À cet égard, le Bureau invite les sceptiques et les intéressés à une lecture attentive du Final Report of the National Commission on the Causes of the Financial and Economic Crisis in the United States (*The Financial Crisis Inquiry Report*, Official Government Edition, January 2011, ISBN 978-0-16-087727-8). Les effets dévastateurs d'une perte de confiance dans certains marchés y sont abondamment décrits. À cet égard, le Bureau souligne que certains de ces effets se font encore sentir aujourd'hui.

³⁶ *Autorité des marchés financiers c. Lemire*, préc., note 34, paragraphe 150.

³⁷ Préc., note 2.

2015-020-001

PAGE : 30

«1. La présente loi s'applique aux formes d'investissement suivantes:

1° une valeur mobilière reconnue comme telle dans le commerce, notamment les actions, les obligations, les parts sociales des entités constituées en personne morale ainsi que les droits et les bons de souscription;

[...] »

[33] Compte tenu que l'enquête a révélé que les intimés ont transigé sur des actions de différents émetteurs, il s'agit donc d'une forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières* et celle-ci doit donc recevoir application.

[34] Par ailleurs, on retrouve à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁸ la définition d'information privilégiée :

« Toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable; »

Article 187 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁹

[35] La preuve présentée par l'Autorité démontre que les intimés Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Raymond Morier et Marie Fenez auraient contrevenu à l'article 187 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁰ en transigeant sur les titres de Bell Aliant alors qu'ils disposaient d'informations privilégiées. L'intimé Francis Beauchamp aurait aussi contrevenu à l'article 187 en effectuant des transactions sur les titres de Bell Aliant et d'Astral Média inc. alors qu'il disposait d'informations privilégiées.

[36] L'article 187 de la *Loi sur les valeurs mobilières* établit que :

« L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti qui dispose d'une information privilégiée reliée aux titres de cet émetteur ne peut réaliser aucune opération sur ces titres ni changer un intérêt financier dans un instrument financier lié, sauf dans les cas suivants s'il peut démontrer que:

1° il est fondé à croire l'information connue du public ou de l'autre partie;

2° il se prévaut d'un plan automatique de réinvestissement de dividendes, de souscription d'actions ou d'un autre plan automatique établi par l'émetteur assujéti, selon des modalités arrêtées par écrit avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information;

3° il y est tenu en vertu d'un contrat, dont les modalités sont arrêtées par écrit, conclu avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information.

³⁸ *Id.*

³⁹ *Id.*

⁴⁰ *Id.*

2015-020-001

PAGE : 31

Dans le cas prévu au paragraphe 1° du premier alinéa, l'initié ne peut réaliser aucune opération sur les titres si l'autre partie à l'opération est l'émetteur assujetti et que cette opération n'est pas nécessaire dans le cours des affaires de l'émetteur. »

[37] Par ailleurs, la notion d'initié est définie à l'article 89 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

« 89. Est un initié :

1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;

2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;

3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;

4° l'émetteur porteur de ses titres;

5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié. »

[38] À cet égard, il est important de souligner que l'interdiction prévue par l'article 187 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴¹ est étendue par l'article 189 de cette loi aux personnes suivantes :

« 189. Les interdictions portées aux articles 187 et 188 sont étendues aux personnes suivantes:

1° les dirigeants et les administrateurs visés au chapitre IV du titre III ;

2° les sociétés qui appartiennent au même groupe que l'émetteur assujetti;

3° le gestionnaire de fonds d'investissement ou la personne chargée de lui fournir des conseils financiers ou de placer ses actions ou parts, ainsi que toute personne qui est initiée à l'égard de l'une de ces personnes ;

4° toute personne qui dispose d'une information privilégiée à l'occasion des rapports qu'elle entretient avec l'émetteur assujetti ou du travail qu'elle accomplit pour lui, dans ses fonctions ou dans le cadre d'activités commerciales ou professionnelles;

5° toute personne qui dispose d'une information privilégiée provenant, à sa connaissance, d'un initié ou d'une personne visée au présent article;

⁴¹ Préc., note 2.

2015-020-001

PAGE : 32

6° toute personne qui dispose d'une information privilégiée, qu'elle connaît comme telle, concernant un émetteur assujetti;

7° toute personne avec qui l'émetteur assujetti, un initié à l'égard de celui-ci ou une personne visée au présent article a des liens. »

[39] Ainsi, pour être en présence d'un manquement à l'article 187 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les conditions suivantes doivent être remplies :

- être un initié à l'égard d'un émetteur assujetti ou être visé par l'article 189 de la LVM;
- disposer d'une information privilégiée; et
- réaliser une opération sur les titres de cet émetteur assujetti.

[40] Dans la présente affaire, la preuve présentée par l'Autorité est à l'effet que l'interdiction prévue par l'article 187 s'étend aux intimés Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Raymond Morier et Marie Fenez, car ceux-ci seraient visés par l'article 189. Ces intimés auraient disposé d'une information privilégiée au moment de leurs opérations respectives sur les titres des émetteurs concernés, soit le fait que Bell projetait d'acquérir l'ensemble des actions de Bell Alliant et d'Astral Média inc. Or, Bell, Bell Alliant et Astral Média inc. sont des émetteurs assujettis en vertu de l'article 68 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴².

Article 188 de la Loi sur les valeurs mobilières⁴³

[41] De plus, la preuve présentée par l'Autorité démontre que l'intimée Renée Morier aurait contrevenu à l'article 188 de la *Loi sur les valeurs mobilières* en communiquant des informations privilégiées concernant Bell⁴⁴, Bell Alliant et Astral Média inc. À cet égard, le Bureau rappelle que l'article 188 prévoit:

« 188. La personne visée à l'article 187 ne peut non plus communiquer cette information ou recommander à une personne d'effectuer une opération sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel elle est initiée, sauf dans les cas suivants:

1° elle est fondée à croire l'information connue du public ou de l'autre partie;

2° elle doit communiquer l'information dans le cours des affaires, rien ne la fondant à croire qu'elle sera exploitée ou communiquée en infraction aux articles 187, 189 et 189.1 ou au présent article. »

⁴² Préc., note 2.

⁴³ *Id.*

⁴⁴ Informations privilégiées concernant aussi Glentel inc.

2015-020-001

PAGE : 33

[42] À cet égard, il est important de souligner que l'interdiction prévue par l'article 188 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁵ est également étendue à d'autres personnes par l'effet de l'article 189 susmentionné. Ainsi, pour être en présence d'un manquement à l'article 188, les conditions suivantes doivent être remplies :

- être un initié à l'égard d'un émetteur assujéti (article 187) ou être visé par l'article 189; et
- communiquer une information privilégiée ou recommander à une personne d'effectuer une opération sur les titres de cet émetteur assujéti.

[43] Dans la présente affaire, la preuve présentée par l'Autorité révèle que l'interdiction prévue par l'article 187 s'étendrait à l'intimée Renée Morier par le biais de l'article 189 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁶.

[44] L'intimée Renée Morier aurait communiqué directement ou indirectement de l'information privilégiée aux intimés Sylvain Milette, Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Raymond Morier et Marie Fenez soit essentiellement le fait que Bell⁴⁷ projetait d'acquérir l'ensemble des actions de Bell Alliant et d'Astral Média inc. Or, Bell, Bell Alliant et Astral Média inc. sont des émetteurs assujétis en vertu de l'article 68 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁸.

Article 189.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁹

[45] Enfin, la preuve présentée par l'Autorité est à l'effet que les intimés Renée Morier, Sylvain Milette, Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulée, Raymond Morier et Marie Fenez auraient aussi contrevenu à l'article 189.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵⁰. Cet article se lit comme suit :

« 189.1. Toute personne à qui il est interdit de réaliser une opération sur les titres d'un émetteur assujéti ou de changer un intérêt financier dans un instrument financier lié par l'effet des articles 187 ou 189 ne peut exploiter l'information privilégiée d'aucune autre manière, à moins qu'elle ne soit fondée à croire l'information connue du public. Elle ne peut notamment effectuer d'opérations sur des options ou sur d'autres dérivés au sens de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) portant sur les titres de l'émetteur. Elle ne peut non plus effectuer d'opérations sur les titres d'un autre émetteur, sur des options ou sur d'autres dérivés au sens de la Loi sur les instruments dérivés ou sur des contrats à terme portant sur un indice boursier, dès lors que leur cours est susceptible de répercuter les fluctuations des titres de l'émetteur. »

⁴⁵ Préc., note 2

⁴⁶ *Id.*

⁴⁷ Bell projetait également d'acquérir la totalité des actions de Glentel inc.

⁴⁸ Préc., note 2

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ *Id.*

2015-020-001

PAGE : 34

[soulignement ajouté]

[46] Ainsi, une personne qui ne peut réaliser une opération sur les titres d'un émetteur assujetti - par l'effet des articles 187 et 189 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵¹ - ne peut exploiter d'aucune autre manière une information privilégiée, notamment en effectuant une opération sur les titres d'un autre émetteur, même non-assujetti.

[47] Le législateur ne parlant pas pour rien dire, lorsqu'il définit distinctement les termes « émetteur » et « émetteur assujetti » à l'article 5 dans la section intitulée « Interprétation » de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le Bureau est d'avis que l'interprétation de l'article 189.1 contenue au paragraphe 40 de la présente décision doit être retenue.

[48] Par conséquent, pour être en présence d'une contravention à l'article 189.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les conditions suivantes doivent être remplies dans la présente affaire :

- être un initié au sens de l'article 89 à l'égard d'un émetteur assujetti ou être visé par l'article 189 de la *Loi sur les valeurs mobilières*; et
- exploiter autrement une information privilégiée de cet émetteur assujetti, notamment en effectuant une opération sur les titres d'un autre émetteur, lequel pourrait être non-assujetti.

[49] Dans la présente affaire, la preuve recueillie par l'Autorité démontre que les intimés Renée Morier, Sylvain Millette, Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Raymond Morier et Marie Fenez seraient visés par l'article 189 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Ceux-ci auraient disposé d'une autre information privilégiée concernant l'émetteur assujetti Bell - soit le fait que Bell projetait aussi d'acquérir les actions de Glentel inc.⁵² - et qu'ils auraient exploité cette information privilégiée en transigeant sur les titres de Glentel inc., alors que c'était un émetteur non-assujetti, enfreignant ainsi les dispositions de l'article 189.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Conclusion de l'analyse

[50] En résumé, selon la preuve présentée par l'Autorité, un nombre considérable d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵³ auraient été commises par les Intimés visés par la présente affaire, et ce, alors que l'intimée Renée Morier occupait des fonctions stratégiques à titre d'employée de Bell⁵⁴. Ainsi :

- Les intimés Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Raymond Morier et Marie Fenez auraient utilisé des informations privilégiées pour effectuer des

⁵¹ *Id.*

⁵² Un émetteur non-assujetti selon le paragraphe 2 de la demande amendée de l'Autorité.

⁵³ Préc., note 2.

⁵⁴ Durant cette période, Renée Morier a notamment été l'adjointe exécutive du Vice-président et Chef des affaires financières de Bell, Siim Vanaselja.

2015-020-001

PAGE : 35

transactions sur les titres de Bell Aliant, et ce, en contravention aux articles 187 et 189;

- L'intimé Francis Beauchamp aurait utilisé des informations privilégiées pour effectuer des transactions sur les titres d'Astral Média inc., et ce, en contravention aux articles 187 et 189;
- L'intimée Renée Morier aurait communiqué des informations privilégiées concernant Bell⁵⁵, Bell Aliant et Astral Média inc., et ce, en contravention à l'article 188 et 189; et
- Les intimés Renée Morier, Sylvain Milette, Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brulé, Raymond Morier et Marie Fenez auraient exploité des informations privilégiées en effectuant des transactions sur le titre de Glentel inc., et ce, en contravention à l'article 189.1 et 189.

Motifs impérieux

[51] Le Bureau est d'avis que la preuve circonstancielle présentée par l'Autorité lors de l'audience *ex parte* du 25 août 2015 révèle de manière prépondérante l'existence de motifs impérieux justifiant une intervention immédiate du Bureau pour protéger le public et maintenir l'intégrité des marchés. À l'égard de ces motifs impérieux, le Bureau mentionne, en particulier :

- La transmission illégale d'informations privilégiées, dont l'intimée Renée Morier serait à l'origine dans la présente affaire, doit cesser;
- L'intimée Renée Morier serait actuellement en position de continuer à transmettre illégalement des informations privilégiées, et ce, pour ce qui a trait aux affaires d'au moins un important émetteur assujetti au Québec;
- Les intimés seraient responsables de transactions illicites effectuées à la suite de l'obtention d'informations privilégiées. Or, de telles transactions portent atteinte à l'intégrité des marchés et minent la confiance du public;
- L'enquête en cours a révélé que les intimés auraient effectué d'autres transactions illicites que celles mentionnées dans la demande de l'Autorité;
- Compte tenu que l'enquête démontre que les intimés auraient accumulé des gains de plus d'un million de dollars en transigeant illégalement sur la base d'informations privilégiées, il existe un risque immédiat qu'ils utilisent ces gains pour financer des transactions similaires futures, lesquelles pourraient être d'une plus grande envergure que celles déjà effectuées.

[52] Lors d'une audience *ex parte*, la preuve que l'Autorité présente au Bureau n'est évidemment pas contredite ou contestée par les intimés en raison de la nature même de ce

⁵⁵ Informations privilégiée concernant aussi Glentel inc.

2015-020-001

PAGE : 36

type d'audience : c'est pourquoi on fait référence à la notion de preuve *prima facie*⁵⁶. La preuve soumise doit toutefois convaincre le tribunal d'une manière prépondérante qu'il existe des motifs impérieux justifiant de procéder *ex parte* et que chacune des ordonnances demandées doivent être prononcées⁵⁷.

[53] En l'espèce, les ordonnances recherchées par l'Autorité sont de nature protectrice, préventive et conservatoire. L'enquête de l'Autorité dans la présente affaire se poursuit.

[54] Le Bureau a pris connaissance de la demande de l'Autorité et a entendu le témoignage de son enquêteur. Il a également pris connaissance de l'ensemble de la documentation déposée lors de l'audience *ex parte* du 25 août 2015. Il a aussi dûment considéré l'argumentation présentée par le procureur de l'Autorité.

DISPOSITIF

CONSIDÉRANT qu'une preuve prépondérante a été présentée par l'Autorité à l'effet qu'il existe des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate afin de protéger l'intérêt public, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁵⁸ et des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵⁹:

ACCUEILLE la demande amendée de l'Autorité des marchés financiers au présent dossier ;

INTERDIT à Francis Beauchamp d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Francis Beauchamp, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro [14];

ORDONNE à la mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [14];

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale

⁵⁶ Voir notamment *Autorité des marchés financiers c. Véronneau*, 2015 QCBDR 34

⁵⁷ *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, RLRQ, c. A-33.2, r.1, art. 81.

⁵⁸ Préc., note 1.

⁵⁹ Préc., note 2.

2015-020-001

PAGE : 37

située au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A5] et dans le compte portant le numéro [Z8];

ORDONNE à la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [A5] et dans le compte portant le numéro [Z8];

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant une succursale située au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, notamment dans le compte portant le numéro [13];

ORDONNE à la mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant son domicile situé au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [13];

ORDONNE à Beauchamp Gestion et Construction inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Beauchamp Gestion et Construction inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNE à 9282-0877 Québec inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-205323;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour 9282-0877, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-205323;

INTERDIT à Alain Beauchamp d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

2015-020-001

PAGE : 38

ORDONNE à Alain Beauchamp de ne pas se départir, directement ou indirectement, de la motocyclette de marque Harley Davidson, modèle FLHTC dont le numéro d'identification est [...];

ORDONNE à Alain Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170 rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A2] et dans le compte portant le numéro [Z5];

ORDONNE à la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Alain Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [A2] et dans le compte portant le numéro [Z5];

INTERDIT à Jeanne Brulé d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Jeanne Brulé de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A7] et dans le compte portant le numéro [Z0];

ORDONNE à la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Jeanne Brulé, notamment dans le compte portant le numéro [A7] et dans le compte portant le numéro [Z0];

ORDONNE à Alain Beauchamp et Jeanne Brulé de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Alain Beauchamp et Jeanne Brulé, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNE à Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-381771;

2015-020-001

PAGE : 39

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-381771;

INTERDIT à Renée Morier d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

INTERDIT à Sylvain Milette d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Renée Morier et Sylvain Milette, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant une succursale située au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, notamment dans le compte portant le [1];

ORDONNE à la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant son domicile situé au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Renée Morier et Sylvain Milette, notamment dans le compte portant le numéro [1];

INTERDIT à Raymond Morier d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNE à Raymond Morier de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Raymond Morier de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [2], [3], [4] et [5];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [2], [3], [4] et [5];

ORDONNE à Raymond Morier, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une succursale située au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7] et [8];

2015-020-001

PAGE : 40

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7] et [8];

INTERDIT à Marie Fenez d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Marie Fenez de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

ORDONNE à Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [9] et [10];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans les comptes portant les numéros [9] et [10];

ORDONNE à Marie Fenez, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [17];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [17];

ORDONNE à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans le compte numéro [11];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte numéro [11];

2015-020-001

PAGE : 41

ORDONNE à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [12];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie – Bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [12].

En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe les parties intimées qu'elles ont une période de quinze jours pour déposer au Bureau un avis de leur contestation, afin que puisse être tenue une audience relative à la présente décision, le cas échéant.

Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent déposer un avis de leur contestation, le cas échéant. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat. Le Bureau informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau.

Dans le présent dossier, toutes les ordonnances sont entrées en vigueur le 26 août 2015 en vertu de la décision n° 2015-020-001⁶⁰ et le resteront à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées.

Tel que mentionné dans la décision du 26 août 2015, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶¹, les ordonnances de blocage entrent en vigueur le 26 août 2015 et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

(S) Lise Girard

M^e Lise Girard, présidente

(S) Jean-Pierre Cristel

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Philippe Levasseur et M^e Camille Rochon-Lamy
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)

⁶⁰ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp et al.*, préc., note 5.

⁶¹ Préc., note 2.

2015-020-001

PAGE : 42

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 25 août 2015

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL
DOSSIER N° : 2015-**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée, ayant un établissement situé au 800, square Victoria, 22^e étage, C.P. 246, tour de la Bourse, à Montréal, Québec, H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.

FRANCIS BEAUCHAMP, résidant au [...], Montréal, Québec, [...]

et

9282-0877 QUÉBEC INC., personne morale dont le siège social est situé au 3020, rue Trianon, app. 202, Montréal, Québec, H1N 0A1

et

BEAUCHAMP GESTION ET CONSTRUCTION INC., personne morale dont le siège social est situé au 3020, rue Trianon, app. 202, Montréal, Québec, H1N 0A1

et

RENÉE MORIER, résidant au [...], Saint-Bruno, Québec, [...]

et

SYLVAIN MILETTE, résidant au [...], Saint-Bruno, Québec, [...]

et

RAYMOND MORIER, résidant au [...], Calgary, Alberta, [...]

et

MARIE FENEZ, résidant au [...], Calgary, Alberta, [...]

et

ALAIN BEAUCHAMP, résidant au [...], Saint-Mélanie, Québec, [...]

et

JEANNE BRULÉE, résidant au [...], Saint-Mélanie, Québec, [...]

et

GESTION BRULÉ-BEAUCHAMP ET FILS INC., personne morale dont le siège social est situé au 21, rue du Havre, Saint-Mélanie, Québec, J0K 3A0

INTIMÉS

et

CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE, coopérative légalement constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ayant son domicile au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8

et

INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4

et

DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2

et

RBC DOMINION SECURITIES, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au

1400, 333- 7 th Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 2Z1
 et une succursale au 1, Place Ville-Marie, bureau 300,
 Montréal, Québec, H3B 4R8

et

RBC DIRECT INVESTING, personne morale
 légalement constituée ayant une place d'affaires au
 200 Bay Street, P.O. Box 75, Toronto, Ontario, M5J
 2Z5 et une succursale au 1, Place Ville-Marie, 2e
 étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9

MISES EN CAUSE

Demande amendée de l'Autorité des marchés financiers afin d'obtenir l'émission d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et de blocage en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2, et des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Il appert de la preuve que l'Intimée Renée Morier (« **Morier** ») a disposé d'informations privilégiées concernant des transactions impliquant des émetteurs assujettis, soit BCE inc. (« **Bell** »), Bell Aliant (« **BA** ») et Astral Média inc. (« **Astral** »).
2. Morier a également disposé d'informations privilégiées concernant une autre transaction impliquant Glentel inc. (« **GLN** »), un émetteur non assujetti au Québec, et Bell.
3. Morier a ensuite communiqué ces informations privilégiées à ses parents, Marie Fenez et Raymond Morier (« **Parents de Morier** »), ainsi qu'à Francis Beauchamp (« **Beauchamp** »).
4. Quant à Milette, il a aidé Morier à communiquer les informations privilégiées et à transiger sur la base de celles-ci.
5. Les Parents de Morier ont alors transigé sur les titres de BA alors qu'ils disposaient d'informations privilégiées.
6. Beauchamp a également transigé sur les titres de BA et d'Astral alors qu'il disposait d'informations privilégiées. Il a aussi communiqué ces informations privilégiées à ses parents, Jeanne Brulé et Alain Beauchamp (« **Parents de Beauchamp** »).

7. Les Parents de Beauchamp ont à leur tour transigé sur le titre de BA alors qu'ils disposaient d'informations privilégiées.
8. Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp ont exploité l'information privilégiée concernant la transaction de GLN en transigeant sur son titre.
9. Finalement, Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp ont contrevenu à l'intérêt public en transigeant sur le titre de GLN alors en possession d'informations privilégiées.

II. L'ORIGINE DE L'ENQUÊTE DE L'AUTORITÉ

10. Le 23 juin 2015, l'Autorité a institué une enquête relativement aux opérations sur les titres de BA et de GLN, tel qu'il appert d'une copie de la décision 2015-DCM-053, **pièce D-1**.

III. LES PARTIES

A) LA DEMANDERESSE

11. L'Autorité est l'organisme responsable de l'application notamment de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« **LVM** ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (« **LAMF** »).

B) LES INTIMÉS

iii. Morier

12. Morier a été adjointe exécutive du Vice-Président et chef des Affaires financières de Bell, Siim Vanaselja (« **Vanaselja** »). Elle a été à l'emploi de Bell du 25 mai 2010 au 18 juillet 2015, tel qu'il appert d'une copie d'un courriel daté du 7 août 2015, **pièce D-2**.
13. Le conjoint de Morier est Sylvain Milette (« **Milette** »).
14. Morier et Milette détiennent un compte conjoint auprès de la Banque Nationale du Canada (« **BNC** ») dont le numéro est [1] (« **Compte BNC** »), tel qu'il appert de deux copies d'un document intitulé « Identification d'un client » de la BNC, **pièce D-3**, en liasse.

iv. Parents de Morier

15. Raymond Morier et Marie Fenez sont les parents de Morier.
16. Raymond Morier détient des comptes chez RBC Direct Investing, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « RRIF Statement », d'une copie d'un document intitulé « RRIF Statement », d'une copie d'un document intitulé « TFSA Statement » et d'une copie d'un document intitulé « LIF Statement », **pièce D-4**, en liasse :
 - un compte dont le numéro est [2];

- un compte dont le numéro est [3];
 - un compte dont le numéro est [4];
 - un compte dont le numéro est [5].
17. Raymond Morier détient des comptes à RBC Dominion Securities, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Statement of your account », d'une copie d'un document intitulé « Statement of your account » et tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Statement of your account », **pièce D-5, en liasse** :
- un compte dont le numéro est [6];
 - un compte dont le numéro est [7];
 - un compte dont le numéro est [8].
18. Marie Fenez détient deux comptes de courtage auprès de la RBC Direct Investing, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « TFSA Statement (CND\$) » daté du 31 juillet 2015 et d'une copie d'un document intitulé « RRIF Statement (CND\$) », **pièce D-6, en liasse** :
- un compte dont le numéro est [9];
 - un compte dont le numéro est [10].
19. Marie Fenez détient un compte de courtage auprès de RBC Dominion Securities dont le numéro est [17], tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Asset summary », **pièce D-7**.
20. Les Parents de Morier détiennent deux comptes conjoints de courtage, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Canadian Dollar statement » et d'une copie d'un document intitulé « Canadian Dollar advisor statement », **pièce D-8, en liasse** :
- un compte auprès de la RBC Direct Investing dont le numéro est [11];
 - un compte auprès de la RBC Dominion Securities dont le numéro est [12].
- v. Beauchamp
21. Beauchamp est ingénieur pour le Groupe Verreault (« **Verreault** »), tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Gestion des notes » portant sur Beauchamp, **pièce D-9**.
22. Beauchamp est un ami de Milette et il a d'ailleurs été garçon d'honneur au mariage de ce dernier, tel qu'il appert d'une copie d'une photo tirée du compte Facebook de Beauchamp, **pièce D-10**.
23. Beauchamp détient deux comptes de courtage auprès de Valeurs mobilières Desjardins (« **VMD** »), tel qu'il appert d'une copie de la demande d'ouverture de compte et conventions compte pour les opérations exécutées sans conseil, **pièce D-11**.

- un compte de courtage comptant dont le numéro est [A5] (« **Compte de courtage A5** »).
 - un compte CELI dont le numéro est [Z8] (« **Compte de courtage Z8** »).
24. Beauchamp détient un compte chez Investia Services Financiers Inc. portant le numéro [13] (« **Compte Investia** »), tel qu'il appert d'une copie d'un relevé sommaire au 12 août 2015, **pièce D-12**.
25. Beauchamp détient un compte à la Caisse populaire Desjardins de Joliette portant le numéro [14] (« **Compte Desjardins [14]**»), tel qu'il appert de la pièce D-9.
- vi. Beauchamp Gestion et Construction inc.
26. Beauchamp est l'unique actionnaire et administrateur de la société par actions Beauchamp Gestion et Construction inc. (« **Gestion et Construction** »), tel qu'il appert d'une copie du Registre des entreprises du Québec (« **REQ** »), **pièce D-13**.
27. Ses secteurs d'activités sont « Autres exploitants immobiliers » avec comme précision « Gestion immobilière » ainsi que « Promotion et construction de maisons individuelles » avec comme précision « Entrepreneur général en construction ».
28. Gestion et Construction détient un compte auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette dont le numéro est 815-00026-204938 (« **Compte Gestion et Construction** »), tel qu'il appert d'une copie d'un extrait d'un rapport de contrôle de la Confédération des Caisses populaires, **pièce D-14**.
- vii. 9282-0877 Québec inc.
29. Beauchamp est l'unique actionnaire et administrateur de la société par actions 9282-0877 Québec inc. (« **9282** »), tel qu'il appert d'une copie du REQ, **pièce D-15**.
30. Son activité est « Sociétés de portefeuille (holdings) avec comme précision « société de gestion ».
31. 9282 détient un compte auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette dont le numéro est 815-00026-205323 (« **Compte 9282** »), tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Interrogation d'archives », **pièce D-16**.
- viii. Parents de Beauchamp
32. Alain Beauchamp et Jeanne Brulé sont les parents de Beauchamp.
33. Alain Beauchamp détient deux comptes de courtage chez VMD, tel qu'il appert d'une copie de la demande d'ouverture de compte et conventions compte pour les opérations exécutées sans conseil, **pièce D-17** :
- un compte dont le numéro est [A2] (« **Compte A2** »);

- un compte dont le numéro est [Z5] (« **Compte Z5** »).
34. Jeanne Brulé détient deux comptes de courtage chez VMD, tel qu'il appert d'une copie de la demande d'ouverture de compte comptant et d'une copie de la demande d'ouverture de compte CELI, **pièce D-18, en liasse** :
- un compte dont le numéro est [A7] (« **Compte A7** »);
 - un compte dont le numéro est [Z0] (« **Compte Z0** »).
35. Les Parents de Beauchamp détiennent un compte à la Caisse populaire Desjardins de Joliette portant le numéro [15] (« **Compte des Parents de Beauchamp** »), tel qu'il appert d'une copie du journal des opérations daté du 27 juillet 2015, **pièce D-19**.
- ix. Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc.
36. Les Parents de Beauchamp et la Fiducie familiale Beauchamp sont les trois actionnaires de Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc. (« **Gestion Brulé** »), tel qu'il appert d'une copie du REQ, **pièce D-20**.
37. Les Parents de Beauchamp sont les administrateurs de Gestion Brulé.
38. Le secteur d'activité de Gestion Brulé est « Agences ou courtiers immobiliers » avec comme précisions « Gestions d'immeubles à logement et Gestions de placements ».
39. Gestion Brulé détient un compte auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette dont le numéro est 815-00026-381771 (« **Compte de Gestion Brulé** »), tel qu'il appert d'une copie des documents transmis par la Caisse Desjardins de Joliette, **pièce D-21**.

IV. LES FAITS RÉVÉLÉS PAR L'ENQUÊTE

D) ACQUISITION DE GLN

- iii. Faits
40. Le 30 septembre 2014, Bell et GLN entament des discussions concernant une potentielle acquisition des actions de cette dernière.
41. Pendant cette période, Vanaselja est le Chef des affaires financière de Bell, tel qu'il appert d'une copie d'un communiqué de presse de Bell daté du 14 octobre 2014, **pièce D-22**.
42. Rappelons qu'à ce moment, Morier était l'adjointe exécutive de Vanaselja.
43. Entre le 30 septembre et le 9 octobre 2014, les cadres supérieurs de Bell sont informés des pourparlers entre Bell et GLN.
44. Entre le 17 octobre 2014 et le 18 novembre 2014, les Parents de Morier achètent 21 250 actions de GLN pour un total de 222 387 \$, par l'entremise de leurs comptes de courtage de l'époque,

soit les comptes numéros [2], [3], [10], [4], [11] et [16], tel qu'il appert d'un extrait MICA, **pièce D-23**.

45. Le 22 octobre et le 6 novembre 2014, Beauchamp et Morier communiquent par téléphone à quatre reprises, avant et pendant les premières transactions effectuées par Beauchamp sur le titre de GLN, tel qu'il appert du registre téléphonique associé au numéro de téléphone de Morier, **pièce D-24** :

Date	Appel entre Beauchamp et Morier	Opération sur les titres de GLN par Beauchamp
22-10-2014	8h21 8h37 9h42	13h10 : achat de 1000 actions pour un montant de 10 009 \$
6-11-2014	14h19 à 14h25	14h23 : Beauchamp se connecte à son compte de courtage 14h31 : achat de 2130 actions pour un montant de 23 120 \$ 14h53 : achat de 586 actions pour un montant de 6368 \$

46. Le 6 novembre 2014 à 14h37, les Parents de Beauchamp achètent 6248 actions de GLN pour un montant total de 67 790 \$, par l'entremise du Compte Z0 et du Compte Z5, tel qu'il appert d'une copie du document d'analyse de l'enquêteur, **pièce D-25**.
47. Beauchamp transige ensuite trois autres fois sur le titre de GLN, soit par l'entremise de son Compte A5 ou de Compte Z8, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
1. 7-11-2014 : achat de 3130 actions pour un montant de 34 737 \$;
 2. 13-11-2014 : achat de 1470 actions pour un montant de 16 380 \$;
 3. 14-11-2014 : achat de 1370 actions pour un montant de 15 075 \$.
48. Les 17 novembre 2014, les hauts dirigeants de Bell et les représentants de GLN se rencontrent et une offre formelle d'achat est proposée.
49. La même journée, les parents de Beauchamp achètent 18 132 actions de GLN pour un montant de 200 993 \$ par l'entremise du Compte A7 et du Compte A2, tel qu'il appert de la pièce D-25.
50. Beauchamp transige deux autres fois sur le titre de GLN, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
1. 21-11-2014 : achat de 6500 actions pour un montant de 80 175 \$;
 2. 25-11-2014 : achat de 572 actions pour un montant de 7 271 \$;
51. Le 26 novembre 2014, Milette fait un chèque de 30 000 \$ à Brulé (les Parents de Beauchamp), tel qu'il appert d'une copie du chèque numéro 383, **pièce D-26**.

52. Le 26 novembre 2014, les Parents de Beauchamp font un virement de 32 000 \$ au compte Desjardins de Beauchamp, tel qu'il appert d'une copie d'un document portant sur l'historique d'Alain Beauchamp, **pièce D-27**.
53. Le 27 novembre 2014, Beauchamp transige de nouveau sur le titre de GLN en achetant 2345 actions pour un montant de 30 014 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.
54. À cette date, les titres de GLN représentent 93,5 % du portefeuille de Beauchamp, tel qu'il appert d'une copie d'un relevé de portefeuille daté du 30 novembre 2014, **pièce D-28**.
55. Le 28 novembre 2014, Bell annonce publiquement la privatisation de GLN à un prix de 26,50 \$ l'action (« **Annonce GLN** »), tel qu'il appert d'une copie du communiqué de presse daté du 28 novembre 2014, **pièce D-29**.
56. Pendant les 10 jours de négociation suivants l'Annonce GLN, le cours de clôture moyen du titre de GLN est de 25,03 \$ alors qu'avant l'Annonce GLN il était de 12,70 \$. Il s'agit qu'une augmentation de 97 %, tel qu'il appert d'un extrait MICA, **pièce D-30**.
57. Le jour de l'Annonce GLN, Beauchamp et les Parents de Beauchamp transigent sur le titre de GLN, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
1. Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN pour un montant de 496 363 \$;
 2. les Parents de Beauchamp liquident leurs 24 380 actions de GLN pour un montant de 632 967 \$.
58. Pendant la journée du 28 novembre 2014, Morier et Beauchamp communiquent plusieurs fois par téléphone avant et après les transactions effectuées par Beauchamp et les Parents de Beauchamp, tel qu'il appert de la pièce D-25 :

Heures	Trame factuelle
10h52m48s- 10h53	Beauchamp appelle Morier
10h53	Beauchamp se connecte sur son compte de courtage
10h55 à 10h58	Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN pour un montant de 496 363 \$
10h58	Beauchamp se déconnecte de son compte de courtage
11h06 à 11h14	les Parents de Beauchamp vendent leurs 24 380 actions de GLN pour un montant de 632 967 \$
11h20-11h27	Beauchamp se connecte sur son compte de courtage
11h24	Morier appelle Beauchamp
20h28	Morier appelle Beauchamp

59. Le 29 décembre 2014, les Parents de Morier achètent 3530 actions de GLN, tel qu'il appert d'une copie d'un document de travail de l'enquêteur, **pièce D-31**.
60. Le 12 janvier 2015, les Parents de Morier ont vendu la totalité de leurs actions de GLN pour un montant de 628 165 \$, réalisant un profit de 317 509 \$, tel qu'il appert de la pièce D-31.

61. En résumé :

1. Beauchamp a :

- transigé neuf fois avant l'Annonce GLN;
- utilisé son Compte A5 et son Compte Z8 pour transiger sur le titre de GLN;
- vendu ses 19 103 actions de GLN pour un montant de 496 363 \$;
- fait un profit de 273 219 \$.

2. Les Parents de Beauchamp ont :

- transigé deux fois sur le titre de GLN avant l'Annonce GLN;
- utilisé le Compte A2, le Compte Z5, le Compte A7 et le Compte Z0 pour transiger sur le titre de GLN;
- acheté un total de 24 380 actions pour un montant total de 268 795 \$;
- vendus leurs 24 380 actions le jour de l'Annonce GLN pour un montant de 632 941 \$;
- fait un profit de 364 145 \$.

3. Morier et Milette ont :

- transigé sur le titre de GLN par l'entremise des Parents de Beauchamp et de Beauchamp pour un montant de 30 000 \$;
- fait un profit de 33 000 \$.

4. Les Parents Morier ont :

- transigé une fois sur le titre de GLN avant l'Annonce GLN;
- utilisé les comptes numéro [2], [3], [10], et [16] pour transiger sur le titre de GLN;
- acheté 21 250 actions pour un montant total de 222 387 \$ avant l'Annonce de GLN;
- acheté 3530 actions après l'Annonce de GLN;
- fait un profit total de 317 500 \$.

iv. Mouvements d'argents entre les différents comptes

62. Plusieurs virements ont eu lieu entre les différents comptes de Beauchamp *avant et après* les transactions faites par ce dernier sur le titre de GLN, tel qu'il appert d'une copie des entrées du journal du Compte de courtage A5, d'un extrait du rapport de contrôle de la Confédération des Caisses populaires, du chèque numéro 102 et du chèque numéro 103, **pièce D-32**, *en liasse*:

Date	Opération	Montant
2014-11-20	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	80 000 \$
2014-11-21	Beauchamp achète 6500 actions de GLN	80 174 \$
2014-11-24	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	7 500 \$
2014-11-24	Virement Compte Gestion et Constructions vers Compte Desjardins de 348 122	5 000 \$
2014-11-24	Beauchamp achète 572 actions de GLN	7 271 \$
2014-11-26	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	30 000 \$
2014-11-27	Beauchamp achète 2345 actions de GLN	30 014 \$
2014-11-28	Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN	496 363 \$
2014-12-03	Virement Compte A5 vers Compte Desjardins [14]	414 900 \$
2014-12-03	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte Gestion et Construction	5 000 \$
2014-12-10	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte Investia (Chèque 102)	100 000 \$
2014-01-07	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte Investia (Chèque 103)	75 000 \$

63. La majorité du produit réalisé par Beauchamp suite à la vente de ses actions de GLN, soit un montant 414 900 \$, a donc été transféré dans le Compte Desjardins [14].
64. Beauchamp a ensuite transféré une partie de l'argent déposé dans le Compte Desjardins [14] dans deux autres comptes, soit son Compte Investia (175 000 \$) et dans le Compte Gestion et Construction (5000 \$), tel qu'il appert de la pièce D-32.
65. Plusieurs mouvements d'argent ont eu lieu entre Beauchamp, les Parents de Beauchamp et Milette, avant et après certaines transactions faites par Beauchamp sur le titre de GLN, tel qu'il appert d'une copie d'interrogation d'archives du Compte des Parents de Beauchamp, d'une copie du chèque de 63 000 \$, **pièce D-33**, *en liasse*, de la pièce D-25, de la pièce D-27 et de la pièce D-32.

Date	Opération	Montant
2014-11-26	Chèque de Milette du Compte BNC à Jeanne Brûlé (Parents de Beauchamp)	30 000 \$
2014-11-26	Virement Compte des Parents de Beauchamp vers Compte Desjardins [14]	32 000 \$
2014-11-26	Virement Compte Desjardins [14] vers Compte A5	30 000 \$
2014-11-27	Beauchamp achète 2345 actions de GLN	30 014 \$
2014-11-28	Beauchamp vend ses 19 103 actions de GLN	496 363 \$

Date	Opération	Montant
2014-12-03	Virement Compte A5 comptant vers Compte Desjardins [14] de Beauchamp	414 900 \$
2014-12-05	Virement Compte Desjardins [14] de Beauchamp vers Compte des Parents de Beauchamp	53 750 \$
2014-12-08	Chèque des Parents de Beauchamp à Milette est endossé par Milette	63 000 \$

66. Milette a donc retiré un montant de 30 000 \$ de son compte BNC pour faire un chèque à Jeanne Brulé.
67. Plusieurs virements ont eu lieu entre les différents comptes des Parents de Beauchamp, avant et après la vente de leurs titres de GLN, tel qu'il appert d'une copie des entrées de journal du Compte A2 (Alain Beauchamp), d'une copie des entrées du Compte A7 (Jeanne Brulé) et d'une copie d'un reçu daté du 04-12-2014, **pièce D-34**:

Date	Opération	Montant
2014-11-14	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A7 (Jeanne Brulé)	100 000 \$
2014-11-14	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A2 (Alain Beauchamp)	100 000 \$
2014-11-27	Vente de 24 380 actions de GLN	632 967 \$
2014-12-04	Virement Compte de courtage A2 (Alain Beauchamp) vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	234 661 \$
2014-12-04	Virement Compte A7 (Jeanne Brulé) vers Compte des Parents de Beauchamp	235 100 \$
2014-12-04	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers Compte Gestion Brulé	475 000 \$

68. Les profits réalisés par les Parents de Beauchamp suite à la vente de leurs actions de GLN ont donc été transférés dans le Compte Desjardins des Parents de Beauchamp et dans le Compte Gestion Brulé.
69. Les Parents de Morier ont récemment transféré leurs différents comptes de courtage détenus chez RBC Direct Investing et, dans lesquels le produit de la vente des actions de GLN et de BA était déposé, à RBC Dominion Securities, tel qu'il de la pièce D-4, de la pièce D-6 et de la pièce D-8:
- le 16 juillet 2015, le compte numéro [3] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [6];
 - le 30 juillet 2015, le compte numéro [2] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [6];
 - le 15 juillet 2015, le compte numéro [11] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [12];
 - Le 15 juillet 2015, le compte numéro [4] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [7];

- le 17 juillet 2015, le compte numéro [10] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [17];
 - Le 17 juillet 2015, le compte numéro [5] a été transféré chez RBC Dominion Securities dans le compte numéro [8].
70. Ainsi, le produit réalisé par la vente des actions de GLN et de BA se trouve maintenant dans les comptes des Parents de Morier détenus chez RBC Dominion Securities ([6], [12], [7], [17] et [8]) et dans le compte de Marie Fenez détenus chez RBC Direct Investing ([9]).

E) ACQUISITION DE BA

i. Faits

71. En mai 2012, des discussions non publiques sont entamées entre Bell et BA quant à une potentielle privatisation de cette dernière, tel qu'il appert d'une copie de la chronologie des événements et des développements principaux préparés par Bell, **pièce D-35**.
72. Beauchamp transige trois fois sur le titre de BA dans les semaines suivantes, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
1. 17-05-2012 : achat de 570 actions à 27,37 \$ pour un montant total de 15 060 \$;
 2. 07-08-2012 : achat de 1210 actions de BA à un prix moyen de 25,18 \$ pour un montant total de 30 468 \$;
 3. 07-08-2012 : achat de 454 actions de BA pour un montant total de 11 502 \$.
73. Vers la fin du mois d'octobre 2012, les discussions entre Bell et BA cessent, tel qu'il appert d'une copie d'un courriel de Bell daté du 16 juin 2015, **pièce D-36**.
74. Le 23 octobre 2012, Beauchamp vend ses 2234 actions de BA à un prix de 26,86 \$ pour un montant total de 60 058 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.
75. Les discussions entre Bell et BA reprennent au début de l'année 2014, tel qu'il appert de la pièce D-35.
76. Le 10 février 2014, Vanaselja et Morier sont mis au courant des discussions confidentielles entre Bell et BA, tel qu'il appert de la pièce D-35.
77. Entre le 18 mars et le 5 mai 2014, les Parents de Morier achètent 3260 actions de BA pour un montant total de 88 873 \$, par l'entremise de l'ensemble de leurs comptes de courtage détenus à cette date, soit les comptes numéros [2], [3], [11], [5], [4] et [9], tel qu'il appert de la pièce D-31.

78. Le 16 juillet 2014, un appel conférence a lieu entre George Cope, le PDG de Bell, Vanaselja et l'équipe du comité spécial de BA. Le comité annonce qu'il va recommander l'offre d'achat à un prix de 31 \$ l'action. Bell indique qu'il acceptera cette offre, sous certaines conditions, tel qu'il appert de la pièce D-35.
79. Le 17 juillet, après avoir parlé à Morier, Beauchamp transige à trois reprises sur le titre de BA par l'entremise de son Compte A5 et de son Compte Z8, tel qu'il appert de la pièce D-25 :

Heure	Opération
12h24	Beauchamp appelle Morier
14h37	Beauchamp se connecte sur son compte de courtage VMD
14h40-14h41	Beauchamp liquide sa position de 3328 actions de CPX pour un montant total de 87 549 \$
14h43-14h44	Beauchamp achète 3112 actions de BA à un prix de 22,28 \$ pour un montant total de 88 037 \$
14h51	Beauchamp place un ordre de vente limite pour au moins 2048 actions de BA

80. Le 22 juillet 2014, les Parents de Beauchamp achètent 7116 actions de BA pour un montant total de 200 386 \$ par l'entremise du Compte A2 et du Compte A7, tel qu'il appert de la pièce D-25.
81. Le 23 juillet 2014 à 7h02, Bell publie un communiqué de presse annonçant l'acquisition de BA par Bell à un prix d'achat de 31 \$ l'action (« **Annonce BA** »), tel qu'il appert d'une copie d'un communiqué de presse daté du 23 juillet 2014, **pièce D-37**.
82. Pendant les 10 jours de négociation suivant l'Annonce BA, le cours de clôture moyen du titre de BA est de 31,12 \$ alors qu'avant l'Annonce BA, il était de 28,19 \$. Il s'agit qu'une augmentation de 10,39 %, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « calcul du après 10 jours et comparaison cours moyen avec BENCHMARK », **pièce D-38**.
83. Suite à l'Annonce BA, Beauchamp, les Parents de Beauchamp et les Parents de Morier vendent leurs actions de BA, tel qu'il appert de la pièce D-25:

Heure	Opération
9h30	Ordre de vente limite de Beauchamp est exécuté et 2048 actions de BA sont vendues pour un montant total de 63 682 \$
9h30-9h46	les Parents de Beauchamp vendent 7116 actions pour 221 663 \$
-	les Parents de Morier vendent 3296 actions de BA pour un montant total de 102 744 \$
10h00	Beauchamp vend ses 1064 actions de BA restantes pour un montant total de 33 378 \$

84. En résumé :

4. Beauchamp :

- a transigé six fois sur le titre de BA avant l'Annonce BA (trois fois avant la cessation des discussions et trois fois après la reprise des discussions);
- a utilisé son compte A5 et son compte Z8 pour transiger sur le titre de BA;
- a réalisé un profit de 12 050 \$.

5. Les Parents de Beauchamp :

- ont transigé une fois, la veille de l'Annonce BA en achetant 7116 actions de BA pour un montant de 200 386 \$;
- ont utilisé le Compte A2 et le Compte A7 pour transiger sur le titre de BA;
- ont réalisé un profit de 21 276 \$.

6. Les Parents de Morier :

- ont transigé à plusieurs reprises entre le 18 mars et le 5 mai 2014, en achetant 3260 actions de BA pour un montant total de 88 873 \$;
- ont utilisé les comptes numéro [2], [3], [11], [5], [4] et [9] pour transiger sur le titre de BA;
- ont réalisé un profit de 13 871 \$.

ii. Mouvement d'argent entre les différents comptes

85. Après la vente de ses actions de BA, Beauchamp effectue plusieurs virements, tel qu'il appert d'une copie d'un document intitulé « Interrogation d'archives » du compte folio 205 323 et d'une copie d'un extrait d'un rapport de contrôle de la Confédération des Caisses populaires, **pièce D-39**, en liasse:

Date	Opération	Montant
2014-07-23	Vente de 2048 actions de BA	63 682 \$
	Vente de 1064 actions de BA	33 378 \$
2014-08-18	Virement du Compte Desjardins [14] de Beauchamp vers le Compte 9282	62 000 \$
2014-08-21	Virement du Compte Desjardins [14] de Beauchamp vers le Compte 9282	5 000 \$

86. Une partie de la vente des actions de BA détenues par Beauchamp est transférée dans son Compte Desjardins [14].

87. Beauchamp transfère alors une partie de l'argent déposé dans son Compte Desjardins [14] dans un autre compte, soit le Compte 9282.
88. Après la vente de leurs actions de BA, les Parents de Beauchamp effectuent plusieurs mouvements d'argent, tel qu'il appert d'une copie d'un reçu daté du 22 août 2014 et d'une copie d'un chèque portant le numéro 056, **pièce D-40**, en liasse, de la pièce D-25, de la pièce D-32, de la pièce D-33 et de la pièce D-34.

Date	Opération	Montant
2014-07-21	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A7 (Jeanne Brûlé)	100 000 \$
2014-07-21	Virement Compte Desjardins des Parents de Beauchamp vers le Compte A2 (Alain Beauchamp)	100 000 \$
2014-07-22	Parents de Beauchamp achètent 7116 actions	200 386 \$
2014-07-23	Vente de 7116 actions	221 663 \$
2014-08-15	Virement Compte A2 (Alain Beauchamp) vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	13 000 \$
2014-08-15	Achat d'une moto	13 869,43 \$
2014-08-21	Virement Compte A7 (Jeanne Brûlé) vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	285 312,85 \$
2014-08-21	Virement Compte A2 (Alain Beauchamp) vers Compte Desjardins des Parents de Beauchamp	271 714,54 \$
2014-08-22	Virement du Compte des Parents de Beauchamp vers le Compte Gestion Brûlé	505 000 \$

89. Le produit réalisé suite à la vente des actions détenues par les Parents de Beauchamp est donc transféré du Compte A7 et du Compte A2 vers le Compte des Parents de Beauchamp.
90. Les Parents de Beauchamp transfèrent ensuite un important montant d'argent dans le Compte Gestion Brûlé.

F) ACQUISITION D'ASTRAL

ii. Faits

91. À la fin de l'année 2011, les hauts dirigeants d'Astral et de Bell débute des pourparlers quant à une éventuelle transaction visant l'acquisition d'Astral par cette dernière, tel qu'il appert d'une copie de la circulaire d'Astral datée du 26 avril 2012, **pièce D-41**;
92. Le 24 janvier 2012, Bell indique à Astral qu'elle est prête à offrir 46 \$ pour chacune des actions d'Astral, tel qu'il appert de la pièce D-41.
93. Le 25 janvier 2012, tel qu'il appert d'une copie de la facture de téléphone de Beauchamp daté du 9 février 2012, **pièce D-42** :

1. Beauchamp reçoit un appel d'un numéro inconnu¹ de 16h21 à 16h31;
 2. Beauchamp loge un appel de 16h34 à 16h45 vers un numéro associé à DISNAT, la plateforme de courtage de Desjardins;
 3. À 16h45, un ordre d'achat de 400 actions d'Astral pour 13 989 \$ est placé alors que les marchés sont fermés. La transaction sera exécutée le lendemain matin à l'ouverture des marchés.
94. Le 15 mars 2012, Beauchamp achète 179 actions d'Astral pour un montant de 6 166 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.
95. Le 16 mars 2012, Astral annonce publiquement qu'une entente définitive est conclue avec Bell pour l'acquisition, tel qu'il appert d'une copie d'un communiqué de presse de Bloomberg daté du 16 mars 2012, **pièce D-43**.
96. Dans les mois suivant, Beauchamp fait une série d'opérations sur le titre d'Astral, tel qu'il appert de la pièce D-25 :
- 30-03-2012 : vente de 858 actions d'Astral pour un montant de 11 415 \$;
 - 9-11-2012 : achat de 1485 actions d'Astral pour un montant de 61 877 \$;
 - 21-01-2013 : vente de 500 actions pour un montant de 23 339 \$.
97. Le 4 mars 2013, le CRTC annonce qu'il s'est entendu avec Bell concernant l'acquisition d'Astral, tel qu'il appert d'une copie d'une annonce du CRTC, **pièce D-44**.
98. Le 5 mars 2013, Beauchamp vend le reste de sa position sur Astral, soit 985 actions pour un montant de 9 558 \$, tel qu'il appert de la pièce D-25.

V. **SOLDES COMPTES**

99. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes de Beauchamp sont les suivants, tel qu'il appert de l'état d'une copie du relevé de portefeuille daté du 30 juin 2015, **pièce D-45**, de la pièce D-9 et de la pièce D-12:

Date	Compte	Montant
12-08-2015	Compte Desjardins [14]	43 294,20 \$
12-08-2015	Compte Investia	196 827,89 \$
20-08-2015	Compte A5	19 084 \$
20-08-2015	Compte Z8	64 702 \$

¹ Données téléphoniques indisponibles

100. L'enquête révèle que le dernier solde connu dans le Compte de Gestion et Construction est le suivant :

Date	Compte	Montant
31-07-2015	Compte Gestion et Construction	4 525 \$

101. L'enquête révèle que le dernier solde connu dans le Compte de 9282 est le suivant :

Date	Compte	Montant
18-08-2015	Compte 9282	129 643,34 \$

102. L'enquête révèle que le dernier solde connu dans le Compte de Milette et Morier est le suivant, tel qu'il appert de la pièce D-3 :

Date	Compte	Montant
18-08-2015	Compte de Milette et Morier	20 398 \$

103. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes des Parents de Beauchamp sont les suivants, tel qu'il appert d'une copie de deux relevés de portefeuille daté du 30 juin 2015, **pièce D-46, en liasse** et de la pièce D-19:

Date	Compte	Montant
23-07-2015	Compte des Parents de Beauchamp	15 456,76 \$
20-08-2015	Compte A7	0 \$
20-08-2015	Compte Z0	36 688 \$
20-08-2015	Compte A2	0 \$
20-08-2015	Compte Z5	70 875 \$

104. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes des Parents de Beauchamp sont les suivants :

Date	Compte	Montant
17-08-2015	Compte Gestion Brulé	111 904,98 \$

105. L'enquête révèle que les derniers soldes connus dans les comptes des Parents de Morier sont les suivants, tel qu'il appert de la pièce D-5, de la pièce D-6, de la pièce D-7 et de la pièce D-8 :

Date	Compte	Montant
31-07-2015	Compte [6] (Raymond Morier)	308 072,93 \$
31-07-2015	Compte [7] (Raymond Morier)	74 698,20 \$
31-07-2015	Compte [8] (Raymond Morier)	79 498,59 \$
31-07-2015	Compte [12] (Morier et Fenez)	443 806,97 \$

Date	Compte	Montant
31-07-2015	Compte [17] (Fenez)	200 154,34 \$
31-07-2015	Compte [9] (Fenez)	75 446,22 \$

VI. VARIA

106. Tel que démontré au paragraphe 88, suivant la vente de ses actions dans BA, Alain Beauchamp a transféré 13 000 \$ de son compte A2 vers le Compte Desjardins des Parents de Beauchamp le 15 août 2014. La même journée, il a fait un chèque d'un montant de 13 869,43 à Vision Harley Davidson pour l'achat d'une motocyclette du modèle FLHTC dont le numéro d'identification du véhicule est [...], tel qu'il appert d'une copie des résultats de la demande de renseignements à la SAAQ, pièce D-47 et de la pièce D-40.

VII. LES OBLIGATIONS AUX TERMES DE LA LVM

107. La LVM s'applique à toutes les formes d'investissement qui sont décrites à son article 1, dont notamment à une valeur mobilière comme une action.

108. La notion d'information privilégiée est définie à l'article 5 de la LVM :

«information privilégiée»: toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable;

109. La notion d'émetteur assujetti est définie à l'article 68 de la LVM :

68. L'émetteur assujetti est celui qui a fait appel publiquement à l'épargne; il est tenu aux obligations d'information continue visées au chapitre II du présent titre.

Est réputé avoir fait appel publiquement à l'épargne, l'émetteur:

1° dont une valeur a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité;

2° dont les titres, offerts en contrepartie dans une offre publique d'achat, ont fait l'objet d'une note d'information déposée auprès de l'Autorité;

3° dont une valeur a été cotée en bourse, au Québec, à un moment quelconque depuis le 6 avril 1983;

4° dont les titres ont fait l'objet d'un placement dans le cadre d'une entente, d'une fusion, d'une opération de regroupement ou de restructuration ou d'une opération semblable, à laquelle au moins un émetteur assujetti était partie;

5° dont l'existence résulte de la continuation ou de la prorogation d'un émetteur visé par les paragraphes 1° à 4°;

6° qui est visé à l'article 68.1 ou 338;

7° qui est déterminé par règlement;

8° qui est désigné par l'Autorité conformément à l'article 272.2 ou aux critères établis par règlement.

Est également réputé avoir fait appel publiquement à l'épargne, l'émetteur qui dépose un prospectus, soumis au visa de l'Autorité, aux seules fins de devenir un émetteur assujéti. Ce prospectus présente les informations et les attestations prévues par règlement et il révèle tous les faits importants relatifs aux titres déjà émis. Le régime défini pour le prospectus dans le titre II ne s'applique pas à ce prospectus

110. La notion d'initié est définie à l'article 89 de la LVM :

Est un initié:

1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;

2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;

3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;

4° l'émetteur porteur de ses titres;

5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

111. L'article 187 de la LVM prévoit qu'un initié, ayant en sa possession une information privilégiée, ne peut réaliser une opération sur les titres de cet émetteur :

187. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti qui dispose d'une information privilégiée reliée aux titres de cet émetteur ne peut réaliser aucune opération sur ces titres ni changer un intérêt financier dans un instrument financier lié, sauf dans les cas suivants s'il peut démontrer que:

1° il est fondé à croire l'information connue du public ou de l'autre partie;

2° il se prévaut d'un plan automatique de réinvestissement de dividendes, de souscription d'actions ou d'un autre plan automatique établi par l'émetteur assujéti, selon des modalités arrêtées par écrit avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information;

3° il y est tenu en vertu d'un contrat, dont les modalités sont arrêtées par écrit, conclu avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information.

Dans le cas prévu au paragraphe 1° du premier alinéa, l'initié ne peut réaliser aucune opération sur les titres si l'autre partie à l'opération est l'émetteur assujéti et que cette opération n'est pas nécessaire dans le cours des affaires de l'émetteur.

112. Un initié ne peut non plus communiquer une information privilégiée à propos d'un émetteur assujéti:

188. La personne visée à l'article 187 ne peut non plus communiquer cette information ou recommander à une personne d'effectuer une opération sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel elle est initiée, sauf dans les cas suivants:

1° elle est fondée à croire l'information connue du public ou de l'autre partie;

2° elle doit communiquer l'information dans le cours des affaires, rien ne la fondant à croire qu'elle sera exploitée ou communiquée en infraction aux articles 187, 189 et 189.1 ou au présent article.

113. L'article 189.1 de la LVM prévoit qu'une personne visée par les articles 187 et 189 de la LVM ne peut pas non plus exploiter une information privilégiée de toute autre manière :

189.1 Toute personne à qui il est interdit de réaliser une opération sur les titres d'un émetteur assujéti ou de changer un intérêt financier dans un instrument financier lié par l'effet des articles 187 ou 189 ne peut exploiter l'information privilégiée d'aucune autre manière, à moins qu'elle ne soit fondée à croire l'information connue du public. Elle ne peut notamment effectuer d'opérations sur des options ou sur d'autres dérivés au sens de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) portant sur les titres de l'émetteur. Elle ne peut non plus effectuer d'opérations sur les titres d'un autre émetteur, sur des options ou sur d'autres dérivés au sens de la Loi sur les instruments dérivés ou sur des contrats à terme portant sur un indice boursier, dès lors que leur cours est susceptible de répercuter les fluctuations des titres de l'émetteur.

114. Les interdictions prévues aux articles 187 et 188 de la LVM sont élargies aux personnes énumérées à l'article 189 de la LVM :

189. Les interdictions portées aux articles 187 et 188 sont étendues aux personnes suivantes:

1° les dirigeants et les administrateurs visés au chapitre IV du titre III ;

2° les sociétés qui appartiennent au même groupe que l'émetteur assujéti;

3° le gestionnaire de fonds d'investissement ou la personne chargée de lui fournir des conseils financiers ou de placer ses actions ou parts, ainsi que toute personne qui est initiée à l'égard de l'une de ces personnes ;

4° toute personne qui dispose d'une information privilégiée à l'occasion des rapports qu'elle entretient avec l'émetteur assujéti ou du travail qu'elle accomplit pour lui, dans ses fonctions ou dans le cadre d'activités commerciales ou professionnelles;

5° toute personne qui dispose d'une information privilégiée provenant, à sa connaissance, d'un initié ou d'une personne visée au présent article;

6° toute personne qui dispose d'une information privilégiée, qu'elle connaît comme telle, concernant un émetteur assujéti;

7° toute personne avec qui l'émetteur assujéti, un initié à l'égard de celui-ci ou une personne visée au présent article a des liens.

VIII. INFRACTIONS ALLÉGUÉES

115. Selon la preuve présentée, les infractions suivantes auraient été commises par les Intimés:

- Morier aurait communiqué de l'information privilégiée concernant Bell, BA et Astral, contrairement à l'article 188 de la LVM;
- Beauchamp, les Parents de Beauchamp et les Parents de Morier auraient utilisé des informations privilégiées pour effectuer des transactions sur les titres de BA et d'Astral, contrairement aux articles 187 et 189(6) de la LVM;
- Millette aurait aidé Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp à transmettre l'Informations privilégiées et à transiger sur la base de celles-ci, contrairement à l'article 187 et 188 de la LVM;
- Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp auraient exploité en effectuant des transactions sur le titre de GLN, contrairement à l'article 189.1 de la LVM;
- Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp auraient exploité en effectuant des transactions sur le titre de GLN, contrairement à l'article 189.1 de la LVM;
- Morier, les Parents de Morier, Beauchamp et les Parents de Beauchamp auraient agi en contravention de l'intérêt public en effectuant des transactions sur le titre de GLN alors qu'ils étaient en possession d'informations privilégiées.

IX. MOTIFS IMPÉRIEUX

116. Le délit d'initié est une infraction grave affectant négativement les marchés financiers. En effet, transiger avec une information privilégiée vient créer un déséquilibre injuste entre les différents participants du marché. Ces derniers devraient pouvoir négocier alors qu'ils sont tous en possession des mêmes informations et qu'ils peuvent alors prendre des décisions d'investissement éclairées.
117. Étant donné l'importance des faits reprochés aux intimés, l'Autorité considère que la protection des marchés financiers exige une intervention immédiate du Bureau de décision et de révision.
118. En effet, le comportement répétitif des Intimés porte atteinte à l'intégrité des marchés financiers.
119. Il est dans l'intérêt du public que le Bureau prononce les ordonnances de blocage et d'interdiction recherchées dans la présente demande sans audition préalable conformément à l'article 115.9 de la LAMF.
120. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les intimés poursuivent leurs activités illégales et transigent de nouveau alors qu'ils sont en possession d'informations privilégiées.
121. Il est impérieux pour la protection des marchés financiers que le Bureau prenne sa décision sans audition préalable étant donné que les profits réalisés en contravention à la LVM se retrouvent dans les comptes bancaires et les comptes de courtage des intimés;
122. Également, sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les sommes détenues dans les comptes des Intimés soient transférées ou dilapidées.
123. Dans ces circonstances, l'Autorité soumet qu'une décision immédiate du Bureau est nécessaire afin d'éviter que les Intimés continuent à poser les gestes reprochés.
124. L'Autorité soumet qu'il est dans l'intérêt public et nécessaire pour la protection des marchés financiers que les ordonnances recherchées soient immédiatement rendues par le Bureau.

X. CONCLUSIONS

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision de bien vouloir prononcer les ordonnances suivantes :

INTERDIRE à Francis Beauchamp d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Francis Beauchamp de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNER à Francis Beauchamp, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro [14];

ORDONNER à la Mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [14];

ORDONNER à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A5] et dans le compte portant le numéro [Z8];

ORDONNER à la Mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [A5] et dans le compte portant le numéro [Z8];

ORDONNER à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant une succursale située au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, notamment dans le compte portant le numéro [13];

ORDONNER à la Mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant son domicile situé au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [13];

ORDONNER à Beauchamp Gestion et Construction Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Caisse populaire de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNER à la Mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Beauchamp Gestion et Construction inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNER à 9282-0877 Québec inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Caisse populaire de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-205323;

ORDONNER à la Mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou

indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour 9282-0877, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-205323;

INTERDIRE à Alain Beauchamp d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Alain Beauchamp de ne pas se départir, directement ou indirectement, de la motocyclette de marque Harley Davidson, modèle FLHTC dont le numéro d'identification est [...];

ORDONNER à Alain Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170 rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A2] et dans le compte portant le numéro [Z5];

ORDONNER à la Mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Alain Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [A2] et dans le compte portant le numéro [Z5];

INTERDIRE à Jeanne Brulé d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Jeanne Brulé de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [A7] et dans le compte portant le numéro [Z0];

ORDONNER à la Mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Jeanne Brulé, notamment dans le compte portant le numéro [A7] et dans le compte portant le numéro [Z0];

ORDONNER à Alain Beauchamp et Jeanne Brulé de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNER à la Mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Alain Beauchamp et Jeanne Brulé, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNER à Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-381771;

ORDONNER à la Mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Gestion Brulé-Beauchamp et fils inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-381771;

INTERDIRE à Renée Morier d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Sylvain Milette d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Renée Morier et Sylvain Milette, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant une succursale située au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, notamment dans le compte portant le [1];

ORDONNER à la Mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant son domicile situé au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Renée Morier et Sylvain Milette, notamment dans le compte portant le numéro [1];

INTERDIRE à Raymond Morier d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Raymond Morier de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNER à Raymond Morier de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaire au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [2], [3], [4] et [5];

ORDONNER à la Mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [2], [3], [4] et [5];

ORDONNER à Raymond Morier, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une succursale située au une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7] et [8];

ORDONNER à la Mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7] et [8];

INTERDIRE à Marie Fenez d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs;

ORDONNER à Marie Fenez de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

ORDONNER à Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [9] et [10];

ORDONNER à la Mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans les comptes portant les numéros [9] et [10];

ORDONNER à Marie Fenez, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [17];

ORDONNER à la Mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [17];

ORDONNER à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans le compte numéro [11];

ORDONNER à la Mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte numéro [11];

ORDONNER à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [12];

ORDONNER à la Mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie – Bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [12];

DÉCLARER que, compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la décision à être rendue sur la présente Demande entre en vigueur, sans audition préalable, sous réserve de donner aux parties intimées l'occasion d'être entendues dans un délai de 15 jours, et ce, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2.

Montréal, le 26 août 2015

**CONTENTIEUX DE L'AUTORITÉ DES
MARCHÉS FINANCIERS**

(Me Philippe Levasseur et Me Camille Rochon-Lamy)
Procureurs de la Demanderesse, L'Autorité des
marchés financiers

Coordonnées :

Me Philippe Levasseur
Téléphone : 514-395-0337, poste 2685
Télécopieur : 514-864-3316
Adresse courriel : philippe.levasseur@lautorite.qc.ca

Me Camille Rochon-Lamy
Téléphone : 514-395-0337, poste 2686
Télécopieur : 514-864-3316
Adresse courriel : camille.rochon-lamy@lautorite.qc.ca

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Xavier Saint-Pierre, exerçant au 800, square Victoria, 22^e étage, tour de la Bourse, à Montréal, Québec, H4Z 1G3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis l'enquêteur assigné au présent dossier;
3. Tous les faits allégués à la présente « Demande amendée de l'Autorité des marchés financiers afin d'obtenir l'émission d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de courtier et de conseiller et de blocage en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2, et des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 » sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :
à Montréal, ce 26 août 2015

Xavier Saint-Pierre

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce

Marie-Josée Régimbald
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AKIKI	ROLAND	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-09-01
ALLARD	JOANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
AMINE	FATIMA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-25
ANDRIEUX	DOMINIQUE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-01
ARCAND	CELINE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
ARSENAULT	EMMANUEL	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-13
BABAN	ANCA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-03
BAZIN	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-24
BEAUDIN	REJEAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-07-31
BEAUDRY BESSETTE	DAVID	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-27
BEAULIEU	MICHELINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-07-16
BEAUSEIGLE	MAXIME	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
BECHARD	BOB	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-02
BELANGER	YVES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-09
BELANGER	GUYLAINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
BELANGER	ISABELLE	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-08-31
BERNARD	FRANCINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
BLANCHETTE	MARIE-JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-12
BLONDEAU	DIANE	LAKEROAD GESTION D'ACTIFS INC.	2015-08-24
BLOUIN	PIERRE-OLIVIER	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
BOLDUC	STEPHANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
BORDUAS	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOUCHER	MELANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
BOUCHER	CHANTALE	PLACEMENTS MANUVIE INCORPOREE	2015-09-09
BOUNAGUI	YOUSSEF	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-01
BOURQUE	JOSIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25
BRAZIER	DANIEL	GE MARCHES FINANCIERS (CANADA) LTEE	2015-08-21
BRETON	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
BROCHU	MATHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
BRUNELLE	SYLVIE	LA CAPITALE, SERVICES CONSEILS INC.	2015-09-03
BRUNET	LINDA	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-24
CAREAU	MARC-ANTOINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-09
CARIGNAN	CHANTAL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
CHAMI	MAJD	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-08
CHAPADOS-CHIASSON	JIMMY	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-09
CHARBONNEAU	MARIE-ÈVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-12
CHAREST	MARIE-MIHEL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-08-26
CHARLEBOIS TEJEDA	JULIEN	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-17
CHARLES	NADINE	INVESTISSEMENTS EXCEL INC.	2015-09-04
CHBANI	AMINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-02
CHEN	DI	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-28
CHOUCINO	CANDIDO	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-09-01
CHOUINARD	ADAM	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-04
CLARK	ANDREW XAVIER	SCOTIA CAPITAUX INC.	2015-09-04
COLLIN	RUDY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
CORNEAU	NATHALIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-18
COTE	JOCELYN	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-09-10

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DAOUD	RUDAINA	MANULIFE SECURITIES INVESTMENT SERVICES INC.	2015-09-09
DAOUST	LYNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-31
DE MELO	RENATA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-17
DE PASSILLE	JEAN-MICHEL	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-08-24
DELAROSBIL	CINDY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-07-31
DEMERS	CELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
DENIS	GWENNAEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-24
DESCHAMPS	FRANÇOIS	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-18
DESCHENES	ALEXANDRA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-18
DESJARDINS	PIERRE-LUC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-24
DESMARAIS	GILLES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
DUBE	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
DUBUC	FRANCINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-09
DUFOUR-THERRIEN	FRANÇOISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
DUPOUIS	MARIE-HELENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
ELJARRAT	SEBASTIEN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-14
FADLON	VICTOR	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-08-23
FALIH	ASMAA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-09
FARES	DENISE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-07-20
FAUTEUX	KATHLEEN	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-28
FLAMAND	DANIELLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
FLEURY	MICHAËL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
FORTIER SIMARD	ANTOINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
FRIGON	PATRICK	GESTION DE PATRIMOINE INTEGRALIS INC.	2015-08-31
GAGNE	JEAN-FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GAGNON	CLAUDINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-10
GAGNON	BRIGITTE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
GAGNON	ANDREA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
GALLET	CELINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-05
GAUDET	JEAN-PIERRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-03
GAUTHIER	JEAN-FRANÇOIS	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-09-02
GAUTHIER	LIONEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-09-10
GAUTHIER	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
GAUVIN	BENOIT	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
GELINAS	DANIELLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
GHANNAMY	ANTOINE	WFG SECURITIES INC.	2015-07-24
GHARBI	LAMIA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-14
GHARZOUZI	ZEINA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-09-01
GIACHETTI	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
GNINZE BIYOGHE	VANYNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
GOSSELIN	ANNABEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-26
GOYETTE	MATHIEU	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC	2015-07-20
GRABOWSKI	THOMAS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-08
GUAY	CARMEN	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-19
GUAY	THOMAS	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-27
GUESMIA	RACHIDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
HAMILTON	AUDREY	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-09
HARVEY	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
HEBERT	FRANÇOIS	INVESTISSEMENTS EXCEL INC.	2015-08-21
HENRY	JANE ANN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-24

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HIVON-VAILLANCOURT	FELIX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
HOGUE	SYLVIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-08-24
HOUDE	MICHEL	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-31
HOULE	JORDAN	SCOTIA CAPITAUX INC.	2015-09-03
HUOT	MARIO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
IDRIS ILTIRE	KADIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
IFTIKHAR	SALEHA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
ISNOR	SUSAN	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-28
KAABOUCH	MOHAMED JR.	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-07-31
KALOGRIOPOULOS	JOHN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-31
KHOURY	GEORGES	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-08
KOTSOPOULOS	KONSTANTINOS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-23
L'ITALIEN	ANNY	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2015-09-07
LABBACI	ABBES	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-04
LAFLAMME	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
LAFRANCE	LISE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-31
LAGNIKA	OLAKOUN KHAFF	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-05-29
LAMPRON	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-08
LANDRY	JONATHAN	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2015-09-09
LANGFORD	CATHERINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-31
LANGLOIS	DANIEL	MERICI SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-16
LANTHIER	CHANTAL	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
LAPIERRE	OLIVIER	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-08-31
LAROCHELLE	LOUIS-PHILIPPE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2015-08-31
LASNIER	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES	2015-09-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		FINANCIERS INC.	
LATREILLE	FRANCE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-09-08
LAVOIE	MARC OLIVIER	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-08-25
LEGARE	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-10
LEGRAND	MARC-ANDRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
LEONARD	GILLES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-26
LEVEILLEE	VALERIE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-27
LEVESQUE	PATRICK	BEAUDOIN, RIGOLT & ASSOCIES INC.	2015-08-31
LEVESQUE	DOMINIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-03
LEVESQUE	GUILLAUME	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-09-10
LI KO LUN	KANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-10
LORD	JEREMIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
LUCA	MARIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
MAISONNEUVE	DENISE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-01
MALEK	ABDELAZIZ	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-27
MARCOUX	ANDRE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-31
MARTEL	YVETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
MARTIN	JOSEE SANDY	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-09-09
MARTIN	VERONIQUE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-07
MEILLEUR	JOSIANE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-04
MENARD	MICHAEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-12
MONCORGER	BILLIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-04
MONTESI	JOHN	GE CAPITAL MARKETS (CANADA) LTD./GE MARCHES FINANCIERS (CANADA) LTEE	2015-08-24
MORELLA	NADIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-25
MORGAN	NANCY	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-24
MORIN	KARINE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE	2015-08-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		(CANADA) INC.	
MORIN LEVESQUE	CHRYSTEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-14
NICOLE	ANNE-MARIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-26
NKOMA	MAGALIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-06
O'ROURKE	JASON	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-31
OUCHATER	MUSTAPHA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-10
OUEDRAOGO	BALGUISSA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-08-28
OUELLET	CONRAD	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-09
OUELLETTE	FRANÇOIS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-08
OURAHMOUNE	OUIZA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
PACE	ENRICO	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-29
PAQUIN	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-02
PAVLOVA	EKATERINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
PAYET	GILLES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-10
PERRON	ANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
PICARD	FREDERIC	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-08-28
PICARD MATTE	BRIAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25
POIRIER	STEPHANIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
PROULX	JASON	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-20
PROVENCHER	PASCALE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-09
RACIOPPOLI	RICHARD	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-14
RANIA	DAVID	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-04
RAYMOND	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
REBER	VANESSA	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-26
RICHER	WILLIAM	TWMG INC.	2015-09-02
RICHER	JEAN-MARC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES	2015-08-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		FINANCIERS INC.	
RIVEST	STEPHANE	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC	2015-09-03
ROCHELEAU	SYLVIE	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	2015-08-28
RODRIGUE	MARIE-EVE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-14
ROULEAU	SYLVAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
ROUSSEAU	ÉTIENNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
ROUX	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
ROY-LEHOUX	FRANCINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-02
SALVAIL	VERONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-24
SANGARE	AIDA CECILE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
SANSREGRET	JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
SCHIMANSZKY	FREDERIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-11
SEJOUR MCGREGOR	DIEUNETTE	FONDS D'ETUDES POUR LES ENFANTS INC.	2015-08-26
SOHMER	REBECCA	KNOWLEDGE FIRST FINANCIAL INC./LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2015-08-24
SOLARI	CARL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
ST-PIERRE	MARC	GESTION DE PATRIMOINE INTEGRALIS INC.	2015-08-21
TAILLON	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
TEJADA FLORES	FRANKLIN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-14
THERRIEN	JEAN-FRANÇOIS RENE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC	2015-09-07
THIBAUT	SARA	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2015-08-28
TREMBLAY	DAVID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
TREMBLAY	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
UNELL	TROY	GE CAPITAL MARKETS (CANADA) LTD./GE MARCHES FINANCIERS (CANADA) LTEE	2015-08-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
URIBE	JORGE ENRIQUE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-27
VALLEE	FREDERIC	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-13
VEILLETTE	MANON	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-08-24
VENARDOS	MARIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-28
VOYER-SIROIS	ANNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-25
WARNONGBRI	REUBEN	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-08-28
WEBER CRACIUNESCU	MONICA	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-09-11
WILSON	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25
WOLFE	KATHLEEN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-08-31
YVON	NICOLAS	GESTION FINANCIERE ASSANTE LTEE	2015-08-25

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines

Mentions spéciales

1a Assurance de personnes

C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la maladie

E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché

2a Assurance collective de personnes

2b Régime d'assurance collective

2c Régime de rentes collectives

3a Assurance de dommages (Agent)

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurances de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100326	ANDRÉ, MAXAN SAMUEL	1a, 4b	2015-09-11
100763	AUDET, ALBERT	2a	2015-09-10
103234	BIRON, ALEXANDRE	1a	2015-09-14
104931	BOXER, MICHAEL ARTHUR S.	1a, 2a, 4a, E	2015-09-11
111850	ÉTHIER, PIERRE	1a, 2c	2015-09-14
113832	GAUDET, JEAN-PIERRE	6a	2015-09-09
119584	LAROCHELLE, LOUIS-PHILIPPE	1a	2015-09-10
120629	L'ÉCUYER, DENIS MICHEL	5a	2015-09-15
127245	PLANTE, JOSÉE	4b	2015-09-14
128437	RAYMOND, LYNE	1a	2015-09-15
129655	ROUX, ISABELLE	6a	2015-09-14
130645	SÉGUIN, DANIELLE	6a	2015-09-15
130800	SHEA, JOHN WAYNE	4a	2015-09-09
133065	TREMBLAY, MARTINE	4a	2015-09-11
133187	TREMBLAY, SYLVIE	5a	2015-09-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
134653	WOLFE, KATHLEEN	6a	2015-09-10
135742	CHAMBERLAND, DENNIS	5a	2015-09-10
137158	ISABELLE, HÉLÈNE	5a	2015-09-15
138822	ROBERT, ANDRÉ	3b	2015-09-15
142131	TEODORESCU, FLORIN	3b	2015-09-10
146735	DESCHAMBAULT, ANDRÉ	4a	2015-09-15
147437	GUILLEMETTE, MARYSE	3b	2015-09-09
150691	BOLDUC, STÉPHANE	6a	2015-09-10
153797	ISNOR, SUSAN	1a	2015-09-09
156393	RIVARD, SOPHIE	3b	2015-09-14
159217	MCDONALD, NANCY	4b	2015-09-15
160899	ROY, CAROLE	4a	2015-09-15
161095	SOLOMON, MARIE-EVE	5b	2015-09-11
164663	CHANTAL, LUCIE	4b	2015-09-15
164731	QUACH, SEAM	3b	2015-09-15
166060	DUBÉ, GENEVIÈVE	4b	2015-09-14
171307	MARTIN, JOSÉE SANDY	6a	2015-09-15
174296	SASSEVILLE, GUY	2c	2015-09-10
174405	ROY, MARIE-JOSÉE	5b	2015-09-09
176766	VAILLANCOURT BOUCHARD, KEVIN	5a	2015-09-09
177002	BOUCHER, JULIE	3a	2015-09-15
177640	BEAUDOIN, MYRIAM	1a	2015-09-11
181867	GUAY ROUSSELLE, ANNONCIA	4b	2015-09-09
182495	FLORES DAIGNEAULT, ALEJANDRO	3b	2015-09-10
187709	CHOUINARD, ADAM	6a	2015-09-11
188411	GARCEAU, JOELLE	4a	2015-09-09
189030	VEILLEUX, ISABELLE	3b	2015-09-14
189728	DJELO-OMEYAMBA, DJELLY	4b	2015-09-14
190238	AKIKI, ROLAND	6a	2015-09-09
190967	BÉCHARD, BOB	6a	2015-09-10
191567	LEMELIN, ANNE-MARIE	3b	2015-09-14
194949	PICARD, OLIVIER	5a	2015-09-11
195018	THIBEAULT, JESSICA	4b	2015-09-09
195149	DOURAIDI, IKRAM	1a	2015-09-10
195677	AGIER, SHEWA	4b	2015-09-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
197583	BLAY, MATHIEU	3b	2015-09-11
198785	PETIT, WESMARLY	4b	2015-09-11
198936	BABAN, ANCA	6a	2015-09-10
198949	PLANTE, LUDOVIC	4a	2015-09-14
202397	LEVESQUE, DOMINIC	1a	2015-09-09
204257	CROTEAU, ANDREE	1a	2015-09-11
204460	PELLETIER, VINCENT	1a	2015-09-11
204850	HAMILTON, AUDREY	1a	2015-09-11
205186	THIVIERGE, STEPHANIE	1a	2015-09-11
205556	CHAPADOS-CHIASSON, JIMMY	1a	2015-09-11
205722	GNOAN, AMBROISE	1a	2015-09-11
205760	SCHIMANSZKY, FREDERIC	1a	2015-09-14
205858	PELLETIER, SYLVIE	3b	2015-09-15
205956	LUSSIER, JULIE	4b	2015-09-15
206613	VIENS, DANICK	1a	2015-09-11
206696	BOUCHARD, JEAN-PHILIPPE	1a	2015-09-15
207747	NOLIN, SÉBASTIEN	4c	2015-09-11
208511	DERY, VINCENT	1a	2015-09-14
208728	CARIGNAN, JIMMY-LEE	1a	2015-09-14
208763	RUEL, MARC-GABRIEL	1a	2015-09-11
209477	DODERO GALLIANI, NATALIA	4b	2015-09-11
210189	O CONNOR, SHAUN	4b	2015-09-11

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC.	Magill	Brendan	2015-08-28
PAVILLION GLOBAL MARKETS LTD.	Arokium	Francis Bernard	2015-09-10

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC.	Magill	Brendan	2015-08-28
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	April	Réjean	2014-12-30
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	Pedneault	Christian	2015-04-30

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC.	Magill	Brendan	2015-08-28
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	April	Réjean	2014-12-30
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	Pedneault	Christian	2015-04-30

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500415	LYNE RAYMOND	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2015-09-15
502934	GROUPE ACTION FINANCIÈRE (ESTRIE) INC.	Assurance de personnes	2015-09-09
505037	BIBIANE CHÉNARD	Assurance de personnes	2015-09-09
508294	MARCO GAUVIN	Assurance de personnes	2015-09-11

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
513106	ASSURANCES ROBERT DROLET INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2015-09-09
514510	FINANCIÈRE ETHICOR BOULOS INC.	Assurance de personnes	2015-09-15
515991	IKRAM DOURAIDI	Assurance de personnes	2015-09-10
601159	JIMMY-LEE CARIGNAN	Assurance de personnes	2015-09-14

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Struthers	Ian	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gaffney	Anthony	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Ashoor	Moataz	2015-09-10
ARC FINANCIAL CORP.	Seasons	Christopher	2015-09-10
BMO INVESTISSEMENTS INC.	Lazaris	Afrodete	2015-09-01
FOND DE GESTION TREZ CAPITAL SOCIETE EN COMMANDITE	Vorwaller	Gregory	2015-09-09
INVESTISSEMENTS GESTION D'ACTIFS MANUVIE INC.	Seghezzi	Alan	2015-09-04
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	Champagne	Claudia	2015-09-09
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	Lafleur	Claude	2015-09-09

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Struthers	Ian	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gaffney	Anthony	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Ashoor	Moataz	2015-09-10

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BAILLIE GIFFORD OVERSEAS LIMITED	Sigaroudinia	Kave	2015-09-01
MONEGY, INC.	Yung	Flora	2015-09-03

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Struthers	Ian	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gaffney	Anthony	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Ashoor	Moataz	2015-09-10
BMO INVESTISSEMENTS INC.	Lazaris	Afrodete	2015-09-01
FOND DE GESTION TREZ CAPITAL SOCIETE EN COMMANDITE	Vorwaller	Gregory	2015-09-09
BAILLIE GIFFORD OVERSEAS LIMITED	Sigaroudinia	Kave	2015-09-01

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
601432	9327-3175 QUÉBEC INC.	Dominic Théroux	Expertise en règlement de sinistres	2015-09-11
601431	FRANÇOIS SICOTTE SERVICES FINANCIERS INC.	François Sicotte	Assurance de personnes	2015-09-10
601429	SERVICES FINANCIERS FRANÇOIS ROUSSEAU INC.	François Rousseau	Assurance de personnes	2015-09-10
601428	ASSURANCES SYLVIE CHANDONNET INC.	Sylvie Chandonnet	Assurance de dommages	2015-09-10

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

G.L. SERVICES FINANCIERS INC.
A/S MONSIEUR GÉRARD LEGAULT
182, RUE SAINT-CHARLES OUEST
1ÈRE ÉTAGE
LONGUEUIL (QC) J4H 1C9

No de décision : 2015-CI-1044146
No d'inscription : 505041
No de client : 2000432220

Décision

(article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2

LES FAITS CONSTATÉS

1. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. est inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), no 505041, dans la discipline listée ci-dessous. À ce titre, il est assujéti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2 (la « LDPSF »);
 - assurance de personnes
2. Le dirigeant responsable de G.L. SERVICES FINANCIERS INC. est Gérard Legault;
3. G.L. SERVICES FINANCIERS INC., n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, pour la discipline de l'assurance de personnes, et ce, depuis le 1er avril 2015;
4. Le 31 mai 2015, l'Autorité a envoyé à G.L. SERVICES FINANCIERS INC., par poste certifiée; l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il est mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. G.L. SERVICES FINANCIERS INC., avait jusqu'au 19 juin 2015.
5. Le 22 juillet 2015, un agent de conformité de l'Autorité a tenté de joindre Gérard Legault. L'agent lui a laissé un message sur sa boîte vocale;
6. Le 23 juillet 2015, un agent de conformité de l'Autorité a eu une conversation téléphonique avec Gérard Legault. Ce dernier a confirmé à l'agent qu'il avait vendu son cabinet. La même journée, l'agent a envoyé par courriel à Gérard Legault un formulaire de changement au dossier;
7. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de G.L. SERVICES FINANCIERS INC.;

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité la preuve qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences;
2. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 2;
3. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à G.L. SERVICES FINANCIERS INC. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 19 juin 2015.

Or, le 19 juin 2015, l'Autorité n'avait reçu, de la part de G.L. SERVICES FINANCIERS INC., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter ses obligations d'assurance de responsabilité.

Dans les circonstances, l'Autorité rend sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas »;

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de G.L. SERVICES FINANCIERS INC. dans la discipline listée ci-dessous, jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur et en acquittant la pénalité administrative;

- assurance de personnes

IMPOSER à G.L. SERVICES FINANCIERS INC. la pénalité suivante :

Une pénalité de 500 \$, répartie comme suit :

- 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

- 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que G.L. SERVICES FINANCIERS INC. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 2 septembre 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

9212-5095 QUÉBEC INC.
A/S MADAME HENRIETTE BICHAÏ
3773, BOUL DE LA CÔTE-VERTU
SUITE 460
SAINT-LAURENT (QC) H4R 2M3

No de décision : 2015-CI-1044774

No d'inscription : 514370

No de client : 2001126425

DÉCISION

(article 115.2, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 29 juillet 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de 9212-5095 QUÉBEC INC. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à 9212-5095 QUÉBEC INC. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. 9212-5095 QUÉBEC INC. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 514370, et, à ce titre, est assujéti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »);
 - assurance de personnes
2. La dirigeante responsable de 9212-5095 QUÉBEC INC. est Henriette Bichai;
3. 9212-5095 QUÉBEC INC. n'a pas, à ce jour, fait parvenir l'ensemble de ses documents de maintien d'inscription pour l'année 2014, prescrits par règlement;
4. Le 29 avril 2015, un agent de certification de l'Autorité a envoyé par courrier une correspondance à 9212-5095 QUÉBEC INC. demandant de compléter et signer l'annexe B. Un délai jusqu'au 13 mai 2015 était accordé pour transmettre le document ;
5. Le 4 juin 2015, un agent de certification de l'Autorité a envoyé par courrier un rappel à 9212-5095 QUÉBEC INC. demandant de compléter et signer l'annexe B. Un délai jusqu'au 26 juin 2015 était accordé pour transmettre le document ;

6. Le 29 juillet 2015, l'Autorité a envoyé à 9212-5095 QUÉBEC INC., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses documents de maintien d'inscription dans les 15 jours. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 13 août 2015.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. 9212-5095 QUÉBEC INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement;

2. 9212-5095 QUÉBEC INC. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Destinataire l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 13 août 2015.

Or, le 13 août 2015, l'Autorité n'avait reçu, de la part de 9212-5095 QUÉBEC INC., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels 9212-5095 QUÉBEC INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome l'article 115.2 de la LDPSF.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la Loi sur la distribution, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

(...)

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de 9212-5095 QUÉBEC INC. dans la discipline listée ci-dessous, jusqu'à ce que 9212-5095 QUÉBEC INC. se soit conformé à la présente décision en transmettant l'annexe B et en acquittant la pénalité administrative;

- assurance de personnes

IMPOSER à 9212-5095 QUÉBEC INC. une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que 9212-5095 QUÉBEC INC. :

Cesse d'exercer ses activités;

Acquitte la pénalité administrative;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 2 septembre 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance XL Spécialité (nom utilisé au Québec par XL Specialty Insurance Company)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 3 septembre 2015, un permis d'assureur à la Compagnie d'assurance XL Spécialité (nom utilisé au Québec par XL Specialty Insurance Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance cautionnement |
| - Assurance automobile | - Assurance crédit |
| - Assurance aviation | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance maritime |

Le représentant principal au Québec est René Vallerand, Donati Maisonneuve, dont l'établissement d'affaires est situé au 625 avenue Président Kennedy Ouest, Bureau 1111, Montréal, QC, H3A 1K2.

Le siège de l'assureur est situé au 70 avenue Seaview, Stamford, Connecticut, États-Unis, 06902.

Fait le 16 septembre 2015

Autorité des marchés financiers

Prysm assurances générales inc.

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 14 septembre 2015, un permis d'assureur à Prysm assurances générales inc. et, dans sa version anglaise, Prysm general insurance inc., l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| - Assurance automobile | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance de frais juridiques | |

Le siège de l'assureur est situé au 230-925 Grande-Allée Ouest, Québec, Québec, G1S 1C1.

Fait le 16 septembre 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis de consultation 21-315 du personnel des ACVM : Prochaines étapes en matière de réglementation et de transparence du marché des titres à revenu fixe

(Voir Section 7.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
A.I.S. RESOURCES LIMITED	20150016401-1	2015-09-08	400,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ABBA MEDIX GROUP INC.	20150016407-1	2015-09-08	400,00 \$
ATLANTA GOLD INC.	20150016404-1	2015-09-08	4 200,00 \$
ATLANTIC GOLD CORPORATION	20150016409-1	2015-09-08	600,00 \$
CAPITAL NX PHASE INC.	20150016405-1	2015-09-08	2 000,00 \$
CORPORATION PETROLIERE PERISSON	20150016427-1	2015-09-08	200,00 \$
CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION	20150016406-1	2015-09-08	10 000,00 \$
DATAWIND INC.	20150016429-1	2015-09-08	1 200,00 \$
DUNDEE ACQUISITION LTD.	20150016432-1	2015-09-08	300,00 \$
EXPLORATION KNICK INC.	20150016415-1	2015-09-08	5 000,00 \$
FIDUCIE DE REVENU CAMBRIDGE	20150016420-1	2015-09-08	100,00 \$
FONDS CATEGORIE CAPITAL DE RESSOURCES BLACKBRIDGE	20150016414-1	2015-09-08	100,00 \$
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE SIGNATURE	20150016428-1	2015-09-08	100,00 \$
FONDS G5 20 2040 T2 CI	20150016431-1	2015-09-08	600,00 \$
FONDS G5/20I 2035 T2 CI	20150016430-1	2015-09-08	600,00 \$
FONDS PRINCIPAL D'ACTIONS CANADIENNES STONE & CIE	20150016403-1	2015-09-08	5 000,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
LE GRAND LODGE MONT-TREMBLANT	20150016408-1	2015-09-08	100,00 \$
GUARDIAN BALANCED FUND	20150016417-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN CANADIAN BOND FUND	20150016411-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN CANADIAN EQUITY FUND	20150016418-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN CANADIAN GROWTH EQUITY FUND	20150016412-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN CANADIAN SHORT TERM INVESTMENT FUND	20150016416-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN CANADIAN SMALL/MID CAP EQUITY FUND	20150016426-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN EQUITY INCOME FUND	20150016421-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN GLOBAL DIVIDEND GROWTH FUND	20150016422-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN GLOBAL EQUITY FUND	20150016423-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN HIGH YIELD BOND FUND	20150016424-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN INTERNATIONAL EQUITY FUND	20150016413-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN PRIVATE WEALTH BOND FUND	20150016425-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN PRIVATE WEALTH EQUITY FUND	20150016419-1	2015-09-08	3 700,00 \$
GUARDIAN U.S. EQUITY FUND	20150016410-1	2015-09-08	3 700,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
WILLIAMS CREEK GOLD LIMITED	20150016402-1	2015-09-08	200,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
AUDET, ANDRE	RESSOURCES MAJESCOR INC.	20150016760-1	2015-09-15	600,00 \$
BAKER, ERIC	GROUPE INTERTAPE POLYMER INC. (LE)	20150016756-1	2015-09-15	100,00 \$
BENTHIN, MARK	GROUPE DMD CONNEXIONS SANTE NUMERIQUES INC.	20150016761-1	2015-09-15	100,00 \$
BOISVERT, STEPHANE	MOBI724 GLOBAL SOLUTIONS INC.	20150016759-1	2015-09-15	500,00 \$
BRYDEN, RODERICK M.	ENTREPRISES MINIERES DU NOUVEAU-MONDE INC.	20150016757-1	2015-09-15	300,00 \$
CASCADE INVESTMENT, L.L.C.	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	20150016762-1	2015-09-15	300,00 \$
GAGNE, ANDRE	RESSOURCES KOMET INC. (LES)	20150016755-1	2015-09-15	100,00 \$
GAGNON, MICHEL	METAUX CANADIENS INC. (LES)	20150016765-1	2015-09-15	300,00 \$
GATES, WILLIAM HENRY, III	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	20150016763-1	2015-09-15	300,00 \$
KORMAN, ROGER	GROUPE DMD CONNEXIONS SANTE NUMERIQUES INC.	20150016764-1	2015-09-15	100,00 \$
SMEENK, FRANK CORNELIUS	RESSOURCES KWG INC.	20150016758-1	2015-09-15	600,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
WEIR, DANIEL JOHN	METAUX DNI INC.	20150016770-1	2015-09-15	1 200,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

2242749 Ontario Limited

Interdit à 2242749 Ontario Limited et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 juin 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 9 septembre 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0212

Great Lakes Nickel Limited

Interdit à Great Lakes Nickel Limited et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 juin 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 10 septembre 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0214

Salix Pharmaceuticals, Ltd.

Interdit à Salix Pharmaceuticals, Ltd. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires des périodes terminées le 31 mars 2015 et le 30 juin 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 14 septembre 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0215

Well Power Inc.

Interdit à Well Power Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel, sa notice annuelle et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 avril 2015 prévues au Règlement 51-105.

L'interdiction est prononcée le 9 septembre 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0213

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Emera Incorporated	14 septembre 2015	Nouvelle-Écosse
Fonds TDV Lysander	14 septembre 2015	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu	10 septembre 2015	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée		
Portefeuille géré TD – croissance équilibrée		
Portefeuille géré TD – croissance audacieuse		
Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale		
Timbercreek Global Real Estate Fund	15 septembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Groupe WSP Global Inc.	9 septembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Catégorie d'actions globales Brandes Fonds mondial à faible volatilité Lazard Catégorie revenu et croissance d'actions canadiennes Greystone Fonds en gestion commune privé d'actions canadiennes Sionna	9 septembre 2015	Ontario
Fairfax Financial Holdings Limited	15 septembre 2015	Ontario
Intact Corporation Financière	11 septembre 2015	Ontario
Keyera Corp.	10 septembre 2015	Alberta
Questrade Fixed Income Core Plus ETF Questrade World Growth and Income ETF Questrade International Equity ETF Questrade Global Total Equity ETF	10 septembre 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie d'actions américaines améliorées Sprott	9 septembre 2015	Ontario
Catégorie De Société Obligations De Sociétés Signature	11 septembre 2015	Ontario
Tricon Investment Partners Inc.	10 septembre 2015	Ontario
Vanguard FTSE All-World ex Canada Index ETF	11 septembre 2015	Ontario
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF		
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed Europe Index ETF		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific Index ETF		
Vanguard FTSE Emerging Markets Index ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de	8 septembre 2015	16 octobre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 septembre 2015	16 octobre 2013
Banque de Montréal	10 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	10 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	10 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 septembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 septembre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	8 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	8 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	9 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	9 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	14 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	15 septembre 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 ^{er} septembre 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	2 septembre 2015	20 décembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2 septembre 2015	20 décembre 2013
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	14 septembre 2015	3 décembre 2013
Enbridge Gas Distribution Inc.	8 septembre 2015	19 juin 2014
Enbridge Gas Distribution Inc.	8 septembre 2015	19 juin 2014
Genesis Trust ^{MD} II	10 septembre 2015	24 mars 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 septembre 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	8 septembre 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	11 septembre 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	14 septembre 2015	13 juin 2014
Union Gas Limited	14 septembre 2015	4 décembre 2014
Union Gas Limited	14 septembre 2015	4 décembre 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2015-07-02 et 2015-07-06	330 billets	316 063 \$	1	1	2.3
Bonterra Resources Inc.	2015-07-06	2 083 350 unités accréditatives et 6 527 274 actions accréditatives	1 936 004 \$	9	0	2.3
Fitbit, Inc.	2015-06-23	22 387 500 actions ordinaires	4 658 109 \$	1	7	2.3
Genstar Capital Partners VII, L.P.	2015-06-26	85 000 000 d'intérêts de société en commandite	105 051 500 \$	2	1	2.3
Glaukos Corporation	2015-06-30	45 000 actions ordinaires	1 010 394 \$	1	5	2.3
iON Acquisition Corp.	2015-06-17, 2015-06-26 et 2015-06-29	3 176 000 actions ordinaires	3 912 685 \$	1	18	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
J.P. Morgan Structured Products B.V.	2015-06-30	650 billets	650 000 \$	3	1	2.3
Junex Inc.	2015-07-02	4 854 005 unités	5 041 123 \$	17	9	2.3
Medicure Inc.	2015-06-26	1 829 545 actions ordinaires	4 024 999 \$	1	6	2.3
Métaux BlackRock Inc.	2015-07-03	1 666 666 actions ordinaires	1 666 666 \$	1	0	2.3
Métaux BlackRock Inc.	2015-07-03	3 030 304 actions accréditives	5 000 002 \$	12	0	2.3
Milacron Holdings Corp.	2015-06-30	20 000 actions ordinaires	498 960 \$	1	0	2.3
Oceanus Resources Corporation	2015-06-19	6 250 000 unités	1 250 000 \$	2	40	2.3 / 2.5
Plaza Retail REIT	2015-06-25	6 000 obligations	6 000 000 \$	25	35	2.3
Ressources KWG inc.	2015-06-23	25 000 000 d'unités	375 000 \$	0	1	2.12
Ressources Nippon Dragon Inc.	2015-04-15	6 077 936 unités	486 235 \$	2	6	2.3
Ressources Nippon Dragon Inc.	2015-04-27	812 500 unités	65 000 \$	0	1	2.3
Ressources Nippon Dragon Inc.	2015-07-14	2 531 250 unités	202 500 \$	0	3	2.3
Ressources Sphinx Ltée	2015-06-22	100 000 actions ordinaires	5 000 \$	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Ressources Sphinx Ltée	2015-07-03	2 000 000 actions ordinaires	70 000 \$	0	1	2.13
Ressources Sphinx Ltée	2015-07-09	448 767 actions ordinaires	22 438 \$	3	0	2.14
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-06-29	314 700 parts de fiducie	314 700 \$	4	13	2.3 / 2.9
SecureCare Capital Inc.	2015-07-02 et 2015-07-09	270 obligations de séries A, 235,332 de séries B, 85 de séries C, 105,77 de séries D, 1017 de séries E et 522,639 de séries F	2 235 741 \$	8	45	2.3 / 2.9
Solar Flow-Through 2015-I Limited Partnership	2015-06-29	Parts de société en commandite	1 516 800 \$	1	26	2.3
Solutions Extenway Inc.	2015-06-26	Débetures	800 000 \$	3	0	2.3
Summit Materials, LLC et Summit Materials Finance Corp.	2015-06-25	Billets	123 470 \$	1	0	2.3
The Greybrook Bloor West Trust	2015-06-29	93 134 parts de fiducie	9 313 400 \$	2	270	2.3
Titanium Transportation Group Inc.	2015-07-07	4 036 500 unités	11 504 025 \$	4	30	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
UBS AG, Jersey Branch	2015-06-25, 2015-06-26, 2015-06-29 et 2015-06-30	7 certificats	3 722 748 \$	2	5	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2015-07-01 au 2015-07-03, 2015-07-06 et 2015-07-07	25 certificats	8 988 240 \$	10	15	2.3
UMC Financial Management Inc.	2015-06-29	Participations dans une hypothèque consortiale	10 700 000 \$	2	7	2.3
Univar Inc.	2015-06-23	20 000 000 d'actions ordinaires	9 995 436 \$	1	5	2.3
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-06-25	45 845 actions ordinaires	458 450 \$	7	10	2.3 / 2.9

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

Catamaran Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Catamaran Corporation.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2015-FIIC-0211

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
ALTIUS MINERALS CORPORATION	2015-07-31
BROMPTON CORP.	2015-07-31
BRP INC.	2015-07-31
CATEGORIE DE VALEUR MONDIALE ALPHADELTA (#31686)	2015-06-30
CHATEAU INC. (LE)	2015-08-01
COM DEV INTERNATIONAL LTD.	2015-07-31
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON	2015-08-01
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2015-07-31
DIAGNOCURE INC.	2015-07-31
DISCOVERY AIR INC.	2015-07-31
DOLLARAMA INC.	2015-08-02
DOMINION DIAMOND CORPORATION	2015-07-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2015-07-31
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL PURPOSE (#35248)	2015-06-30
FONDS TACTIQUE D' ACTIONS COUVERT INTERNATIONAL PURPOSE (#35248)	2015-06-30
FUELCELL ENERGY, INC.	2015-07-31
GALAXY RESOURCES LIMITED	2015-06-30
GROUPE ADF INC.	2015-07-31
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2015-07-31
INSCAPE CORPORATION	2015-07-31
LPBP INC.	2015-07-31
LULULEMON ATHLETICA INC.	2015-08-02
LUMENPULSE INC.	2015-07-31
MAJOR DRILLING GROUP INTERNATIONAL INC.	2015-07-31
MINERAUX RARES QUEST LTEE	2015-07-31
NORTH WEST COMPANY INC. (THE)	2015-07-31
REITMANS (CANADA) LIMITEE	2015-08-01
STORNOWAY DIAMOND CORPORATION	2015-07-31
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2015-07-31
TECSYS INC.	2015-07-31
TRANSCONTINENTAL INC.	2015-07-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
NEWGROWTH CORP.	2015-06-26
STUDENT TRANSPORTATION INC.	2015-06-30
TELESTA THERAPEUTICS INC.	2015-06-30
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2015-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
NEWGROWTH CORP.	2015-06-26

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
STUDENT TRANSPORTATION INC.	2015-06-30
TELESTA THERAPEUTICS INC.	2015-06-30
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2015-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ALEXANDRIA MINERALS CORPORATION	
RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.	
RESSOURCES BRIONOR INC.	
STYLE DE VIE AMICA INC.	
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER NOBEL	2014-12-31
NEWGROWTH CORP.	2015-06-26
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2015-06-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI		
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION		53 : Attribution de bons de souscription
Généralités		54 : Exercice de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 : Expiration de bons de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 : Attribution de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 : Exercice de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 : Expiration de droits de souscription
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 : Exercice au comptant
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 :	Rachat – annulation	Divers
40 :	Vente à découvert	90 : Changements relatifs à la propriété
		97 : Autres
		99 : Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE
		D : Propriété directe
		I : Propriété indirecte
		C : Contrôle
		AUTRES MENTIONS
		O : Opération originale
		M : Première modification
		M' : Deuxième modification
		M" : Troisième modification, etc.
		R : Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 5 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
01 Communicque Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		518 000
A&W Revenue Royalties Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fussey, Robert	6		O	2015-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			475
		R	O	2015-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	26.0000	525
Abitibi Royalties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Ian	4, 5								
RRSP	PI		O	2015-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.4900	5 250
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.3300	5 750
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.3000	5 850
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.3000	5 950
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ACTIVEnergy Income Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.6643	29 717 868
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	4.6113	29 721 068
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	4.4550	29 723 468
Africo Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Okada, Larry Minoru	5		O	2015-09-16	D	52 - Expiration d'options	190 000	1.0000	
			M	2015-09-16	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	1.0000	280 000*
			O	2015-09-16	D	52 - Expiration d'options	(90 000)	1.5500	190 000*
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agrium Inc.	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	240 000	130.4200	540 000
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(240 000)		300 000
Air Canada									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Air Canada	1		O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	485 735	12.0700	485 735
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(485 735)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	12.1900	200 000
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.8600	200 000
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.7000	200 000
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.2600	200 000
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.2300	200 000
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.2900	200 000
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	10.8000	400 000
			O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		0
			O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	10.8600	200 000
			O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	10.9600	200 000
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.2100	200 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.6200	200 000
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	11.7400	200 000
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
<i>Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Vanstone, Derek Ashley	5		O	2015-09-10	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	11.4800	70 570
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Charlton, Loraine	4								
GT/CMC RBC RESP	PI		O	2006-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 406
RBC RSP	PI		O	2006-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 062
SON GTC RBC RSP	PI		O	2006-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			204
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Unité d'action différée</i>									
Bourque, Nathalie	4		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	33	59.9500	13 692
D'Amours, Jacques	4		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	34	59.9500	1 772
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	33	59.9500	15 174
Kau, Mélanie	4		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	33	59.9500	59 544
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	34	59.9500	1 606
Rabinowicz, Daniel	5		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	17	59.9500	2 589
Turmel, Jean	4		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	66	59.9500	93 342
AlliancePharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dumais, Bruno	5		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			101 000
<i>Bons de souscription</i>									
Dumais, Bruno	5		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
<i>Options</i>									
Dumais, Bruno	5		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Kernwood Limited	PI		O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.2000	1 453 200
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	18.2000	1 446 800
Arianne Phosphate Inc.									
<i>Options</i>									
Pillay, Siva	4		O	2015-09-03	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2015-09-04	D	50 - Attribution d'options	25 000		325 000
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKay, Ronald Neil	4								
101029936 Saskatchewan Ltd.	PI		O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 300	1.8000	531 840*
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.8000	533 040*
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Ryan, Patrick Gowan	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	12.1700	6 724
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14	12.1700	6 738
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10	12.1700	6 748
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12	12.1700	6 760
<i>Options</i>									
Crewson, Delmore Clair William	4		O	2015-09-10	D	52 - Expiration d'options	(14 000)		69 000
Green, James	5		O	2015-09-10	D	52 - Expiration d'options	(40 000)		400 000
Thielmann, Victor	4		O	2015-09-10	D	52 - Expiration d'options	(14 000)		69 000
Townsend, Kenneth	4		O	2015-09-10	D	52 - Expiration d'options	(13 999)		69 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Warkentin, Edward	4, 5		O	2015-09-10	D	52 - Expiration d'options	(8 000)		81 000
Parts									
Johnson, David Lyall	5		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	435	12.1500	835
Restricted Units									
Green, James	5		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	12.1700	36 410
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	12.1700	36 436
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	139	12.1700	36 575
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	24	12.1700	36 599
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	23	12.1700	36 622
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	12.1700	36 652
Johnson, David Lyall	5		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.1700	4 082
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 087
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 092
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 097
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 102
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.1700	4 108
Martens, Armin	4, 5		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	179	12.1700	152 551
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	69	12.1700	152 620
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	677	12.1700	153 297
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	12.1700	153 361
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	62	12.1700	153 423
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	75	12.1700	153 498
Sherlock, Stephen Francis Patrick	5		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.1700	4 082
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 087
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 092
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 097
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 102
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.1700	4 108
Wong, Dennis San	5		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.1700	4 705
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 710
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 715
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	12.1700	4 720
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	12.1700	4 728
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	12.1700	4 736
Aston Hill Financial Inc.									
Actions ordinaires									
Anderson, Peter W.	4		O	2015-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	350 000		663 500
Aston Hill Financial Inc.	1	R	O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	0.4313	8 000
		R	O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	0.4359	16 500
		R	O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	0.4171	27 000
		R	O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.4271	34 000
		R	O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.4400	10 500
		R	O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	0.4600	18 500
		R	O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.4350	21 500
		R	O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.4355	27 000
		R	O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.4302	38 000
		R	O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.3908	44 000
		R	O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.4000	54 000
		R	O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.3950	59 000
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(27 000)		7 000
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		0
Cheng, Benedict	4		O	2015-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000		1 212 620
Slemko, Derek Lee	5		O	2015-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 668	0.4500	
			M	2015-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 668		374 479
Bons de souscription 2015									
Anderson, Peter W.	4		O	2014-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	350 000		350 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Cheng, Benedict	4		O	2006-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000		100 000
Slemko, Derek Lee	5		O	2013-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 668		166 668
<i>Débetures convertibles</i>									
Aston Hill Financial Inc.	1	R	O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 000.00	93.0000	\$ 2 000.00
		R	O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 000.00	92.4900	\$ 4 000.00
		R	O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 1 000.00	90.5000	\$ 5 000.00
		R	O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 1 000.00	88.2800	\$ 6 000.00
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 6 000.00)		\$ 0.00
AuRico Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SANDSTORM GOLD LTD.	3		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 500	0.6650	14 860 902
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.6600	14 885 902
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 500	0.6500	14 964 402
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.6550	14 972 402
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 500	0.6700	15 034 902
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.6800	15 077 902
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.6750	15 092 402
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.6400	15 110 902
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	338 000	0.6700	15 448 902
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	486 000	0.6750	15 934 902
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.6650	15 942 402
Stairs, Janice Alayne	4		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.6800	15 876
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	0.6900	35 376
AutoCanada Inc.									
<i>Deferred share units</i>									
Barefoot, Gordon Ronald	4, 7		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	36		4 012
DesRosiers, Dennis Stephan	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	49		5 498
James, Barry Lee	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	6		704
Keller, Maryann Natalie	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	9		972
Ross, Michael	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	50		5 593
<i>Restricted share units</i>									
Burrows, Christopher Terrence James	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	11		1 254
Christie, Jeffery John Stewart	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	18		1 984
Orysiuk, Thomas Louis	4, 5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	186		20 860
Priestner, Patrick John	4, 5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	219		24 718
Rose, Stephen Richard Edward	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	127		14 213
Avigilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKnight, Michael Thomas	4								
Cocomero Consulting Inc.	PI	R	O	2015-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.7300	123 000
Withers, Frederick George	4								
Ruby Shoes Investments Inc.	PI		O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.2800	12 000
Axia NetMedia Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barrett, Cameron	5		O	2015-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	3.1300	1 782
			O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	3.1500	2 159
Blake, Mark	5								
ChangeTech Consulting Ltd.	PI		O	2015-08-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	715	3.1500	17 921
Hartslief, Alan Guy	5		O	2015-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	449	3.1300	312 334
			O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	447	3.1500	312 781
Price, Arthur R.	4, 5								
A. R. Price Enterprises Ltd.	PI		O	2015-08-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 977	3.1500	1 713 596
Price, Robert Arthur	5								
Robert Price Enterprises Inc.	PI		O	2015-08-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	615	3.1500	39 932
Skabar, Lindsay Jane	5		O	2015-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	3.1300	52 549

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Tremaine, Dean Gordon	5		O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	3.1500	52 624
			O	2015-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 800
			O	2015-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	3.1300	2 179
			O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	3.1500	2 556
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Karaffa, Steven William	7		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 315	1.8260	
			M	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 315	1.8260	34 958
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savoy, Michelle Renee	4		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	273	48.4500	4 041
Wener, Jonathan I.	4		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	368	48.4500	6 231
Wolburgh Jenah, Susan	4		O	2015-09-10	D	46 - Contrepartie de services	182	48.4500	360
<i>Unités d'actions différées</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	34	48.0100	3 091
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	3 499
Bazin, Jean	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	13	48.0100	1 214
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	1 622
Bélanger, Richard	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	8	48.0100	794
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	1 202
Boychuk, Michael T.	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	34	48.0100	3 501
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	797	49.0000	4 298
Courville, Isabelle	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	70	48.0100	6 330
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	6 738
Genest, Pierre	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	8	48.0100	794
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	1 202
Labonté, Michel	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	58	48.0100	5 480
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	641	49.0000	6 121
Lavigne, A. Michel	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	5	48.0100	458
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	866
Orange, Jacqueline C.	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	8	48.0100	794
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	1 202
Savoy, Michelle Renee	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	20	48.0100	1 969
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	505	49.0000	2 474
Wener, Jonathan I.	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	8	48.0100	794
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408	49.0000	1 202
Wolburgh Jenah, Susan	4		O	2015-09-04	D	35 - Dividende en actions	3	48.0100	504
			O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	602	49.0000	1 106
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BLAIR, TIMOTHY	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 919	2.0104	95 101
Brown, Edward John	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 975	2.0104	
			M	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 961	2.0104	188 388
Kathy Brown - RRSF	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 014	2.0104	48 030
Curry, Christopher Dale	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 948	2.0104	15 108
Eshleman, Brent Andrew	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 976	2.0104	111 994
Gress-Blue, Leanne K.	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 952	2.0104	60 953
Kraus, Charles R.	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 487	2.0104	18 640
Laing, David	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 031	2.0104	78 658
Nichol, Kelly Malcolm	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 188	2.0104	50 934
Oicle, Russell G.	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 524	2.0104	87 416
Smith, Raymond George	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 145	2.0104	516 469
Stephen, Mark Lindsay	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 279	2.0104	30 720
Toth, Steve	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 864	2.0104	12 790
Ulmer, Garrett	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 141	2.0104	38 423
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Burns, Patrick Dean	5		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.8100	5 619
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.8000	5 519
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	53.7900	5 319
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.7800	5 219
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	53.7600	5 216
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 206)	54.0800	4 010
Guyette, Michael	5		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(473)	55.3400	4 910
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
TROGER, Laurent René Octave	5		O	2015-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120 407
<i>Options</i>									
TROGER, Laurent René Octave	5		O	2015-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 269 503
<i>Performance Share Units/Unités d'actions liées au rendement</i>									
TROGER, Laurent René Octave	5		O	2015-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			247 960
<i>Restricted Share Units/Unités d'actions incessibles</i>									
TROGER, Laurent René Octave	5		O	2015-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 529
Bonterra Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fink, George Frederick	4, 5, 3		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.5700	3 034 550
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.0500	3 039 550
Neumann, Adrian	5		O	2014-07-10	D	51 - Exercice d'options	19 000	41.7400	
			M	2014-07-10	D	51 - Exercice d'options	19 000	41.7500	31 500
Borex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aird, Sylvain	7, 5		O	2015-09-09	D	36 - Conversion ou échange	1 712	11.6800	6 337
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.8620	6 837
Girardin, Hugues	5		O	2015-09-15	D	36 - Conversion ou échange	205	11.6800	2 253
Hall, Robert F.	4, 6, 5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	12.0800	1 290
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.0900	2 290
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.1000	2 390
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	12.1200	3 290
Ouellet, Gabriel	5		O	2015-09-15	D	36 - Conversion ou échange	111	11.6800	372
Plourde, Mario	6		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.1000	4 400
Rheault, Yves	4								
REER	PI		O	2015-09-14	I	36 - Conversion ou échange	1 943	11.6800	5 243
Thibodeau, Jean-François	7, 5		O	2015-09-04	D	36 - Conversion ou échange	616	11.6800	4 502
<i>Débetures convertibles</i>									
Aird, Sylvain	7, 5		O	2015-09-09	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 20 000.00)		\$ 0.00
Girardin, Hugues	5		O	2015-09-15	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 2 400.00)		\$ 85.00
Ouellet, Gabriel	5		O	2015-09-15	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 1 300.00)		\$ 67.00
Rheault, Yves	4								
REER	PI		O	2015-09-14	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 22 700.00)		\$ 0.00
Thibodeau, Jean-François	7, 5		O	2015-09-04	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 7 200.00)		\$ 61.00
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 61.00)	103.0000	\$ 0.00
<i>Débetures convertibles 4,5 (échéance 30 juin 2020)</i>									
Aird, Sylvain	7, 5		O	2005-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00	1000.0000	\$ 15 000.00
<i>Débetures convertibles Série 2015</i>									
Aird, Sylvain	7, 5		O	2005-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(25 100)		0
Holm, Jordan	5								
Yuko Shimatsuka TFSA	PI		O	2006-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	17.6900	2 300
Jeske, Jonathan	5		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.2420	2 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
BrightPath Early Learning Inc. (formerly Edleun Group, Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
BrightPath Early Learning Inc.	1		O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3300	10 000
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1		O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	81 100	30.7724USD	81 100
			O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	162 400	30.7753USD	243 500
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	161 123	30.6738USD	404 623
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	75 500	30.9840USD	480 123
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	81 200	30.7583USD	561 323
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(561 323)		0
Brookfield Infrastructure Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Blidner, Jeffrey Miles	7		O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 366		
			M	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 870		2 870
Jeffrey Blidner Limited	PI		O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 496
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1		O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	54 100	41.0500USD	54 100
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	23 300	53.9500	77 400
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	54 100	41.9100USD	131 500
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	55.0300	155 200
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	59 900	42.1000USD	215 100
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	54.8900	238 800
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	40.6200USD	294 800
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	53.0300	318 500
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	41.0900USD	374 500
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	54.0500	398 200
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	40.5300USD	454 200
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	52.9500	477 900
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	40.2100USD	487 900
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	52.9400	511 600
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	38.9800USD	521 600
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	51.5100	545 300
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	39.1800USD	555 300
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	38.7700USD	565 300
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	51.7300	589 000
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	40.4700USD	599 000
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	53.7900	649 000
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	52.4700	672 700
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	39.6000USD	682 700
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	39.4800USD	692 700
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	52.0300	716 400
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(716 400)		0
MacKenzie, Donald William	4		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	50.6190USD	3 000
BRP Inc.									
<i>Options</i>									
Donnez, Karim	5		O	2015-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	6 200	26.2100	6 200
			O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options			
Caldwell U.S. Dividend Advantage Fund									
<i>Parts</i>									
Caldwell US Dividend Advantage Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.9900	11 300
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.9275	15 300
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.9900	17 300
CALDWELL, BRENDAN T.N.	7								
Ben Caldwell	PI		O	2015-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.9900	400
Brendan Caldwell Trust #1	PI		O	2015-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.9760	2 000
Faith Caldwell	PI		O	2015-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.9900	800
Riley Caldwell	PI		O	2015-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0000	
			M	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.9900	500
Sandra Caldwell RRSP	PI		O	2015-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.9740	1 500
Trinity Caldwell	PI		O	2015-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.9900	800
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, James Michael	5		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.8473	6 000*
Calfrac Well Services Ltd.	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(640 800)		0
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ford, Kevin Lee	5		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.6800	2 744
<i>Options</i>									
Basler, Raymond Gregory	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	5 000	17.6900	80 000
Ford, Kevin Lee	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	17.6900	85 000
Gauthier, Jacqueline	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	17.6900	70 000
loeb, kenneth jeffrey	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.6900	35 000
Thera, Patrick Joseph	5		O	2015-09-10	D	50 - Attribution d'options	15 000		60 000
Tkachuk, David George	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	5 000	17.6900	20 000
Vickers, Richard Allan	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	5 000	17.6900	20 000
weber, george brian	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	5 000	17.6900	10 000
Calyx Bio-Ventures Inc.									
<i>Options</i>									
Forde, Roger Henderson	4, 3		O	2015-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Watson, Graeme	4		O	2015-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	D	50 - Attribution d'options	350 000		350 000
Canaccord Genuity Group Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Bralver, Charles Norman	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	254	5.7763	29 582
Carello, Massimo	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	160	5.7763	18 668
Desai, Kalpana	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	5.7763	5 642
Euwens, William J.	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	256	5.7763	29 873
Harris, Michael Deane	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	564	5.7763	65 706
Lyons, Terrence	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	303	5.7763	35 344
Miller, Dennis	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	40	5.7763	4 676
Shah, Dipesh Jayantilal	4		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	5.7763	18 556
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ahrens, Burton Joel	4		O	2015-09-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 963	6.9945	14 840
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 963)	6.7272	8 877
Hooks, John Michael	4		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	66 000	2.0600	2 314 564
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 000)	6.8518	2 248 564
			O	2015-09-15	D	51 - Exercice d'options	50 000	50000.0000	2 298 564
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.8294	2 248 564
<i>Options</i>									
Hooks, John Michael	4		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	(66 000)	2.0600	100 000
			O	2015-09-15	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.0600	50 000
<i>Restricted Share Units</i>									
Ahrens, Burton Joel	4		O	2015-09-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 963)	6.9945	35 508
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Laing, Ronald Keith Solium	5		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	27.1600	9 632
Canadian Oil Sands Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourne, Ian Alexander	4		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 152	6.2884	35 800
Raiss, Sarah	4		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 152	6.2884	22 180
Twiss, Wesley R.	4		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 941	6.2884	61 403
<i>Deferred Share Units</i>									
Grandey, Gerald Wayne	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 097		39 065
Korpach, Arthur Neil	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 097		24 449
LOWRY, Donald James	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 253		29 462
Read, John K.	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 097		40 894
Sangster, Brant G.	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 097		34 309
Zaozirny, John Brian	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 097		40 894
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Canadian Real Estate Investment Trust	1		O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 126	40.8900	44 626
			O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	25 100	40.8600	69 726
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	41.0000	76 126
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(44 626)		31 500
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 126	40.7000	56 626
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 126	40.5900	81 752
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 715	40.2200	88 467
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(81 752)		6 715
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Charlton, Lorraine M.	4		O	2015-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	34.3980	
			M	2015-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	34.3980	19 354
RRSP	PI		O	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	34.3980	
			M	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	34.3980	9 679
Rayfield, Michael	4		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	4 000		15 854
<i>Options</i>									
Rayfield, Michael	4		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		0
Canfor Pulp Products Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Pulp Products Inc.	3		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	12.7407	35 600
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	12.9040	41 100
Canso Select Opportunities Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Canso Select Opportunities Fund	1		O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	9.7606	4 900
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	9.7606	0
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	5.8134	2 941 650*
Cardinal Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2015-09-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	63 080		593 807
Hyde, Tim	5		O	2015-09-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	11 400		177 402
Audra Hyde	PI		O	2015-09-12	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 800		123 667
Kolochuk, Craig	5		O	2015-09-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	7 600		268 238
Diana Almeida	PI		O	2015-09-12	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	10 640		115 640

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
PEET, SHANE	5		O	2015-09-12	D	regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	18 240		902 588
Ratushny, M. Scott	4, 5		O	2015-09-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	25 992		1 098 451
Caribbean Utilities Company, Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>									
Bothwell, John Bryan	4								
John Bryan Bothwell and Andrea C. Bothwell	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	10.4100USD	11 958*
Ebanks, Sheree	4								
Sheree Ebanks and Davy Ebanks	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	10.4000USD	1 068*
Sheree Ebanks ITF Erica Ebanks	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	10.4100USD	695*
Hew, J.F. Richard	4, 5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	10.4100USD	1 396*
J.F. Richard Hew with Sandy Hew	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	359	10.4100USD	23 556*
Powell, Eddinton M.	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	10.4100USD	760*
Small, Andrew	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	10.4100USD	1 200*
Thomson, Peter A.	4								
Peter A. Thomson for Christina Marie Thomson	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	10.4100USD	3 450*
Peter A. Thomson for Victoria Joy Thomson	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	10.4100USD	4 297*
Valley Field Investments Ltd.	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	10.4100USD	4 534*
Watler, David	5		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	10.4100USD	5 683*
DAVID C. WATLER CUSTODIAN FOR ISABELA M. WATLER	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	10.4100USD	1 054
Monica Watler and David Watler	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	10.4100USD	477*
Carube Copper Corp. (formerly Miocene Resources Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ackert, Jeff	4, 5		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1300	1 228 960
Rampton, Vernon Neil	4, 5		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1400	2 490 001
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemaire, Laurent	4, 3		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	8.5800	105 690
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.5900	105 890
Gestion Laurent Lemaire inc.	PI		O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	8.5800	12 389 676
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	8.5900	12 393 276
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.6500	12 393 976
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	8.6600	12 396 376
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	8.6700	12 401 876
<i>Unités d'actions liées au rendement / Performance share unit</i>									
Alain, Benoit	7		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 225		
			M	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 225		6 406
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Horn, Alan Douglas	4								
ATL Inc.	PI		O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	184.2900	72 400
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	183.1800	72 200
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	182.1500	71 500
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	182.1100	71 400
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	182.1000	71 200
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	182.0600	70 700
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	182.0400	70 400
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	182.0200	70 300
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	182.0100	70 200
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	182.0000	62 500
Lang, Donald G.	4, 5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	14 600	56.0000	14 600
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	180.2500	14 300
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	180.5000	13 100
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	180.5250	13 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	180.7500	12 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	181.0000	11 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	181.2500	10 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	181.5000	9 900
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	181.7500	9 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	181.7550	8 600
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	181.7800	8 500
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	182.0000	7 500
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	182.3000	7 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	182.5000	6 500
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	183.0000	5 500
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	183.3400	5 200
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	183.4600	5 100
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	183.5000	4 500
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	183.7500	4 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	184.0000	2 200
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	184.0200	2 100
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	184.0300	2 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	184.0700	1 700
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	184.5000	1 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	185.0000	0
<i>Options</i>									
Lang, Donald G.	4, 5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(14 600)	56.0000	132 500
Cervus Equipment Corporation									
<i>Droits Performance Share Units (PSUs) paid in Cash</i>									
Leonard, Corey	5		O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 831		9 523
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marquis, Tony	5		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20	189.8300	45
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Claypool, William	4		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.5500	154 581
<i>Options</i>									
Claypool, William	4		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.5500	17 500
Clearwater Seafoods Incorporated									
<i>Deferred Share Units</i>									
Dickson, James Malcolm	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	12.7500	30 073
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 186	12.2370	32 259
Giles, Harold	4	R	O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	102	12.7500	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	102	12.7500	32 916
		R	O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 207	12.2370	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 207	12.2370	35 123
Hood, Richard Lawrence Gillis	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	12.7500	8 154
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 378	12.2370	9 532
Kavanagh, David John	5		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	240	12.2500	76 596
Paddick, Brendan John	4	R	O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	12.7500	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	12.7500	30 735
		R	O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 696	12.2370	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 696	12.2370	33 431
PITTMAN, MICHAEL	7		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	319	12.2500	102 127
Risley, John Carter	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	12.7500	20 233
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 890	12.2370	22 123
Wight, Robert Derek	7		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	319	12.2500	102 127
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Broderick, Paul	5		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	12.7500	31 494
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	12.7500	31 526
Cotie, Daniel Tyrone	5		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	19	12.7500	9 018
Dickson, James Malcolm	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	12.7500	5 090

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Giles, Harold	4	R	O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.7500	5 096
			O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.7500	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.7500	4 324
		R	O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	4 328
Hood, Richard Lawrence Gillis	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	12.7500	4 708
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	4 712
Kavanagh, David John	5		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	12.7500	31 665
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	12.7500	31 697
MacDonald, Colin	5	R	O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	12.7500	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	12.7500	44 399
		R	O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	12.7500	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	12.7500	44 448
MacDonald, Michael Charles	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.7500	3 939
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	3 943
Morency, Gregory	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	80	12.7500	58 545
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	12.7500	58 608
Paddick, Brendan John	4	R	O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	
			M	2015-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	
			M'	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	4 322
		R	O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.7500	
			M	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.7500	4 328
Penney Menafra, Christine Alice	7		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	12.7500	20 818
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	12.7500	20 840
PITTMAN, MICHAEL	7		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	12.7500	37 233
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	12.7500	37 266
Risley, John Carter	4		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.7500	3 939
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	3 943
Smith, Ian David	5		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	182	12.7500	124 909
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	139	12.7500	125 048
Spavold, Stanley William Leo	5		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	12.7500	5 090
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	12.7500	5 094
Wight, Robert Derek	7		O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	12.7500	36 784
			O	2015-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	12.7500	36 830
Clemex Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Imbs, Frédéric	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Colt Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DSM Resources Corp.	3		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1750	14 262 500
Okay, Agah Levent	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2015-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1750	14 262 500
Okay, Bulent	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2015-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1750	14 262 500
Okay, Selen	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2015-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1750	14 262 500
Usenmez, Kerem	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2015-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1750	14 262 500
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Perrault, Nikolas	4, 5		O	2008-12-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		(1)
Quesnel, Richard Placide	7		O	2012-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		(1)
COM DEV International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
BONDAR, ROBERTA LYNN	4		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	181		8 389*
Stuart, John	2		O	2015-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 183		31 268*
<i>Restricted Share Units</i>									
BONDAR, ROBERTA LYNN	4		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(335)		4 204*
Stuart, John	2		O	2015-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 333)		14 649*
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Finn, Sean	5		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	72.1860	27 074
Compagnie Minière North American Palladium									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Capital Partners Ltd.	3								
BCP III NAP L.P.	PI		O	2015-08-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 536 004
			M	2015-08-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 923 124	5.9700	53 459 128
Jentz, John Warren	4		O	2015-08-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(289 632)		725
Condor Petroleum Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Storm, Norman	6		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.1800	4 244 118
Fostello Investments, Ltd.	PI		O	2015-09-08	C	45 - Contrepartie d'un bien	(743 682)	0.1700	7 036 771
			O	2015-09-09	C	45 - Contrepartie d'un bien	(1 996 995)	0.1800	5 039 776
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hayes, Meredith Hall	4								
computershare	PI		O	2015-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	171	441.1200	390
<i>Débitures - Subordinated Floating Rate, Series 1 due March 31, 2040</i>									
Bender, Jeffrey James	5								
Nesbitt Burns	PI		O	2006-06-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	\$ 985 100.00	1132865.0000	\$ 985 100.00*
			O	2015-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	\$ 943 700.00	1085255.0000	\$ 1 928 800.00
<i>Droits 2015</i>									
Bender, Jeffrey James	5								
Computershare	PI		O	2015-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	(104 390)		1
Nesbitt Burns	PI		O	2015-09-10	I	57 - Exercice de droits de souscription	(100 000)		0
Hayes, Meredith Hall	4		O	2013-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 875
			O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 875)	0.2700	0
computershare	PI		O	2013-05-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			389
			O	2015-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(389)	0.2500	0
Kittel, Robert Terrance	4		O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(384)	0.2500	0
Leonard, Mark Henri	4, 5								
RBC Direct Investing Inc.	PI		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72 196)	0.2700	0
Copper North Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meade, Harlan Donnelly	4, 5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.0450	2 350 000
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0400	2 366 000
Ramsey, Douglas James	5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0400	1 100 000
Corporation Minière Cyprum (anciennement Ressources Freyja Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambert, Alain	4, 5								
Mary Lou Parise	PI	R	O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1150	569 738
Diagnos Inc.									
<i>Options</i>									
Renaud, Philip	4		O	2015-05-10	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		600 000
DirectCash Payments Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
DIRECTCASH PAYMENTS INC.	1		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	12.4128	10 000
			R	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	12.9236	12 500
			R	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.6540	17 500
			R	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.5270	19 500
			R	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.4183	22 500
			R	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.7067	32 500
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.8000	
			R	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.8000	33 700
			R	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.9300	33 300
DIRTT Environmental Solutions Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loberg, Barrie Arnold	5		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 700)	5.7300	435 603*
Turner, Denise Eileen	4		O	2015-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 200	5.8600	10 200*
Divestco Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Webster, Bruce	3								
Montgomery Holdings Inc.	PI		O	2015-09-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0400	3 096 800
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0400	3 105 800
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Houston, Patrick Belanger	5		O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			144
<i>Options</i>									
Houston, Patrick Belanger	5		O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			114 800
Dream Industrial Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Alimchandani, Pauline	7		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 437)	7.9300	0
Dream Office Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Dream Office Real Estate Investment Trust	1		O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	22 200	20.6662	22 200
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(22 200)		0
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	20.5610	25 000
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	20.4898	25 000
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	20.4928	25 000
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
DREAM Unlimited Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Cooper, Michael	4, 7, 5								
Sweet Dream Corp.	PI		O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	7.5000	110 000
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	7.1800	135 000
DREAM Unlimited Corp.	1		O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	16 200	7.7310	16 200
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(16 200)		0
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	28 300	7.5879	28 300
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(28 300)		0
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	28 900	7.5678	28 900
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(28 900)		0
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	27 900	7.4992	27 900
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(27 900)		0
Marinovic, Daniel Izidor	5		O	2014-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	7.6273	3 300
East Coast Investment Grade Income Fund									
<i>Parts</i>									
Arrow Capital Management Inc.	7								
Arrow Global Growth Fund	PI		O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.4500	5 700*

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Echelon Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McIntyre, Douglas E.	4, 5		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 200)	14.3000	71 400
Ian D. McIntyre	PI		O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 300)	14.3000	12 900
Scott D. McIntyre	PI		O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	14.3000	15 700
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5		O	2015-09-14	D	36 - Conversion ou échange	27 600	3.5000	72 439
Churcher, Dale Leeworthy	5		O	2015-09-08	D	36 - Conversion ou échange	64 377	3.6800	311 438
Eldorado Gold Corporation	1								
Valiant Trust Company	PI		O	2015-09-08	C	36 - Conversion ou échange	(13 868)		1 126 322
			O	2015-09-08	C	36 - Conversion ou échange	(64 377)		1 061 945
			O	2015-09-08	C	36 - Conversion ou échange	(63 220)		998 725
			O	2015-09-08	C	36 - Conversion ou échange	(50 000)		948 725
			O	2015-09-14	C	36 - Conversion ou échange	(27 600)		921 125
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2015-09-08	D	36 - Conversion ou échange	63 220	3.6800	134 795
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	3.5200	104 795
Skayman, Paul James	5		O	2015-09-08	D	36 - Conversion ou échange	13 868	3.6800	148 220
Wright, Paul Nicholas	4, 5		O	2015-09-08	D	36 - Conversion ou échange	50 000	3.6800	1 151 399
<i>Restricted Share Units</i>									
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5								
Valiant Trust	PI		O	2015-09-14	I	38 - Rachat ou annulation	(27 600)		109 306
Churcher, Dale Leeworthy	5								
Valiant Trust	PI		O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(17 674)		81 011
			O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(23 203)		57 808
			O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(23 500)		34 308
MOSS, DAWN LOUISE	5								
Valiant Trust	PI		O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(13 087)		97 194
			O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(35 469)		61 725
			O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(14 664)		47 061
Skayman, Paul James	5								
Valiant Trust	PI		O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(13 868)		47 666
Wright, Paul Nicholas	4, 5								
Valiant Trust	PI		O	2015-09-08	I	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		234 560
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	28 500	23.3000	78 081
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(12 329)	53.8500	65 752
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 171)	54.1900	49 581
			O	2015-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485	56.0300	49 581
Bonnie Joy Robottom	PI		O	2015-06-30	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	58.4200	5 377
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7								
Richardson GMP - Reg Savings	PI		O	2015-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 144
Standard Life - Non-Reg Savings	PI		O	2015-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 167
Standard Life - Reg Account	PI		O	2015-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 830
Standard Life - TFSA	PI		O	2015-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			242
<i>Droits - 2013 Performance Units (PUs) - December 31, 2015 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139		8 393
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 546
<i>Droits - 2014 Performance Units (PUs) - December 31, 2016 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136		8 214
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 843
<i>Droits - 2015 Performance Units (PUs) - December 31, 2017 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109		6 580
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 316
<i>Options \$19.805 (\$39.61) - February 25, 2019</i>									
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			39 200

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Options \$20.21 (\$40.42) - February 19, 2018 Expiry</i>									
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 400
<i>Options \$23.295 (\$46.59) - February 16, 2020 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(28 500)		28 500
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 800
<i>Options \$28.775 (\$57.55) - February 14, 2021 Expiry</i>									
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 000
<i>Options \$38.34 - March 2, 2022 Expiry</i>									
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 100
<i>Options \$44.83 - February 27, 2023 Expiry</i>									
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 900
<i>Options \$48.81 - March 13, 2024 Expiry</i>									
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 650
<i>Options \$59.08 - March 2, 2025 Expiry</i>									
SCHULDHAUS, PERRY FRANK	7		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 780
Energy Credit Opportunities Income Fund									
<i>Class A Units</i>									
Energy Credit Opportunities Income Fund	1		O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.5500	2 500
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		800
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.5500	1 600
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		200
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.4000	1 000
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		800
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.4100	1 000
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		800
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.4000	1 600
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.3500	800
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.2600	1 600
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.0900	2 400
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 400
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.9100	2 400
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 000
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.6500	2 200
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		400
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.5300	1 800
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		200
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.5000	600
			O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		800
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.0000	1 000
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
<i>Class U Units</i>									
Energy Credit Opportunities Income Fund	1		O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.2100	100
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kautz, Edward	5		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9)	11.0100	213 260*
EQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Difference Capital Financial Inc.	3		O	2013-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 327 125)		1 903 875
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yu, David	5		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	600	20.6000	874
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	55.2400	274
<i>Actions privilégiées Series 3</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Ruch, Daniel	7		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 135	22.9000	3 135
<i>Options Options granted</i>									
Yu, David	5		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	600	20.6000	10 867
Evertz Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Piccioni, Brian	7		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 650
Marie Boustany	PI		O	2015-09-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
<i>Options</i>									
Piccioni, Brian	7		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	15.2000	20 000
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0750	2 610 567
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0750	2 607 567
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0850	2 612 567
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.0900	1 204 250
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1000	1 206 750
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1000	1 214 750
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream									
<i>Parts</i>									
Dream Hard Asset Alternatives Trust	1		O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	6.0131	6 500
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		0
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	6.0063	7 500
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	6.0000	4 300
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		0
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	6.1336	7 500
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dougherty, Linda	5		O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Segal, Dori	4, 6, 5		O	2015-09-11	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(900)		1 405 800
<i>Loan Secured by Pledge</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2013-10-18	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		
			M	2013-10-18	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		1
			R	2015-08-27	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		2
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neumeyer, Keith	4, 5		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	3.7100	3 322 000
First National Mortgage Investment Fund									
<i>Parts</i>									
Tawse, Moray	4								
Bunky Holdings Limited	PI		O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.3600	45 200
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Parts de fiducie</i>									
Léonard, Michel	4, 5								
Lillian Léonard	PI		O	2015-07-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.6100	
			M	2015-07-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.6100	1 600
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Parts de fiducie Special Voting</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Empire Company Limited	3								
ECL Developments Limited	PI		O	2015-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39 281	12.3474	53 485 337
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
Wolf, Robert Thomas	4		O	2015-08-17	D	35 - Dividende en actions	342	5.0800	
			M	2015-08-17	D	35 - Dividende en actions	341	5.0800	50 998
			O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	332	5.2500	51 330
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
<i>Parts</i>									
Meyer, Paul W.	5		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	593	13.6000	7 573
Simpson, John H.	5		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 250	13.6500	23 711
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 789	13.6000	29 500
Fonds équilibré stratégique de titres européens									
<i>Parts</i>									
Landry Investment Management Inc.	8		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.6400	240 600*
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Tracey Colleen	4								
Qtrade Inc.	PI		O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	34.9000	4 700
Fortress Paper Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A voting without par value</i>									
Buckle, Danial	5		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 000	4.9000	36 450
Loewen, Kurt	5		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	4.9000	59 848
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	4.7000	56 098
Pelletier, Yvon	7		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	4.9000	34 087
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Buckle, Danial	5		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)	4.9000	74 584
Loewen, Kurt	5		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)	4.9000	74 584
Pelletier, Yvon	7		O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)	4.9000	0
FPI Granite Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Brody, Michael Lawrence	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	22	37.6100	4 271
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	45	37.6100	8 836
Miller, Gerald	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	22	37.6100	4 271
Oran, Scott	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	22	37.6100	4 271
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	112	37.6100	22 179
<i>Restricted Share Units</i>									
De Aragon, John	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	95	37.6100	18 627
Forsayeth, Michael Peter	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	48	37.6100	9 474
Heslip, Thomas Hugh	4, 5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	234	37.6100	45 996
KUMER, LORNE	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	24	37.6100	4 738
Tindale, Jennifer Sara	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	24	37.6100	4 738
Wierzbinski, Stefan	5		O	2015-09-15	D	35 - Dividende en actions	14	37.6100	2 785
Franco-Nevada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peterson, David Robert	4		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Share Units</i>									
Peterson, David Robert	4		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 379
<i>Options</i>									
Peterson, David Robert	4		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gazit-Globe Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kotler, Gil	5		O	2015-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 922)	41.7600	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
George Weston Limitee									
<i>Actions privilégiées Series 1</i>									
Dart, Robert John	6		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	25.0900	20 700
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	25.1000	21 000
Glacier Media Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Madison Venture Corporation	3		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.9300	7 130 512
			O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9200	7 132 512
			O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.9294	7 140 512
			O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9200	7 141 012
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	0.8000	7 163 512
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.7700	7 170 512
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7900	7 175 512
Glen Eagle Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lavigueur, Denis	3		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.0650	7 217 000
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.0700	7 239 000
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0750	7 242 000
<i>Options</i>									
Labrecque, Jean-Charles	4, 5		O	2015-07-18	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		1 850 000
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 500)	11.8066	1 597 426
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.6500	1 597 926
Global Healthcare Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Healthcare Dividend Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.2791	439 200
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.3296	434 200
Global Infrastructure Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Infrastructure Dividend Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.6491	2 235 000
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.5577	2 236 300
Global Real Estate Dividend Growers Corp.									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
Global Real Estate Dividend Growers Corp.	1		O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.7500	30 800
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.7462	32 100
Gluskin Sheff + Associates Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2015-09-01	D	51 - Exercice d'options	3 000	15.5900	62 845
		R	O	2015-09-01	D	51 - Exercice d'options	(2 231)	22.4900	60 614
Themens, Pierre-Andre	4		O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	15 000	22.1800	18 500
			O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	22.1800	3 500
<i>Options</i>									
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2015-09-01	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	15.5900	0
Themens, Pierre-Andre	4		O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	15.5900	0
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ruus, Mark Adrian	5	R	O	2015-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(850)	17.5900	21 644
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Options</i>									
Clay, Thomas Moragne	4	R	O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	107 500		107 500
Le Bel, Guy	4	R	O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	107 500		157 500*
St-Germain, Andree	5	R	O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	140 000		440 000
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ennis, Patrick Stephen	5		O	2015-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 500
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ennis, Patrick Stephen	5		O	2015-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 000
Moore, Gary	4		O	2015-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 667
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Roach, Michael	4, 5								
RBC Dominion	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 800)	48.0799	(38 800)
			O	2015-09-11	I	51 - Exercice d'options	38 800	11.3900	0
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 900)	48.1793	(13 900)
			O	2015-09-14	I	51 - Exercice d'options	13 900	11.3900	0
Options									
Roach, Michael	4, 5		O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	(38 800)	11.3900	1 844 580
			O	2015-09-14	D	51 - Exercice d'options	(13 900)	11.3900	1 830 680
Groupe DATA Ltée									
<i>Débetures convertibles 6.00 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
Debeture									
KST Industries Inc	3		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 80 000.00	25.7000	
			M	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 80 000.00	25.7000	\$ 293 000.00*
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 17 000.00	27.7100	\$ 310 000.00*
Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martineau, Denis	4		O	2015-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2150	11 992 254
			O	2015-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 500	0.2220	
		R	M	2015-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2250	11 962 754
			O	2015-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	0.2150	11 982 254
Groupe Restaurants Ivescor Inc.									
Options									
Hennessey, Frank	4, 5		O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	400 000		
			M	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	400 000		700 000
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BRUCE, Neil	5		O	2013-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	38.4800	13 000
Options									
Card, Robert G.	4, 5		O	2015-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(253 000)	40.9800	0
<i>Restricted Share Units/Unités d'actions incessibles</i>									
Card, Robert G.	4, 5		O	2015-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(46 429)		64 671
<i>Unités d'actions différées (hauts dirigeants)</i>									
Card, Robert G.	4, 5		O	2015-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(22 343)		81 109
<i>Unités de participation en actions/Performance Share Units</i>									
Card, Robert G.	4, 5		O	2015-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(75 481)		0
Groupe Stingray Digital Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Boyko, Éric	4, 5, 3								
8242003 Canada Inc.	PI		O	2015-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(801 461)		7 136 824
			O	2015-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	801 461		7 938 285
Groupe Vision New Look Inc. (auparavant Lunetterie New Look Inc.)									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
St-Amant, Linda	5		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	1 200	7.4000	5 627*
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.0000	5 127*
Options									
St-Amant, Linda	5		O	2015-09-10	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	7.4000	10 100*
GSI Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
GSI Group Inc.	1		O	2013-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	13.4329USD	11 500
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	13.1929USD	23 000
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	13.4873USD	28 300
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.6348USD	29 300
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.4980USD	31 300
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.4480USD	34 300
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	13.2614USD	38 300
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	13.1556USD	44 300
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	12.4564USD	53 300
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	12.4476USD	63 300
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 417	12.5398USD	71 717
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 583	12.8964USD	76 300
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	13.0000USD	76 500
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(76 500)		0
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Murphy, Paul	5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	75 000	3.2200	84 125
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	3.8700	44 125
Noone, Daniel Joseph	4		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	75 000	3.2200	280 200
Sheridan, Patrick John	4		O	2015-09-04	D	51 - Exercice d'options	13 700	3.2200	5 086 934
		R	O	2015-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	4.0700	5 073 234
			O	2015-09-08	D	51 - Exercice d'options	2 500	3.2200	5 075 734
			O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.0700	5 073 234
<i>Options</i>									
Murphy, Paul	5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.2200	1 010 000
Noone, Daniel Joseph	4		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(75 000)		600 000
Sheridan, Patrick John	4		O	2015-09-04	D	51 - Exercice d'options	(13 700)	3.2200	1 682 000
			O	2015-09-08	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	3.2200	1 679 500
GWR Global Water Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tedesco, David Tedesco	7		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.2822USD	112 900*
Hardwoods Distribution Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Warner, Garry W.	5	R	O	2015-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.5000	11 316
			R	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	17.7500	8 416
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 697)	17.7500	719
Healthcare Leaders Income Fund									
<i>Parts</i>									
Healthcare Leaders Income Fund	1		O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 700		1 700
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
Héroux-Devtek Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HOMSY, Nagi	5		O	2015-08-11	D	51 - Exercice d'options	1 000	3.0100	
			M	2015-08-13	D	51 - Exercice d'options	1 000	3.0100	23 313
			O	2015-08-11	D	51 - Exercice d'options	1 400	1.3100	
			M	2015-08-13	D	51 - Exercice d'options	1 400	1.3100	24 713
<i>Options</i>									
HOMSY, Nagi	5		O	2015-08-11	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	3.0100	
			M	2015-08-13	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	3.0100	17 400
			O	2015-08-11	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	1.3100	
			M	2015-08-13	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	1.3100	16 000
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamond, Robert William	4, 5, 3		O	2012-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.8600	
Lamond Investments Ltd.	PI		M	2012-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.8600	6 427 932

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
IMAX Corporation	1		O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat (383)			65 613
Immeubles de bureaux Brookfield (Canada)									
<i>Deferred Trust Unit</i>									
Bastable, Colum Patrick	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		11 779*
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	666		12 445*
Fraser, Roderick Douglas	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		11 779*
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	666		12 445*
McFarlane, Paul D.	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	164		14 136*
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	799		14 935*
Riddell Rose, Susan	4		O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	62		5 389
			O	2015-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	666		6 055*
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
INDEXPLUS Income Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.8047	34 324 465
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.6611	34 325 365
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.5592	34 326 665
Innergex énergie renouvelable Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trudel, Jean	5		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	10.0400	143 138
Innova Gaming Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weil, Richard Marshal	4, 5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.6600USD	124 375
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Atkins, David Hedley	4		O	2015-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	1.0500	50 500
Jane Atkins	PI		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.0100	54 300
Felkai, Tom	8		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.0000	51 300
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.0000	52 300
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9800	52 800
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Options</i>									
Friedland, Robert Martin	4, 6, 5, 3		O	2015-09-09	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)		8 700 000
Just Energy Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joyce, Ron	3		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91 500	8.0500	18 265 800
Jetport Inc.	PI		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 700	8.0953	18 291 500
			O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	8.0500	18 300 000
			O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 700	8.0193	18 354 700
Kinaxis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giffen, J. Ian	4		O	2015-09-16	D	51 - Exercice d'options	15 000	1.2000USD	30 000
			O	2015-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	37.4500	20 000
			O	2015-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	37.4000	15 000
Johnson, Jeffrey George	5		O	2015-09-15	D	51 - Exercice d'options	13 700	3.2000USD	13 700
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	38.5000	0
<i>Options</i>									
Giffen, J. Ian	4		O	2015-09-16	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	1.2000USD	70 000
Johnson, Jeffrey George	5		O	2015-09-15	D	51 - Exercice d'options	(13 700)	3.2000USD	253 700
Kobex Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kingsway Financial Services	3		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SED!			5 944 500
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 500	0.5500	5 973 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit									
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 500	0.5500	6 004 500
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	644		15 072
Branion, Andrew	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	46		378
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	12 015		52 037
Mason, Barbara Frances	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	1 610		1 610
McGuckin, Sean	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	3 920		41 220
McNamara, Kyle	5		O	2015-09-09	D	97 - Autre	1 191		
			M	2015-09-10	D	97 - Autre	1 191		1 963
Porter, Brian J	4, 5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	1 729		94 729
<i>Actions ordinaires ESOP</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	(644)		0
Branion, Andrew	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	(46)		0
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	(12 015)		0
Mason, Barbara Frances	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	(1 610)		0
McGuckin, Sean	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	(3 920)		0
McNamara, Kyle	5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	(1 191)		0
Porter, Brian J	4, 5		O	2015-09-10	D	97 - Autre	(1 729)		0
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Bennett, William E.	4, 7								
William E. Bennett Trust	PI		O	2004-05-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	39.1300USD	500
Dunk-Green, Karen Elizabeth	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194	53.3600	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194	53.3600	
			M'	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194	53.3600	
			M''	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194	53.3600	840
Dunsire, Larry James	5		O	2010-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	75.8900	
			M	2010-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	75.8900	8
Dyck, Thomas James	5								
Denise Dyck	PI		O	2003-11-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-11-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
French, Michael A	5		O	2009-12-31	D	35 - Dividende en actions	4		
			M	2009-12-31	D	35 - Dividende en actions	4		275*
Heddesheimer, Paul	5		O	2009-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	61.4000USD	
			M	2009-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	61.4000USD	12
Hockey, Timothy	5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	23 812	21.2500	
			M	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	23 812	21.2500	43 755
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 812)	52.2500	
			M	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 812)	52.2500	
			M'	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 812)	52.2500	19 943
			O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	21.2500	
			M	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	21.2500	24 943
			O	2015-09-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	52.0100	
			M	2015-09-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	52.0100	19 943
Lang, Malcolm Sean	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	52.9500	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	52.9500	
			M'	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	52.9500	
			M''	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	52.9500	1 211
LANGILL, PAUL	5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 603)	70.9700	
			M	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 603)	70.9700	
			M'	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 603)	70.9700	0
Paterson, Jeffrey	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-06-16	I	97 - Autre	(113)		

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-06-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(113)		
			M'	2009-06-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(118)		
			M''	2009-06-16	I	99 - Correction d'information	(118)		
			M'''	2009-06-16	I	99 - Correction d'information	(118)		0
Tomovski, Tome Jr.	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	58.8400	
			M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	58.8400	
			M'	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	58.8400	966
Options									
Boone, David	5		O	2009-12-14	D	50 - Attribution d'options	3 060		
			M	2009-12-14	D	50 - Attribution d'options	3 060		
			M'	2009-12-14	D	50 - Attribution d'options	3 060		15 876
Dyck, Thomas James	5		O	2010-04-12	D	59 - Exercice au comptant	2 536	49.9200	
			M	2010-04-12	D	59 - Exercice au comptant	2 536	49.9200	
			M'	2010-04-12	D	59 - Exercice au comptant	2 536	49.9200	64 286
Hockey, Timothy	5		O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	23 812	21.2500	
			M	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(23 812)	21.2500	
			M'	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(23 812)	21.2500	627 524
			M''	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(23 812)	21.2500	
			O	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.2500	
			M	2015-09-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.2500	622 524
Malone, Keith	7		O	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	(268)	52.8800USD	
			R	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	(268)	52.8800USD	
			M'	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	(268)	52.8800USD	352
Peacock, Kerry Ann	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(7 200)	41.7000	
			M	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(7 200)	41.7000	79 524
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	121.6609	50 000
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	121.6609	0
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	121.5825	50 000
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	121.5825	0
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	122.8397	50 000
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	122.8397	0
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	37 600	121.3442	37 600
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(37 600)	121.3442	0
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	119.2840	50 000
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	119.2840	0
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	119.6461	50 000
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	119.6461	0
Le Fonds de revenu du secteur financier des États-Unis									
<i>Parts de fiducie Class A (CAD \$)</i>									
Roode, David	5		O	2015-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	1 100	8.0000	1 100
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	8.0000	1 100
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Intertape Polymer Group, Inc.	1		O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	42 300	14.7450	42 300
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	41 400	14.8758	83 700
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 500	14.9164	124 200
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	34 400	14.3311	158 600
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	42 300	13.9598	200 900
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	41 100	14.0850	242 000
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	42 200	14.0432	284 200
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(284 200)		0
Nelson, Shawn	5		O	2015-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	14.3600	
			M	2015-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.8600USD	122 496
			O	2015-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	10.8870USD	126 596
			O	2015-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	10.8900USD	130 796

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beil, Robert	4		O	2015-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 072	14.2400	8 749
Bunze, George J.	4		O	2015-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 276	14.2400	12 032
Foster, Robert J.	4		O	2015-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 189	14.2400	12 144
Quintas, Jorge Nelson	4		O	2015-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 838	14.2400	10 594
Yull, Melbourne F.	4		O	2015-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 970	14.2400	11 064
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Maple Leaf Foods Inc.	1		O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	22.2083	25 000
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	22.3817	50 000
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	22.4124	45 000
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		0
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	57 100	22.1456	57 100
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(57 100)		0
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	21.9319	50 000
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	60 900	21.8527	60 900
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(60 900)		0
Les Entreprises Cara Limitée									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(608 925)	32.6500	0
Brit Insurance (Gibraltar) PCC	PI		O	2015-04-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	407 100	32.6500	407 100
Brit Syndicates Limited	PI		O	2015-04-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	814 200	32.6500	814 200
Fairfax (Barbados) International Corp.	PI		O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(612 375)	32.6500	6 373 739
Les Producteurs Affinor inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3	R	O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(515 000)	0.0550	7 688 000
Plouffe, Sébastien	4, 5								
Sédiamek Inc.	PI		O	2015-09-11	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	800 000	0.0500	800 000
<i>Bons de souscription</i>									
Plouffe, Sébastien	4, 5								
Sédiamek Inc.	PI		O	2013-06-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	800 000		800 000
Les Ressources Komet Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bégin, Roby	4								
9181-3469 Qc Inc.	PI		O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4300	764 600
Gagne, Andre	4, 5								
2846-2059 Québec inc.	PI		O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4060	1 000 486
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5								
Windermere Asset Management Ltd.	PI		O	2015-09-08	I	97 - Autre	(100 000)	40.4851	11 500 000
			O	2015-09-09	I	97 - Autre	(100 000)	40.6999	11 400 000
			O	2015-09-10	I	97 - Autre	(100 000)	40.4531	11 300 000
			O	2015-09-11	I	97 - Autre	(100 000)	40.1708	11 200 000
Lightstream Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fisher, Lawrence Patrick Joseph	5		O	2015-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 197	0.4050	84 724
<i>Droits DCS</i>									
Fisher, Lawrence Patrick Joseph	5		O	2015-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 059)	0.4050	36 550

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Droits Incentive</i>									
Fisher, Lawrence Patrick Joseph	5		O	2015-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 138)	0.4050	28 694
Limited Duration Investment Grade Preferred Securities Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Limited Duration Investment Grade Preferred Securities Fund	1		O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	22.2500	400
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		1 600
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.2500	1 200
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.2500	2 000
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.2500	2 400
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.3100	2 400
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.3700	2 400
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.3700	2 400
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 000
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.2500	2 400
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		200
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	22.1200	1 800
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		800
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.2500	1 000
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.1600	1 600
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.2300	2 400
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.1200	2 400
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.1200	2 400
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.7200	2 400
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.0200	2 400
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.0200	2 400
			O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 600
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.0100	2 400
			O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		800
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.9900	2 400
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		800
			O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.2000	1 600
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		800
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.1500	1 600
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Evrensel, Arthur	4		O	2015-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(152)	38.9000USD	37 114
			O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(133)	38.3300USD	36 981
			O	2015-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(286)	38.2600USD	36 695
Giustra, Frank	4		O	2015-09-09	D	97 - Autre	(152)	38.9000USD	110 039
			O	2015-09-10	D	97 - Autre	(133)	38.3300USD	109 906
			O	2015-09-11	D	97 - Autre	(286)	38.2600USD	109 620
Ludwig, Harald Horst	4		O	2015-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(152)	38.9000USD	133 251
			O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(133)	38.3300USD	133 118
			O	2015-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(286)	38.2600USD	132 832

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Paterson, G. Scott	4		O	2015-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(152)	38.9000USD	121 937
			O	2015-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(133)	38.3300USD	121 804
			O	2015-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(286)	38.2600USD	121 518
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3		O	2015-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	507		53 155
			O	2015-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	445		53 600
			O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 076		54 676
<i>Parts - Restricted Share</i>									
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3		O	2015-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(507)		2 979
			O	2015-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(445)		2 534
			O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 076)		1 458
Lithium Americas Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GEOLOGIC RESOURCE PARTNERS LLC	3								
Geologic Resource Funds	PI		O	2015-09-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 338 100)		0
<i>Bons de souscription</i>									
GEOLOGIC RESOURCE PARTNERS LLC	3								
Geologic Resource Funds	PI		O	2015-09-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		0
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	41.8000	2 600
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	40.3000	2 900
M Pharmaceutical Inc. (formerly First Sahara Energy Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lehman, Matthew Bryson	4, 5		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	D	46 - Contrepartie de services	2 000 000	0.0825	2 000 000
<i>Options</i>									
Lehman, Matthew Bryson	4, 5		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-15	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
Magna International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Magna International Inc.	1		O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	70.6718	234 800
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.8261USD	334 800
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	67.6170	434 800
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	52.0999	534 800
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	68.8132	584 800
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	52.6140	634 800
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	68.3196	684 800
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	52.2953USD	734 800
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	560 000	65.3000	1 294 800
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	19 400	69.7629	1 314 200
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	18 387	53.3341USD	1 332 587
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	68.7152	1 432 587
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	52.3341USD	1 532 587
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(560 000)		972 587
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	135 000	67.3900	1 107 587
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	115 000	51.4965USD	1 222 587
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	64.8268	1 347 587
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	49.2437USD	1 472 587
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	47 900	62.8591	1 520 487
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	45 033	47.6100USD	1 565 520
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	64.5852	1 615 520
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	48.4429USD	1 665 520
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	42 800	62.4081	1 708 320
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	45 413	46.9477	1 753 733
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	700 000	57.8649	2 453 733

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 037 787)		415 946
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(92 933)		323 013
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	65.1330	398 013
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	49.2080USD	473 013
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		373 013
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(88 213)		284 800
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desimpel, Lucie	3		O	2015-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 694 487
<i>Bons de souscription</i>									
Desimpel, Lucie	3		O	2015-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 857 143
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cruise, Brydon	4								
BMO InvestorLine (Joint Holding)	PI		O	2015-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 520	12.2100	176 521
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.4800	219 089
BMO InvestorLine (RRSP)	PI		O	2015-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 600	12.2100	84 693
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	13.1400	93 845
Johnson, Brian A.	4								
Mercury Graphics Corporation	PI		O	2001-01-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	13.0000	3 900
Medical Facilities Corporation									
<i>Débiteures convertibles Convertible Debentures 5.90 Unsecured due December 31, 2019</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 000.00)	104.0000	\$ 41 755 000.00
Medicure Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elliott International Capital Advisors Inc.	3								
Elliott International, L.P.	PI		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 426 002)	2.9800	1
MEG Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
YEE, Chi-Tak	5		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.8150	49 872
Melcor Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Melcor Real Estate Investment Trust	1		O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.0200	14 724
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	8.1306	17 824
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.1640	19 824
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	8.1725	23 424
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.1200	24 124
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	8.1437	26 024
Metaux Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dinning, James Francis	4								
Elbow Holdings Inc.	PI		O	2003-08-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	21.4100	2 000
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.3912	3 326 348
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.4500	3 326 648
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
DÉCOCHIB	3		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.0300	28 030 541
Hinse, Renaud	4, 5, 3								
Décochib inc.	PI		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.0300	28 030 541
MINT Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.4680	58 544 610
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.4000	58 545 410
Mobi724 Global Solutions Inc. (Formerly Hybrid Paytech World Inc.)									
<i>Options</i>									
Boisvert, Stéphane	4		O	2015-09-10	D	50 - Attribution d'options	916 000	0.3500	2 951 242
Charbonneau, Luc	5		O	2015-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-10	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000*
Dupéré, Simon	4		O	2015-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Vienneau, Marcel	7		O	2015-09-10	D	50 - Attribution d'options	300 000		375 000*
Molson Coors Canada Inc.									
<i>Contrat à terme de vente hors bourse 400,000 Class B Exchangeable</i>									
<i>Shares/settlement Sept. 10/2015</i>									
Molson, Eric H. 4198832 Canada Inc.	6 PI		O	2015-09-10	I	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	(1)		0
Montana Exploration Corp.									
<i>Options</i>									
Foulkes, Donald Edwin	4, 5		O	2015-09-09	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.2500	1 603 181
Jackson, Donald Leslie	5		O	2015-09-09	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.2500	1 075 455
Selby, Charles Vincent	4		O	2015-09-09	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.2500	2 125 909
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.7698	662 531
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	12.7750	663 331
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.7840	664 331
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.7940	665 331
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	12.7989	667 131
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	12.8227	668 231
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.8500	668 631
Morneau Shepell Inc.									
<i>Droits Pre 2011 DSU</i>									
Chamberland, Pierre	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 720		35 720
Korbak, Lynn Margaret	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 009		2 009
Liptrap, Stephen	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 460		32 460
Morneau, William	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 373		57 373
Phillips, Randal George	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 528		15 528
Ponce, Julien	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 383		27 383
Salman, Zahid Raza	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 531		47 531
Torrie, Alan D.	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	227 293		227 293
<i>Droits Retirement DSU</i>									
Chamberland, Pierre	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 594		60 594
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 219		65 813
Claxton, Hazel Cynthia	5		M	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 417		34 417
			O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 305		35 722
Korbak, Lynn Margaret	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 671		4 671
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	289		4 960

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Liptrap, Stephen	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 502		69 502
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 336		79 838
Morneau, William	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 371		96 371
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26 511		122 882
Phillips, Randal George	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 172		58 172
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 613		66 785
Ponce, Julien	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 246		57 246
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 868		68 114
Salman, Zahid Raza	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 065		67 065
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 700		74 765
Sturdee, David	5		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 733		30 733
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 025		31 758
Torrie, Alan D.	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	170 397		170 397
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52 632		223 029
<i>Droits RSU</i>									
Chamberland, Pierre	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 130		13 130
Korbak, Lynn Margaret	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 400		8 400
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91		8 491
Ponce, Julien	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 689		13 689
Sturdee, David	5		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 229		5 229
<i>LTIP</i>									
Chamberland, Pierre	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(114 663)		0
Claxton, Hazel Cynthia	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(35 722)		0
			O	2015-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 417		
Korbak, Lynn Margaret	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(15 460)		0
Liptrap, Stephen	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(112 298)		0
Morneau, William	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(180 255)		0
Phillips, Randal George	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(82 313)		0
Ponce, Julien	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(109 186)		0
Salman, Zahid Raza	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(122 296)		0
Sturdee, David	5		O	2014-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	128	15.2476	
			M	2014-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	130	15.0847	
			M'	2014-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	15.0847	15 166
			O	2015-05-01	D	97 - Autre	(36 987)		0
Torrie, Alan D.	5		O	2015-05-01	D	97 - Autre	(450 322)		0
NexC Partners Corp.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
NexC Partners Corp.	1		O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.5000	1 300
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		500
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.5000	1 600
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		600
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5000	1 300
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		1 200
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.5500	900
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		800
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.5488	1 400

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		200
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4200	1 000
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		1 600
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.4988	1 000
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 200
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.4988	1 800
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		700
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4625	2 000
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		600
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.4267	1 500
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		1 000
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.4100	1 000
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		1 500
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.3700	1 300
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		1 000
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.2625	1 800
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		200
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.0000	1 700
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.1400	400
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		800
			O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.0025	1 200
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
Nobilis Health Corp. (formerly Northstar Healthcare Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ganley, Richard	4		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.5000USD	58 550
Noront Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Veenman, Sybil Elsa	4		O	2015-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.3300	50 000
<i>Bons de souscription</i>									
Veenman, Sybil Elsa	4		O	2015-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-09-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.4700	25 000
<i>Options common shares</i>									
Veenman, Sybil Elsa	4		O	2015-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-08-25	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3500	300 000
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5	R	O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.6900	1 076 223
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.6700	1 077 223
			O	2015-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.7500	1 077 723
North American Energy Partners	1		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.8000	50 000
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Crotty, Bernard W.	4		O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 237)	8.0800	182 244
Novadaq Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swalm, Lori	5		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 632)	15.8800	5 018
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wright, Jonathan Andrew	5		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.0000	220 970*
<i>Options</i>									
Michael, Lawford	5	R	O	2015-08-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	4.3100	
			M	2015-08-25	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	4.3100	372 636*
OceanaGold Corporation									
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Myckatyn, William Harry	4		O	2015-09-14	D	52 - Expiration d'options	(33 333)	2.6214	82 491*
Oceanic Iron Ore Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
Keep, Gordon	4, 5		O	2015-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 100)	0.0100	538 125
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 125)	0.0070	510 000
ONEX CORPORATION									
<i>Options</i>									
Copeland, David Wayne	5		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	35.2000	121 600
Munk, Anthony	7		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	35.2000	1 005 000
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Fowle, Randy	4		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	60.7500	108 100*
Opsens inc.									
<i>Options</i>									
Gibbons, Anthony	5		O	2015-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Oracle Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tardif, Michel	4		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.0050	0
Pacific Exploration & Production Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alvarado, Orlando J.	4		O	2015-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Joanna Porte	PI		O	2015-08-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 000
de Greiff, Monica	4		O	2015-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Millares, Raul	4		O	2015-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Papiers Tissu KP Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gosselin, Mario	7, 6, 5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.0200	12 000
Manseau, Michel	7		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.3500	2 000
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Lee, Bernard K.	5								
RRSP	PI		O	2003-06-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-10	I	99 - Correction d'information	7 430		7 430
Spousal RRSP	PI		O	2015-09-10	I	99 - Correction d'information	(7 430)		0
			O	2015-09-10	I	99 - Correction d'information	2 800		2 800
Spouse	PI		O	2015-09-10	I	99 - Correction d'information	(2 800)		23 009
Partners Real Estate Investment Trust									
<i>Droits</i>									
Charlebois, Marc Yves Joseph	4		O	2014-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
Domenico, Jane	5		O	2014-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 490		10 490
John, Dexter	4		O	2014-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		1 000
Kimberley, Allan Scott	4		O	2015-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		30 000
Tawse, Moray	3								
801420 Ontario Limited	PI		O	2014-10-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	56 - Attribution de droits de souscription	1 199 367	3.1000	1 199 367
Bunky Holdings Limited	PI		O	2014-10-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	56 - Attribution de droits de souscription	137 819	3.1000	137 819
Joanne Tawse RSP	PI		O	2014-10-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	56 - Attribution de droits de souscription	19 693	3.1000	19 693
Moray Tawse RSP	PI		O	2014-10-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	56 - Attribution de droits de souscription	91 584	3.1000	91 584
Webcom Inc.	PI		O	2014-10-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	56 - Attribution de droits de souscription	1 945 773	3.1000	1 945 773

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Webcom Pension Plan	PI		O	2014-10-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	56 - Attribution de droits de souscription	153 978	3.1000	153 978
Pathfinder Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.4000	8 194 883
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	9.1923	8 198 783
Performance Sports Group Ltd. (formerly, Bauer Performance Sports Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dachsteiner, Paul L.	5		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	13.3500USD	5 000
Davis, Kevin	4, 5		O	2015-09-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(21 494)		50 178
Gibson, Paul	5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	12.9900USD	26 691
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.0000USD	27 691
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	13.0200USD	28 091
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	13.0100USD	30 391
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.0300USD	30 891
Peyto Exploration & Development Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gray, Don	4		O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 600)	28.9600	2 798 633
			O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 800)	28.9700	2 739 833
Plaza Retail REIT									
<i>Parts de fiducie</i>									
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Les Immeubles St Prosper Inc.	PI		O	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.2500	
Les Immeubles St-Prospier Inc.	PI		M	2015-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.2500	1 593 995
PNO Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sandspring Resources Ltd.	3		O	2015-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 283 292
POET Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Warrior, Mohandas	4		O	2015-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Warrior, Mohandas	4		O	2015-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Polaris Infrastructure Inc. (formerly Ram Power, Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodwood Inc.	3								
various funds managed by Goodwood Inc.	PI		O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.2000	1 676 713
			O	2015-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 300	9.7044	1 695 013
Postmedia Network Canada Corp.									
<i>Class NC Variable Voting Shares</i>									
GoldenTree Asset Management LLC	3								
GoldenTree Credit Opportunities Second Financing, Ltd.	PI		O	2015-09-10	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 304)		0
GoldenTree Master Fund, Ltd.	PI		O	2015-09-10	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 304		11 835 464
GoldenTree Asset Management LP	3								
GoldenTree Credit Opportunities Second Financing, Ltd.	PI		O	2015-09-10	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 304)		0
GoldenTree Master Fund, Ltd.	PI		O	2015-09-10	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 304		11 835 464
Tananbaum, Steven Andrew	3								
GoldenTree Credit Opportunities Second Financing, Ltd.	PI		O	2015-09-10	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 304)		0
GoldenTree Master Fund, Ltd.	PI		O	2015-09-10	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 304		11 835 464
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Regent, Aaron William	4		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800
Regent Family Trust	PI		O	2015-09-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Rae, John Alain	5		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	27.6300	18 418
Premium Brands Holdings Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7		O	2015-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	33.1000	49 500
CARRIERE, DAVID JOSEPH LEONARD	5		O	2015-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	33.1000	80 150
Primero Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Conway, Joseph Francis	4, 5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	2.7730	679 095
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									
<i>Performance Share Units</i>									
MILLER, THOMAS	5		O	2015-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 820	34.9300	
		R	M	2015-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 820	34.9300	13 267
ProMetric Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bishop, Andrew Trevor	4		O	2015-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RRSP	PI		M'	2015-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
			O	2015-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.8100	15 000
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(113 900)		14 700
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	2.5001	26 600
			O	2015-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	22 900	2.5152	49 500
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	2.5263	64 500
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	2.5139	84 400
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	17 300	2.5179	101 700
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Auclair, Antoine	5								
reer	PI		O	2015-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	67.6716	2 032
Dion, Christian	5								
REER	PI		O	2015-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	67.6716	1 557
Grenier, Guy	5		O	2015-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	67.6716	11 421
REER	PI		O	2015-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	67.6716	24 384
Lord, Richard	4, 5		O	2015-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	67.6716	1 400 062
Quevillon, Geneviève	5								
REER	PI		O	2015-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	67.6716	1 659
Quinsam Captial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Szustak, Eric	3		O	2015-09-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)	0.1250	570 500
TFSA	PI		O	2015-09-10	C	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000	0.1250	50 100
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT INDEXPLUS Income Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.0475	7 921 578
Ressources Géoméga Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mugerman, Kiril	5		O	2015-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Options</i>									
Mugerman, Kiril	5		O	2015-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
			O	2015-09-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		330 000
Ressources Minières Vanstar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beauchesne, Eric	4		O	2015-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Morissette, Guy	4, 5, 3								
GM Prospection	PI		O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0500	2 694 000
Tremblay, Denis	5		O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Beauchesne, Eric	4		O	2015-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Tremblay, Denis	5		O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Beauchesne, Eric	4		O	2015-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Tremblay, Denis	5		O	2015-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1000	715 660
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1050	716 660
Guilbaud, Christian	5		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	551 000
Proulx, André	4		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	782 000
Ressources Sphinx Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gardin Inc.	3		O	2015-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 384 615
Ressources Vantex Ltée									
<i>Options</i>									
Bouvier, Robert	4		O	2015-09-08	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	0.1700	900 000
Carlou, Wayne	5		O	2015-09-08	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	0.1700	425 000
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Deferred Units</i>									
Brooks, Bonnie	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	729		11 624
Copeland, Clare Robert	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	792		11 795
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104		7 687
Godfrey, Paul Victor	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	981		15 939
Lastman, Dale Howard	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	494		10 150
Marshall, S. Jane	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	637		4 903
Sallows, Sharon	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 070		13 438
Vanneste, Luc Andre	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 012		12 971
Winograd, Charles	4		O	2015-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	839		12 211
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bey, Allen J.	4, 5		O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 402	1.5298	269 618
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 280	1.5298	360 062
Hirtle, Gregory Todd	5		O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 171	1.5298	91 719
Kober, Scott	5		O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 116	1.5298	25 258
McDonald, Joshua	5		O	2015-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 171	1.5298	10 008
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Birchall, Charles William David	4	R	O	2015-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209	45.1452	42 343
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(209)	44.1896	42 134
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
RONA inc.	1		O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	80 700	14.3500	80 700
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(80 700)		0
Selwyn Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, III, Lloyd I.	3								
Milfam II L.P.	PI		O	2015-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 300	1.0203USD	260 130
Sherritt International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bacon, David Eric	5		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
SILVERCORP METALS INC.									
<i>Actions ordinaires without par value</i>									
Silvercorp Metals Inc.	1		O	2015-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(320 000)		
			M	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(320 000)		441 509
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(524 743)		320 000
			O	2015-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	159 643	0.7066USD	479 643

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	441 509		883 018
Slate Office REIT (formerly, FAM Real Estate Investment Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Slate Office REIT	1		O	2015-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 257	7.0400	5 257
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 257)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 257	7.0700	5 257
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 257)		0
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 257	7.1100	5 257
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 257)		0
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 257	7.0700	5 257
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 257)		0
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 257	7.0000	5 257
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 257)		0
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 257	6.7100	5 257
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 257)		0
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 157	6.8100	5 157
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 157)		0
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 157	6.9300	4 157
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 157)		0
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 257	7.0300	5 257
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 257)		0
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 157	7.0300	4 157
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 157)		0
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 157	7.0800	5 157
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 157)		0
Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty Trust)									
<i>Parts de fiducie Class U Units</i>									
Slate Retail REIT	1		O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	14.4900	4 200
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.4500	100
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	14.4500	400
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 963	14.4641	5 963
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 963)		0
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	14.5967	8 900
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)		0
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.5500	100
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 663	14.5600	1 663
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 663)		0
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.5000	100
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	14.3900	600
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	14.3900	2 900
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	14.4937	5 700
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)		0
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	14.4317	600
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	763	14.6030	763
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(763)		0
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 663	14.5002	10 663
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 663)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.5100	200
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 463	14.5461	10 463
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(10 463)		0
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	14.7800	400
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.7500	100
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	14.7680	500
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 563	14.7505	5 563
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 563)		0
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	14.7307	1 400
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 063	14.7798	9 063
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(9 063)		0
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.7450	200
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 700	14.5143	20 700
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 700)		0
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 263	14.0765	9 263
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(9 263)		0
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	14.0571	1 400
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	32 963	14.2213	32 963
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(32 963)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	14.6189	1 800
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.4800	100
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	14.5833	1 200
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	14.4390	2 100
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 463	14.2829	1 463
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 463)		0
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.2100	100
			O	2015-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	14.3525	800
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.4355	2 000
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	14.6311	1 900
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.7400	200
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	663	14.7555	663
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(663)		0
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	14.2333	600
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	14.2275	400
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.2100	100
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.1900	100
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 563	14.2298	8 563

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant	
Titre										
Initié										
Porteur inscrit										
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 563)		0	
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.0750	200	
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0	
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.1900	100	
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0	
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 363	14.1853	10 363	
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 363)		0	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	13.7700	4 300	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		0	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.8400	800	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	13.8604	4 800	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		0	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	763	13.7803	763	
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(763)		0	
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	130 300	14.0997	130 300	
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(130 300)		0	
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 345	14.0030	7 345	
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 345)		0	
Smart Real Estate Investment Trust (formerly, Calloway REIT)										
<i>Actions échangeables Class C Series 7 LP3 Units</i>										
Goldhar, Mitchell		3								
SmartCentres Realty Inc.	PI	R	O	2015-08-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 489)	26.2300	416 943	
			R	O	2015-08-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(12 084)	26.2300	404 859
<i>Parts de société en commandite Class B Series 7 LP3 Units</i>										
Goldhar, Mitchell		3								
SmartCentres Realty Inc.	PI	R	O	2015-08-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 524	30.1100	6 524	
			O	2015-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 524)		0	
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		M	2015-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 524)	30.1100	0	
			O	2015-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 524	30.1100	373 000	
<i>Special Voting Units</i>										
Goldhar, Mitchell		3								
SmartCentres Realty Inc.	PI	R	O	2015-08-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 524		13 440	
			O	2015-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 524)		6 916	
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2015-08-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 524		7 297 000	
Société Financière Manuvie										
<i>Actions ordinaires</i>										
Cassaday, John M.		4								
Sundance Investments Inc.	PI	R	O	2015-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 015	23.0719	21 015	
			O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	825	20.4779	21 840	
Jenkins, P. Thomas		4								
T Jenkins Holdings Inc.	PI		O	2015-09-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(233 000)		0	
			O	2015-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2015-09-16	C	90 - Changements relatifs à la propriété	233 000		233 000	
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Herald, Christopher		4								
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	0.5200USD		
			M	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	0.5200USD	1 475 425*	
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(135)	0.5200		
			M	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	0.5200	1 475 560*	
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 301)	0.5200USD		
			M	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 301	0.5200USD	1 476 861*	
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 564)	0.5200USD		
			M	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 564	0.5200USD	1 478 425*	
Solutions Extenway Inc.										
<i>Débitures convertibles</i>										
John McAllister Holdings Co.		3								
			O	2015-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100 000.00			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2015-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Spin Master Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Cassaday, John	4								
Sundance Investments Inc.	PI		O	2015-07-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 745	17.9992	1 745
		R	O	2015-08-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	795	18.4055	2 540
		R	O	2015-08-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	810	18.4000	3 350
		R	O	2015-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	435	19.4300	3 785
Sprott Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Whitney	7		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.3200	7 321 000
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Adamson, Alexander James	4	R	O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	987	2.2800	75 987
Faber, Marc	4	R	O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 094	2.2800	84 261
Lee, Jack Chuck	4	R	O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 616	2.2800	124 461
Ranson, Sharon Margaret	4	R	O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 588	2.2800	122 281
Roddy, James Thomas	4	R	O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 094	2.2800	84 261
ZIGROSSI, ROSEMARY	4	R	O	2015-09-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 315	2.2800	101 293
Starlight U.S. Multi-Family (No. 2) Core Fund									
<i>Parts Class C Unit</i>									
D.D. Acquisitions Partnership	3		O	2013-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			577 060
Starlight U.S. Multi-Family (No. 3) Core Fund									
<i>Parts Class C Unit</i>									
D.D. Acquisitions Partnership	3		O	2014-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			544 730
Starlight U.S. Multi-Family Core Fund									
<i>Parts Class C</i>									
D.D. Acquisitions Partnership	3		O	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			749 999
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fox, Doug	7		O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	33 000	9.9000	70 000
Hedding, Kris David	7		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	12 000	6.0100	12 000
<i>Options</i>									
Fox, Doug	7		O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	9.9000	8 000
Hedding, Kris David	7		O	2015-09-11	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	6.0100	0
Storm Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, James Kenneth	4		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.8600	27 798*
			O	2015-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.8500	17 798*
			O	2015-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.9500	7 798*
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Options</i>									
Godin, Patrick	4, 5		O	2015-09-14	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		2 462 500
Hopkins, Robin Torrey	5		O	2015-09-14	D	52 - Expiration d'options	(37 500)	2.2400	937 500
Kyle, Hume	4		O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.8300	545 000
LeBoutillier, John	4		O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.8300	610 000
Mercier, Monique	4		O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.8300	610 000
Morin, Gaston	4		O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.8300	320 000
Nixon, Peter	4		O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.8300	610 000
Scherkus, Ebe	4		O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.7400	
			M'	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.8300	820 000
Silver, Douglas	4		O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.8300	320 000
Vézina, Serge	4		O	2015-06-19	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7400	
			M'	2015-06-26	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.8300	610 000*
			O	2015-09-14	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	2.2400	585 000*
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manji, Samir Aziz	4, 6, 5		O	2015-09-14	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.2000	241 112
<i>Options</i>									
Manji, Samir Aziz	4, 6, 5		O	2015-09-14	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.2000	835 000
Summit Industrial Income REIT									
<i>Parts de fiducie</i>									
Morassutti, Lawrence	4								
Travi Inc.	PI		O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.9500	1 398 052
Surge Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Daniel Curt	5		O	2015-07-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	3.0800	249 502
			O	2015-08-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	483	2.4000	249 985
Bye, Murray	5		O	2015-08-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	2.4000	122 661
			O	2015-07-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	3.0800	122 457
Murray Bye - RSP	PI		O	2015-08-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	2.4000	13 214
			O	2015-07-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	239	3.0800	13 010
Colborne, Paul	4		O	2015-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	489	3.0600	3 107 609
			O	2015-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 169	2.4600	3 066 321
Elekes, Margaret Ann	5		O	2015-07-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	326	3.0800	123 831
			O	2015-08-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	417	2.4000	124 248
Surge Energy Inc.	1		O	2015-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	331 100	2.1220	331 100
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(331 100)		
			M	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(331 100)		0
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	2.2100	18 900
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(18 900)		0
Synodon Inc.									
<i>Droits</i>									
Banica, Adrian	4, 5, 3		O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 256 200	0.0500	3 256 200
Laird, Nancy M.	4		O	2006-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	580 000		580 000
Miller, Douglas William	5		O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	700 000		700 000
Pinsent, John Harld Charles	4, 5		O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-09-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.0500	100 000
Sheard, Christopher Kent	4, 5, 3		O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	673 800		673 800
Fairman Holt Inc.	PI		O	2006-09-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-26	C	56 - Attribution de droits de souscription	2 759 800		2 759 800
Tolton, Boyd	5		O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 190 000		1 190 000
van Eeden, Paul Pieter	4, 3								
Cranberry Capital Inc.	PI		O	2011-06-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-08-26	I	56 - Attribution de droits de souscription	18 466 262	0.0500	18 466 262*
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Courtemanche, Andre	4								

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Technologies Urbanimmersive Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Henry-Lebel, Alexandre	7		O	2015-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.0500	
			M	2015-09-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	221 684
Lemire, Ghislain	4, 5		O	2015-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 100 000	0.0500	
			M	2015-09-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 100 000	0.0500	2 124 460
McDonald, James	4		O	2015-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	750 000	0.0500	
			M	2015-09-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	750 000	0.0500	3 339 893
Thibault, Martin	7		O	2015-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.0500	
			M	2015-09-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.0500	1 039 993
Telesta Therapeutics Inc. (formerly known as, Bioniche Life Sciences Inc.)									
<i>Options common</i>									
Bastien, Yvon	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.4200	
			M	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.4150	125 000
Berendt, Michael Joseph	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.4200	
			M	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.4150	5 850 000
Boudreau, Mathieu	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.4200	
			M	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.4150	1 400 000
Champagne, Monique	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.4200	
			M	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.4150	610 000
Ford, Brian Douglas	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.4200	
			M	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.4150	510 000
Fortin, Lyne	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.4150	125 000
Gratton, André	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4150	350 000
Olds, Donald John	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.4200	
			M	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.4150	3 200 000
Rae, James Moodie	4		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4200	
			M	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4150	250 000
Taillefer, Myriam	5		O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4150	200 000
Whitehead, Warren	4		O	2015-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4150	50 000
TerraVest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TerraVest Capital Inc.	1		O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.8800	
			M	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.8800	7 100
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	6.0000	11 600
			O	2015-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(29 000)		0
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	6.0000	16 100
<i>Débetures convertibles</i>									
Haw, Dustin	7								
Heather Haw	PI		O	2015-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 000.00	89.9900	\$ 20 000.00
John Haw	PI		O	2015-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	89.9900	\$ 35 000.00
TerraVest Capital Inc.	1		O	2013-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 50 000.00	90.0000	\$ 50 000.00
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 50 000.00	90.0000	\$ 100 000.00
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 50 000.00	89.9900	\$ 150 000.00
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 50 000.00	89.9900	\$ 200 000.00
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 550 000.00	89.9900	\$ 750 000.00

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
The Intertain Group Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Choi, Brent	4								
RESP	PI		O	2014-02-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.2300	2 000
RRSP	PI		O	2014-02-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.2500	3 000
Pathak, Sumesh Paul	4		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.0850	1 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.0900	2 000
			O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.1500	3 000
The Keg Royalties Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Woodward, Christopher Charles	4		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.6630	7 000
Thérapeutique Knight Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jakobsohn, Meir	4		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 356 557
Medison Biotech (1995) Ltd.	PI		O	2015-09-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 014 230
Tzalir Holdings Ltd.	PI		O	2015-09-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 960 097
<i>Options</i>									
Jakobsohn, Meir	4		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2015-09-10	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(74 400)	52.6000	452 626 509
			O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 400	52.6000	452 700 909
Thomson Reuters Corporation	1		O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 030 000	49.2591	1 939 000
			O	2015-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	94 500	40.5377USD	369 000
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	44 500	53.5856	413 500
			O	2015-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	40.7647USD	463 500
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	54.0112	532 000
			O	2015-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	41.0179USD	612 000
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	53.9157	672 000
			O	2015-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	40.9709USD	747 000
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	53.2839	541 000
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	40.5822USD	621 000
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	53.3085	500 500
			O	2015-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	40.8217USD	580 500
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	52.9829	649 000
			O	2015-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	40.3710USD	729 000
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	52.8775	797 500
			O	2015-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	40.7560USD	877 500
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	53.5434	942 500
			O	2015-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	40.9870USD	1 012 500
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	53.5548	1 077 500
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	41.0073USD	1 147 500
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	53.7899	483 500
			O	2015-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	41.0770USD	553 500
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	53.2465	622 000
			O	2015-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	40.5969USD	702 000
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	52.4565	770 500
			O	2015-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	40.0461USD	850 500
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	51.7522	919 000
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	39.3324USD	999 000
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	50.0918	514 000
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	37.8558USD	594 000
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	50.4966	669 000
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	82 500	37.9560USD	751 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	49.9254	826 500
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	82 500	37.5544USD	909 000
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	51.5602	2 009 000
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	78 500	38.9339USD	2 087 500
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	51.4098	376 000
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	78 500	38.8354USD	454 500
			O	2015-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(297 000)		0
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 030 000)		1 057 500
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(157 500)		297 000
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(751 500)		306 000
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(553 500)		445 500
			O	2015-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(729 000)		418 500
			O	2015-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(189 000)		432 000
Timbercreek Global Real Estate Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Timbercreek Asset Management Inc.	2		O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.9500	14 700
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	13.9500	14 900
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.9500	15 400
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.8000	15 900
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.8000	16 400
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.8000	16 900
			O	2015-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.8000	17 400
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	14.0000	17 600
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowe, John Edward	4		O	2015-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Miller, Paul E.	7		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	42.8290	10 000
Trevalli Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoffman, Michael	4		O	2015-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5700	261 966
Trican Well Service Ltd.									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Greenwood, James Garth	5		O	2015-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(428)	1.5800	2 151
Tucows Inc.									
<i>Options</i>									
Chase, Robin	4		O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	3 750	24.9600USD	8 125
Gissin, Erez	4		O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	3 750	24.9600USD	126 250
Ito, Joichi	4		O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	3 750	24.9600USD	75 000
Karp, Allen	4		O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	3 750	24.9600USD	188 750
Ralls, Rawleigh Hazen	4		O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	3 750	24.9600USD	121 250
Schwartz, Jeffrey	4		O	2015-09-08	D	50 - Attribution d'options	3 750	24.9600USD	213 125
U.S. Dividend Growers Income Corp.									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
U.S. Dividend Growers Income Corp.	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9943	373 500
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9107	376 500
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	8.7893	382 400
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	11 400	8.6647	393 800
Unique Broadband Systems, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dolgonos, Alex	3								
2064818 Ontario Inc.	PI	R	O	2015-08-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 000	0.0150	3 158 931
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buzzard, James E.	4								
Marital Trust Under Section VI of the Clay and Rita Buzzard Revocable Trust	PI		O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 300)	56.2200	507 300
			O	2015-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.2300	507 100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3000	
			M	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0300	507 000
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0350	506 900
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.0400	506 700
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0700	506 300
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0850	506 200
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0900	505 800
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.1000	505 500
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.1450	505 300
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	56.1500	504 600
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.1600	504 300
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.1700	504 100
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.1900	503 900
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.1950	503 700
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	56.2000	503 100
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2100	503 000
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	56.2200	502 300
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	56.2300	501 600
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.2400	501 200
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.2500	500 800
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2600	500 700
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	56.2700	500 000
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2750	499 900
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.2800	499 700
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2850	499 600
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.2900	499 200
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.2950	499 000
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3000	498 500
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.3100	498 100
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3200	497 600
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3300	497 100
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	56.3400	495 500
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.3500	495 100
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3600	495 000
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3700	494 900
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.3800	494 800
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.4000	493 800
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.4100	493 300
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4150	493 200
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.4200	492 900
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.4300	491 900
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	56.4350	491 300
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	56.4400	486 800
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.4600	486 600
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4700	486 500
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.4800	486 200
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.4900	486 000
			O	2015-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.5000	485 900
Dulac, Jean	4								
Les entreprises J.L. Dulac (Canada) Ltée	PI		O	2015-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	57.3500	756 100
			O	2015-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	57.3600	755 800
			O	2015-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	57.3850	755 750
			O	2015-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	57.4500	751 750
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	55.0000	750 450
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.0100	750 150
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.0200	749 950
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	55.1500	749 250

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(106)	55.1700	749 144
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	55.5000	747 744
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.5100	747 444
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.8500	747 144
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.8700	746 944
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	56.1000	746 344
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.1200	745 844
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	56.2000	745 244
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	56.2500	744 544
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.2700	744 444
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	56.3000	742 744
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	56.3100	742 244
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.3250	741 344
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.4200	741 144
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.4300	740 944
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	56.4600	740 344
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.4900	740 144
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.5000	739 844
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	56.5100	736 744
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.5250	736 644
Uni-Sélect Inc.	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	11 745	57.3492	11 745
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(11 745)	57.3492	0
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	11 745	57.0165	
			M	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	11 745	56.0165	11 745
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(11 745)	57.0165	
			M	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(11 745)	56.0165	0
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 745	56.3275	11 745
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(11 745)	56.3275	0
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	11 745	56.1902	11 745
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(11 745)	56.1902	0
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 745	56.3164	11 745
			O	2015-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(11 745)	56.3164	0
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rivard, Francois	5		O	2015-08-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	600 000	0.0500	
			M	2015-08-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000	0.0500	1 043 750
<i>Bons de souscription</i>									
Drapeau, Noëlle	4, 5		O	2013-04-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(160 000)		0
6710018 Canada inc.	PI		O	2013-04-30	I	55 - Expiration de bons de souscription	(83 333)		0
			O	2012-08-22	I	55 - Expiration de bons de souscription	(333 333)		0
Rivard, Francois	5		O	2015-08-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	600 000	0.0700	
			M	2015-08-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000	0.0700	1 043 750
<i>Options</i>									
Drapeau, Noëlle	4, 5		O	2015-09-11	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.0700	875 000
Levasseur, Patrick	4, 5		O	2015-09-11	D	50 - Attribution d'options	700 000	0.0700	1 400 000
Mimeau, Richard	4		O	2015-09-11	D	50 - Attribution d'options	425 000	0.0700	725 000
Rivard, Francois	5		O	2015-09-11	D	50 - Attribution d'options	475 000	0.0700	1 037 500
Robitaille, Robert	4								
GROUPE SOPRODEV (1990) INC	PI		O	2008-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	I	50 - Attribution d'options	450 000		450 000
Smith, Peter Henderson	4		O	2015-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-09-11	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0700	400 000
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2015-09-11	D	50 - Attribution d'options	700 000		1 400 000
Urbana Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
CALDWELL, BRENDAN T.N. Sandra Caldwell RRSP	3 PI		O	2015-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 612)	1.9438	0
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2015-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sun Valley Gold LLC Client accounts	3 PI		O	2015-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	308 000	0.1188	7 432 500
			O	2015-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.1150	7 444 500
			O	2015-09-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.1150	7 460 500
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sun Valley Gold LLC Client Accounts Sun Valley Gold Master Fund, Ltd.	3 PI 3		O	2015-09-10	C D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	127 200 127 200	0.2800USD	13 942 113 9 908 386
Wallbridge Mining Company Limited									
<i>Options</i>									
Bailey, Joshua Farsangi, Parviz Galipeau, René Réal HOLMES, WILLIAM WARREN Horst, Roland Montgomery, Mary Irene Sittler, Darryl Soever, Alar Weirmeir, Michael Zubal, Linda	5 4 4 4 4 5 4 4, 5 5 5		O	2015-08-23	D	52 - Expiration d'options	(99 990) (250 000) (300 000) (350 000) (250 000) (150 000) (200 000) (450 000) (99 990) (100 000)	0.1700	425 010 900 000 1 025 000 1 025 000 850 000 600 000 900 000 1 300 000 425 000 350 000
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
West Fraser Timber Co. Ltd.	1		O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(88 000)		0
Western Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Western Energy Services Corp. Peters & Co.	1 PI		O	2015-09-09	I	38 - Rachat ou annulation	24 700	5.0500	79 000
			O	2015-09-11	I	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.9681	99 000
			O	2015-09-14	I	38 - Rachat ou annulation	4 000	4.8183	103 000
Western Lithium USA Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
GEOLOGIC RESOURCE PARTNERS LLC Geologic Resource Partners LLC Hodgson, William Thomas RSP Kanellitsas, John Spouse Mignacco, Franco Grupo Minero Los Boros S.A.	3 PI 4 PI 4 PI 4, 7 PI		O	2015-09-04	I D C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 940 405 2 331 495 39 450 3 368 851 242 223 5 660 038 2 430 927
<i>Bons de souscription</i>									
GEOLOGIC RESOURCE PARTNERS LLC Geologic Resource Partners LLC	3 PI		O	2015-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Hodgson, William Thomas Kanellitsas, John Mignacco, Franco	4 4 4, 7		O	2015-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 676 625 1 834 425 1 834 425
			O	2015-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 834 425
Western Uranium Corporation (formerly known as Homeland Uranium Inc.)									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fryer, Russell	4, 5, 3								
Pinon Ridge Energy Corp.	PI		O	2014-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			550 000
			O	2014-12-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(550 000)		0
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Cummings, Robert	5		O	2015-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.8700	24 094
Faiola, Antonio	4		O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550)	24.0200	8 936
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
FOLLETT, LANCE GARNER	5		O	2015-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 534
			O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	839		4 373*
			O	2015-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 839)	4.3200	1 534*
<i>Performance Share Units</i>									
FOLLETT, LANCE GARNER	5		O	2015-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			138 592
<i>Restricted Share Units</i>									
FOLLETT, LANCE GARNER	5		O	2015-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			259 460
			O	2015-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(839)		258 621*
Westshore Terminals Investment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Westshore Terminals Investment Corporation	1		O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	23 548	25.6684	23 548
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(23 548)		0
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	23 548	25.8332	23 548
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(23 548)		0
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	23 548	26.5924	23 548
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(23 548)		0
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	23 548	26.6454	23 548
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(23 548)		0
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	26.4345	23 500
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(23 500)		0
Yellow Media Limitée									
<i>Options</i>									
Poirier, René	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Performance Share Unit</i>									
Poirier, René	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Share Unit</i>									
Poirier, René	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
YIELDPLUS Income Fund	1		O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	5.9500	86 123 533
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	5.8369	86 124 833
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.7860	86 126 333
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ZCL Composites Inc	1		O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	224 600	5.7500	224 600
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(224 600)		0

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de cinq jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai					
Initié	Émetteur		Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Adamson, Alexander James					
	Sprott Inc.		2015-09-04	2015-09-10	ON
Aston Hill Financial Inc.					
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-07	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-10	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-11	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-14	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-17	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-18	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-18	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-19	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-19	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-20	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-20	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-21	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-21	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-24	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-25	2015-09-14	AB
	Aston Hill Financial Inc.		2015-08-26	2015-09-14	AB
Banica, Adrian					
	Synodon Inc.		2015-08-26	2015-09-10	AB
Birchall, Charles William David					
	Rogers Communications Inc.		2015-08-25	2015-09-11	ON
Brusatore, Nicholas Gordon					
	Les Producteurs Affinor inc.		2015-09-09	2015-09-15	QC
Cassaday, John					
	Spin Master Corp.		2015-08-11	2015-09-16	ON
	Spin Master Corp.		2015-08-20	2015-09-16	ON
	Spin Master Corp.		2015-08-21	2015-09-16	ON
	Spin Master Corp.		2015-09-02	2015-09-16	ON
Cassaday, John M.					
	Société Financière Manuvie		2015-08-11	2015-09-15	ON
Clay, Thomas Moragne					
	Golden Queen Mining Co. Ltd.		2015-09-08	2015-09-16	BC
DIRECTCASH PAYMENTS INC.					

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-17	2015-09-16	AB
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-18	2015-09-16	AB
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-19	2015-09-16	AB
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-20	2015-09-16	AB
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-21	2015-09-16	AB
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-24	2015-09-16	AB
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-25	2015-09-16	AB
	DirectCash Payments Inc.	2015-08-26	2015-09-16	AB
Dolgonos, Alex				
	Unique Broadband Systems, Inc.	2015-08-25	2015-09-10	ON
Faber, Marc				
	Sprott Inc.	2015-09-04	2015-09-10	ON
Ferron, Martin Robert				
	North American Energy Partners Inc.	2015-09-10	2015-09-16	AB
Fussey, Robert				
	A&W Revenue Royalties Income Fund	2015-08-26	2015-09-11	BC
Gazit Canada Inc.				
	First Capital Realty Inc.	2015-08-27	2015-09-10	ON
Giles, Harold				
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-06-01	2015-09-10	NS
Gobert, Wilfred Arthur				
	Gluskin Sheff + Associates Inc.	2015-09-01	2015-09-10	ON
Goldhar, Mitchell				
	Smart Real Estate Investment Trust (formerly, Calloway REIT)	2015-08-28	2015-09-11	ON
	Smart Real Estate Investment Trust (formerly, Calloway REIT)	2015-08-28	2015-09-11	ON
	Smart Real Estate Investment Trust (formerly, Calloway REIT)	2015-08-28	2015-09-11	ON
	Smart Real Estate Investment Trust (formerly, Calloway REIT)	2015-08-28	2015-09-11	ON
Laird, Nancy M.				
	Synodon Inc.	2015-08-26	2015-09-10	AB
Lambert, Alain				
	Corporation Minière Cyprium (anciennement Ressources Freyja Inc.)	2015-09-10	2015-09-16	QC
Le Bel, Guy				
	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2015-09-08	2015-09-15	BC
Lee, Jack Chuck				
	Sprott Inc.	2015-09-04	2015-09-10	ON
MacDonald, Colin				
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS
Martineau, Denis				
	Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)	2015-09-03	2015-09-09	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai					
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale	
McKnight, Michael Thomas	Avigilon Corporation	2015-09-04	2015-09-10	BC	
Miller, Douglas William	Synodon Inc.	2015-08-26	2015-09-15	AB	
MILLER, THOMAS	Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)	2015-03-31	2015-09-15	ON	
Paddick, Brendan John	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS	
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS	
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-05-28	2015-09-10	NS	
	Clearwater Seafoods Incorporated	2015-06-01	2015-09-10	NS	
Pinsent, John Harld Charles	Synodon Inc.	2015-09-04	2015-09-15	AB	
Ranson, Sharon Margaret	Sprott Inc.	2015-09-04	2015-09-10	ON	
Roddy, James Thomas	Sprott Inc.	2015-09-04	2015-09-10	ON	
Ruus, Mark Adrian	Goldcorp Inc.	2015-08-05	2015-09-16	BC	
Sheard, Christopher Kent	Synodon Inc.	2015-08-26	2015-09-15	AB	
	Synodon Inc.	2015-08-26	2015-09-15	AB	
Sheridan, Patrick John	Guyana Goldfields Inc.	2015-09-04	2015-09-10	ON	
St-Germain, Andree	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2015-09-08	2015-09-16	BC	
Tolton, Boyd	Synodon Inc.	2015-08-26	2015-09-11	AB	
van Eeden, Paul Pieter	Synodon Inc.	2015-08-26	2015-09-09	AB	
Veenman, Sybil Elsa	Noront Resources Ltd.	2015-09-04	2015-09-11	ON	
	Noront Resources Ltd.	2015-09-04	2015-09-11	ON	
Warner, Garry W.	Hardwoods Distribution Inc.	2015-09-03	2015-09-15	BC	
	Hardwoods Distribution Inc.	2015-09-09	2015-09-15	BC	
ZIGROSSI, ROSEMARY	Sprott Inc.	2015-09-04	2015-09-10	ON	

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pediapharm inc.	Actions inscrites	2013-11-26	Actions ordinaires	2016-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis de consultation 21-315 du personnel des ACVM : Prochaines étapes en matière de réglementation et de transparence du marché des titres à revenu fixe

(Texte publié ci-dessous)



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis de consultation 21-315 du personnel des ACVM

Prochaines étapes en matière de réglementation et de transparence du marché des titres à revenu fixe

Le 17 septembre 2015

I. Introduction

Le présent avis décrit les mesures que le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (le **personnel des ACVM** ou **nous**) prend pour :

- améliorer la réglementation du marché des titres à revenu fixe¹;
- saisir les occasions d'améliorer la transparence du marché et la protection des intérêts des investisseurs.

Le 23 avril 2015, le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a publié un rapport intitulé *The Canadian Fixed Income Market 2014* (le **rapport**)², qui offre un aperçu factuel du marché de 2 billions de dollars des titres à revenu fixe et s'attarde notamment sur les 500 milliards de dollars de titres de créances privés en circulation³. Le rapport souligne également les points suivants :

1. les données disponibles sur les titres à revenu fixe sont limitées et fragmentées en plusieurs sources, de sorte qu'il est difficile de réaliser une évaluation complète de ce marché;
2. le marché secondaire des titres à revenu fixe est décentralisé, les opérations s'y font de gré à gré, et les grands investisseurs y ont un pouvoir de négociation bien plus important que les petits;
3. la négociation électronique et les systèmes de négociation parallèle ne sont pas utilisés systématiquement, surtout pour les obligations de sociétés;
4. les investisseurs individuels participent peu de manière directe au marché primaire et secondaire des titres à revenu fixe : ils y accèdent généralement en souscrivant des titres de fonds d'investissement.

Le présent avis a pour objet d'expliquer ce que le personnel des ACVM compte faire pour améliorer la réglementation des titres à revenu fixe et :

1. permettre à tous les participants au marché, quelle que soit leur taille, de prendre des décisions éclairées;
2. améliorer l'intégrité du marché;

¹ Sauf indication contraire, dans le présent avis, l'expression « titres à revenu fixe » désigne les titres à revenu fixe publics et privés.

² Disponible au <http://www.osc.gov.on.ca/documents/en/Securities-Category2/20150423-fixed-income-report-2014.pdf>.

³ Données arrêtées en décembre 2014.

3. évaluer si l'accès au marché des titres à revenu fixe est juste et équitable pour tous les investisseurs.

Ces mesures sont abordées ci-après.

II. Favoriser la prise de décisions éclairées chez les participants au marché

Dans le rapport, le personnel de la CVMO fait remarquer que le marché des titres à revenu fixe est généralement peu transparent. L'information sur les titres n'y est pas diffusée publiquement comme dans le marché boursier et n'est pas facile d'accès pour les participants. C'est le cas non seulement de l'information concernant les ordres et les opérations, mais aussi de celle concernant le coût des opérations pour les investisseurs et les données relatives aux placements de titres. Les courtiers, les investisseurs et les organismes de réglementation ne disposent d'aucune source exhaustive de données fiables sur les opérations. Par ailleurs, le rapport indique que l'information est plus abondante pour les investisseurs institutionnels, surtout les grands, qui peuvent se servir de leurs réseaux de courtiers pour obtenir l'information avant les opérations. L'information est plus limitée pour les petites institutions et les investisseurs individuels.

La mise en œuvre d'obligations d'information sur le rendement, les modifications apportées au Système électronique de données, d'analyse et de recherche (**SEDAR**) et la collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (**OCRCVM**) en vue d'accroître la transparence de l'information après les opérations sur titres de créance privés aplaniront ces difficultés. De plus, les organismes de réglementation auront accès aux données sur les titres à revenu fixe, comme nous le verrons ci-après.

1. *Mise en œuvre d'obligations d'information sur les coûts et le rendement – phase 2 du Modèle de relation client-conseiller (MRCC)*

Les modifications apportées au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le **Règlement 31-103**) dans le cadre de la phase 2 du MRCC ainsi que les règles de l'OCRCVM et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, qui seront pleinement en vigueur d'ici juillet 2016, aideront les investisseurs clients de courtiers et de conseillers à mieux comprendre le coût de leurs opérations sur titres à revenu fixe. Plus précisément, les investisseurs seront informés du montant total de toute marge à la vente ou à l'achat, de toute commission ou des autres frais de service qu'ils ont payés ou du montant total de toute commission facturée, et ils seront avisés qu'ils ont déjà payé la rémunération du courtier⁴.

Les sociétés inscrites (courtiers, conseillers et gestionnaires de fonds d'investissement) seront également tenues de transmettre des rapports sur le rendement des placements à leurs clients⁵. Les rapports comprendront l'information relative aux variations de la valeur marchande des investissements sur une période précise ainsi que le taux de rendement total des comptes des

⁴ Sous-paragraphe e du paragraphe 1 de l'article 14.17 du Règlement 31-103.

⁵ Paragraphe 1 de l'article 14.18 du Règlement 31-103.

clients⁶, et fourniront aux investisseurs des renseignements leur permettant d'évaluer le rendement au fil des années de leurs placements, dont les titres à revenu fixe.

2. *L'information déposée au moyen de SEDAR*

Les investisseurs bénéficieront des améliorations apportées à SEDAR en 2015. SEDAR est le système électronique de dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes et des fonds d'investissement au Canada. Il vise à faciliter le dépôt électronique de l'information sur les titres qui est exigée par les ACVM et à permettre la diffusion publique de cette information ainsi que la communication électronique entre les déposants par voie électronique, les agents de dépôt et les ACVM. Depuis avril 2015, SEDAR a été amélioré pour que les investisseurs trouvent plus facilement les documents pertinents sur les placements de titres à revenu fixe, notamment les actes de fiducie et les contrats de crédit.

En particulier, deux nouveaux types de documents ont été ajoutés dans SEDAR :

- les documents touchant les droits des porteurs – les actes de fiducie relatifs à des titres de créance, dont les actes de fiducie et actes de fiducie supplémentaires déposés dans le cadre d'un placement de titres de créance;
- les contrats importants – les contrats de crédit, dont ceux rattachés à des prospectus et à des documents d'information continue déposés.

3. *La transparence pour les titres à revenu fixe*

Pour atteindre l'objectif d'amélioration de la réglementation des titres à revenu fixe, le personnel des ACVM compte prioriser l'augmentation de la transparence pour les titres de créance privés⁷, qui est actuellement exigée par le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le **Règlement 21-101**). Plus particulièrement, nous proposons que l'information sur les opérations sur tous les titres de créance privés exécutées par les courtiers soit rendue publique d'ici la fin de 2017, sous réserve d'un délai de diffusion et de plafonds de volume. La présente partie de l'avis fait état des obligations réglementaires en vigueur et des mesures à prendre pour bonifier la transparence pour les titres de créance privés.

a) *Les règles de transparence applicables aux titres à revenu fixe*

Les règles de transparence applicables aux titres à revenu fixe sont prévues dans la partie 8 du Règlement 21-101. Elles obligent les courtiers à fournir l'information sur les ordres et les opérations sur ces titres à une agence de traitement de l'information (selon ses exigences). L'agence de traitement de l'information est une entité qui recueille, regroupe et diffuse publiquement les données⁸.

i) *Règles de transparence actuelles et dispense pour les titres de créance publics*

⁶ Article 14.19 du Règlement 31-103.

⁷ Le Règlement 21-101 définit l'expression « titre de créance privé ». Il s'agit d'un titre de créance émis au Canada par une société par actions ou une personne morale, qui n'est pas inscrit à la cote d'une bourse reconnue ni coté sur un système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu.

⁸ Les règles applicables à l'agence de traitement de l'information sont prévues dans la partie 14 du Règlement 21-101.

Le Règlement 21-101 prévoit les règles de transparence applicables aux titres de créance publics. Plus précisément, les marchés et les intermédiaires entre courtiers sur obligations sont tenus de fournir l'information sur les ordres ou les opérations, ou les deux, à une agence de traitement de l'information. Toutefois, une dispense de ces règles de transparence est en vigueur et a récemment été prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2018 en vertu de modifications au Règlement 21-101. Comme il est indiqué dans l'avis de modification⁹, aucun autre pays ou territoire n'a instauré de règles de transparence obligatoires pour les titres de créance publics. La prolongation a été accordée pour permettre au personnel des ACVM de suivre l'évolution à l'échelle internationale, dont la mise en œuvre attendue du régime de transparence qui sera instauré dans l'ensemble de l'Union européenne par la nouvelle directive sur les marchés d'instruments financiers (la **directive MIF II**) et le Règlement concernant les marchés d'instruments financiers (le **Règlement MIF**) adopté par la Commission européenne¹⁰, et de déterminer s'il convient de mettre en œuvre les règles de transparence prévues par le Règlement 21-101 pour les titres de créance publics ou si des modifications s'imposent.

ii) *Règles de transparence actuelles pour les titres de créance privés*

Des règles de transparence sont également prévues pour les titres de créance privés dans le Règlement 21-101 : les marchés, les intermédiaires entre courtiers sur obligations et les courtiers sont tenus de fournir l'information sur les ordres et les opérations à une agence de traitement de l'information, selon ses exigences. Ces obligations sont en vigueur et l'information est fournie à une agence de traitement de l'information qui se charge des titres de créance privés. CanPX Inc. (**CanPX**) remplit cette fonction depuis 2003¹¹. Elle fixe les normes et désigne les titres de créance privés (les **titres de créance privés désignés**) pour lesquels elle reçoit et diffuse l'information après les opérations des participants qui ont une part d'au moins 0,5 % du marché pertinent¹². L'information diffusée par CanPX est plafonnée en fonction du volume, ce qui masque le véritable montant des opérations importantes, et diffusée toutes les heures. CanPX diffuse les données sur les opérations par le biais de fournisseurs d'information qui les retransmettent à leurs clients. Elle affiche également sur son site Web, sans frais, de l'information consolidée sur les cours de clôture des titres de créance privés désignés qui ont été négociés la veille.

⁹ Prière de se reporter à l'*Avis d'approbation des ACVM – Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* au <http://www.lautorite.qc.ca/files/pdf/reglementation/valeurs-mobilières/21-101/2014-10-23/2014oct23-21-101-avis-publication-fr.pdf>.

¹⁰ Une fois mis en œuvre, le Règlement MIF introduira un nouveau régime de transparence qui s'étendra aux obligations, aux produits structurés, aux quotas d'émissions et aux dérivés.

¹¹ En juin 2014, les ACVM ont décidé qu'il n'était pas contraire à l'intérêt public que CanPX continue d'agir à titre d'agence de traitement de l'information jusqu'au 31 décembre 2015. Prière de se reporter à l'*Avis 21-314 du personnel des ACVM, Agence de traitement de l'information pour les titres de créance privés*, qui est disponible à l'adresse suivante :

www.lautorite.qc.ca/files/pdf/reglementation/valeurs-mobilières/0-avis-acvm-staff/2014/2014juin27-21-314-avis-acvm-fr.pdf.

¹² CanPX effectue la sélection, sous réserve de l'approbation des ACVM, conformément à un ensemble de critères publiés sur son site Web, dont le volume des opérations, le fait que les obligations font partie d'indices obligataires canadiens de sociétés canadiennes, la taille de l'émission et le fait que les obligations sont très liquides. On peut consulter les critères au http://www.canpxonline.ca/selectioncriteria_fr.php. Au 10 septembre 2015, 415 titres de créance privés étaient sur la liste des titres désignés par CanPX, ce qui représentait 58 % des titres de créance privés négociés sur une année.

iii) *La transparence dans les autres pays et territoires*

Nous notons que des règles de transparence applicables aux titres de créance privés sont prévues dans d'autres pays et territoires, comme les États-Unis, où la Financial Industry Regulatory Authority administre le Trade Reporting and Compliance Engine (**TRACE**), et l'Europe, où la directive MIF II impose la transparence aux obligations de sociétés inscrites sur des plateformes de négociation¹³.

b) *Proposition du personnel des ACVM en vue d'accroître la transparence pour les titres de créance privés*

Comme nous l'avons vu, l'objectif du personnel des ACVM est de bonifier la transparence des obligations de sociétés. Le plan qui permettra d'y parvenir comporte deux volets. Premièrement, il consiste à miser sur la plateforme de déclaration des titres à revenu fixe que l'OCRCVM mettra en service en novembre 2015 (voir la description ci-dessous) et à assigner à l'OCRCVM la fonction d'agence de traitement de l'information en vertu du Règlement 21-101. Deuxièmement, il implique de bonifier la transparence des obligations de sociétés de sorte que l'information soit disponible pour toutes ces obligations d'ici la fin de 2017, sous réserve d'un délai de diffusion et de plafonds de volume.

i) *L'OCRCVM comme agence de traitement de l'information*

Nous estimons qu'il nous sera plus facile d'atteindre l'objectif de transparence pour toutes les opérations sur titres de créance privés en utilisant comme levier la plateforme de déclaration de ces titres que l'OCRCVM est en train de développer pour mettre en œuvre sa règle 2800C *Déclaration d'opérations sur titres de créance* (la **règle sur la déclaration des titres de créance**)¹⁴. Comme il est indiqué de manière plus détaillée ci-dessous, cette approche aurait pour effet de garantir la mise en place d'une source d'information sur les opérations antérieures sur tous les titres de créance privés, et la transmission à une seule entité de l'information sur les opérations des participants au marché, tant à des fins réglementaires que de transparence.

La règle sur la déclaration des titres de créance oblige les courtiers membres de l'OCRCVM à fournir de l'information sur toutes les opérations sur titres à revenu fixe (titres de créance publics et privés) à l'OCRCVM à des fins de surveillance. À compter du 1^{er} novembre 2015, les déclarations se feront au moyen du système mis au point à cette fin par l'OCRCVM, le Système d'établissement de relevés des opérations sur le marché (**SEROM 2.0**)¹⁵.

Le personnel des ACVM entend se servir de l'information sur les titres de créance privés déclarée au moyen de SEROM 2.0 pour mettre en œuvre sa proposition d'amélioration de la transparence. Plus précisément, l'OCRCVM agira comme agence de traitement de l'information

¹³ Il est prévu que les règles de la directive MIF II entreront en vigueur en janvier 2017.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://www.ocrcvm.ca/Rulebook/MemberRules/Rule02800C_fr.pdf.

¹⁵ Pendant la première phase, qui débutera le 1^{er} novembre 2015, ce sont les courtiers distributeurs de titres d'État et les membres du même groupe qui le sont également qui devront faire des déclarations. Tous les autres courtiers devront déclarer leurs opérations pendant la deuxième phase, qui débutera le 1^{er} novembre 2016.

pour les titres de créance privés en vertu du Règlement 21-101¹⁶ et diffusera publiquement l'information sur les opérations sur ces titres en appliquant un délai de diffusion et des plafonds de volume (voir ci-dessous).

Confier à l'OCRCVM la responsabilité d'agir comme agence de traitement de l'information et de diffuser l'information concernant les opérations sur les obligations de sociétés présente plusieurs avantages :

- la mise en œuvre de la règle sur la déclaration des titres de créance tombe à point nommé, étant donné que les courtiers membres de l'OCRCVM commenceront les déclarations en novembre 2015 et que tous y seront tenus à compter du 1^{er} novembre 2016;
- toutes les opérations sur titres à revenu fixe exécutées par les courtiers membres de l'OCRCVM seront déclarées conformément à la règle sur la déclaration des titres de créance, ce qui garantira l'existence d'une source d'information exhaustive sur les opérations sur titres de créance privés pour atteindre l'objectif de transparence;
- l'exactitude et l'exhaustivité des données seront vérifiées par les organismes de réglementation, ce qui garantira l'intégrité des données diffusées publiquement;
- les courtiers n'auront pas à développer d'autres systèmes ni à faire quoi que ce soit d'autre pour fournir les données à une plateforme garantissant la transparence, puisqu'ils auront déjà l'obligation de les fournir pour se conformer à la règle sur la déclaration des titres de créance, ce qui garantira également qu'ils ne font pas de déclarations en double.

L'OCRCVM est entièrement d'accord et participera activement à ce projet d'amélioration de la transparence.

Le statut d'agence de traitement de l'information de CanPX devrait être reconduit pour prévoir une période de transition après la première phase de la mise en œuvre de la règle sur la déclaration des titres de créance. Un avis de prolongation sera publié ultérieurement, le cas échéant.

ii) La bonification de la transparence des opérations sur titres de créance privés

Le deuxième volet du plan proposé pour accroître la transparence des obligations de sociétés consiste à bonifier l'information publique disponible. Nous atteindrons cet objectif en publiant certains éléments d'information fournis au moyen de SEROM 2.0 conformément au Règlement 21-101. À court terme, l'information rendue publique se rapportera aux opérations sur titres de créance privés désignés et aux opérations désignées par l'indicateur « client de détail » dans SEROM 2.0. À plus long terme, l'information sur tous les titres de créance privés sera publiée. On trouvera ci-après une description de l'information qui sera rendue transparente et du calendrier proposé de mise en œuvre du cadre d'amélioration de la transparence.

L'information déclarée au moyen de SEROM 2.0 qui sera rendue publique comprend notamment ce qui suit :

¹⁶ À cette fin, l'OCRCVM déposera le formulaire prévu à l'Annexe 21-101A5, *Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information*, et devra être reconnu par l'Autorité des marchés financiers.

- l'information sur les titres de créance privés qui est déclarée par les courtiers conformément au Règlement 21-101;
- pour chaque titre de créance privé, seuls les champs de données susceptibles de permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées. Nous réfléchissons sur les champs qui seront rendus publics, mais nous nous attendons à ce que l'information diffusée sur chaque titre de créance privé comprenne le nom du titre, le prix, le coupon, le rendement, le volume (sous réserve de plafonds de volume), le type d'opération, le fait que l'opération était entre courtiers ou consistait en un achat ou une vente par un client, la date de l'opération et la date de règlement.

À l'occasion de notre analyse de la transparence du marché des titres de créance privés, nous avons rencontré divers intervenants, dont des investisseurs institutionnels et des courtiers. Nous avons discuté des répercussions possibles de la transparence accrue sur la liquidité et des moyens d'atténuer les éventuelles conséquences négatives. Les intervenants ont indiqué qu'un délai de diffusion et des plafonds de volume pourraient être des solutions. Nous en convenons et faisons remarquer que notre proposition d'augmentation de la transparence inclut des mécanismes pour atténuer les conséquences négatives qui pourraient en découler. À notre avis, cette proposition est équilibrée. Elle répond aux besoins d'information tout en tenant compte des craintes qu'un surcroît de transparence ne nuise à la liquidité. On trouvera de plus amples détails ci-dessous.

A. Délai de diffusion

L'information ne sera pas diffusée en temps réel, car les données seront déclarées à l'OCRCVM au moyen de SEROM 2.0 le lendemain de l'opération¹⁷. Par conséquent, l'arrimage de la plateforme garantissant la transparence des titres de créance à SEROM 2.0 signifie que l'information ne sera pas diffusée publiquement avant le lendemain, et vraisemblablement deux jours après, pour donner à l'OCRCVM le temps nécessaire au traitement de l'information. Le moment de la diffusion, les champs de données constituant l'information diffusée par l'OCRCVM et les détails de la disponibilité des données seront précisés et feront l'objet d'une publication avant la fin 2015.

Nous reconnaissons que ce délai de deux jours après l'opération est plus long que celui d'une heure offert par CanPX. Toutefois, nous estimons que l'existence d'une source d'information exhaustive qui contribuerait à atteindre l'objectif de transparence pour toutes les opérations sur titres de créance privés, de même que la plus grande disponibilité de cette information pour les investisseurs et l'efficacité de SEROM 2.0 dans une optique de transparence (puisque les courtiers n'auront à déclarer leurs opérations qu'une fois) sont des avantages qui compensent largement l'allongement du délai. Nous surveillerons le délai de diffusion afin de le réduire progressivement.

B. Plafonds de volume

L'information publiée par l'OCRCVM sera aussi plafonnée en fonction du volume. Autrement dit, le véritable volume des opérations dépassant 2 millions de dollars en obligations de sociétés

¹⁷ Les délais de déclaration sont prévus à l'alinéa (a) du paragraphe 2.5 de la Règle 2800C de l'OCRCVM. Les opérations exécutées après 18 h un jour ouvrable et celles qui ne sont pas exécutées un jour ouvrable sont déclarées deux jours après.

de qualité supérieure et 200 000 \$ en obligations de sociétés de qualité inférieure ne sera pas affiché, mais plutôt indiqué comme 2 000 000 \$+ et 200 000 \$+, respectivement. Ces plafonds de volume sont les mêmes qu'aujourd'hui et sont décrits dans l'Instruction générale relative au Règlement 21-101¹⁸. Ils masquent les opérations à fort volume et en protégeront l'anonymat. À long terme, l'analyse des données de SEROM 2.0 nous permettra d'établir si ces plafonds demeurent appropriés.

C. Calendrier proposé de mise en œuvre de la transparence après les opérations sur titres de créance privés

Comme nous l'indiquons ci-dessus, le personnel des ACVM se propose d'atteindre l'objectif de transparence pour les opérations sur tous les titres de créance privés d'ici la fin de 2017. Nous nous sommes penchés sur les moyens d'y parvenir à la lumière de ce qui suit :

- le fait que l'OCRCVM mettra en œuvre sa règle sur la déclaration des titres de créance en deux phases (décrites ci-dessous);
- les préoccupations soulevées à l'échelle internationale à propos d'une baisse de la liquidité des marchés des titres de créance privés à revenu fixe et de l'incidence potentielle de la transparence accrue sur la liquidité¹⁹.

Il est prévu que la transparence sera instaurée en deux phases pour tous les titres de créance privés au cours des deux prochaines années de la façon suivante :

- pendant la première phase (qui devrait se dérouler mi-2016), l'OCRCVM, en tant qu'agence de traitement de l'information, diffusera l'information après les opérations pour toutes les opérations sur titres de créance privés désignés et pour les opérations de clients individuels²⁰ sur tous les autres titres de créance privés qui lui seront déclarés;
- pendant la deuxième phase (qui devrait se dérouler mi-2017), l'OCRCVM diffusera l'information sur toutes les opérations sur tous les titres de créance privés et les nouvelles émissions de titres de créance privés.

Chaque phase devrait débiter environ six mois après la fin de chacune des phases de mise en service de SEROM 2.0²¹. Les dates des phases de mise en œuvre de la transparence seront confirmées avant la fin de 2015, dépendamment de l'état de préparation de SEROM 2.0 et de la plateforme correspondante qui assure la transparence.

Selon nous, cette démarche graduelle facilite la tâche à l'OCRCVM, puisqu'elle lui permet de mettre en œuvre sans heurt sa règle sur la déclaration des titres de créance et de lancer

¹⁸ Voir le sous-paragraphe *b* du paragraphe 3 de l'article 10.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 21-101.

¹⁹ Plus particulièrement, des préoccupations ont été soulevées à l'échelle internationale à propos d'une baisse de la liquidité des marchés des titres à revenu fixe qui pourrait être entraînée par un ensemble de facteurs, dont une augmentation des émissions d'obligations de sociétés qui s'accompagne, selon certains, de la baisse des stocks des courtiers causée par des modifications réglementaires. Lors de nos discussions sur la liquidité et la transparence, nous avons constaté que les investisseurs institutionnels et courtiers canadiens partagent ces préoccupations.

²⁰ La règle sur la déclaration des titres de créance prévoit que ces opérations doivent être désignées par l'indicateur « client de détail ».

²¹ Voir la note 15.

SEROM 2.0 avant d'avoir à diffuser l'information. Elle contribuera également à répondre aux préoccupations relatives à l'incidence de la transparence accrue sur la liquidité.

III. Améliorer l'intégrité du marché

Le rapport fait également état de l'absence de source exhaustive de données fiables sur les opérations pour les organismes de réglementation.

Comme nous l'avons vu, l'OCRCVM a récemment adopté la règle sur la déclaration des titres de créance pour combler cette lacune. Les nouvelles obligations permettront aux organismes de réglementation de mieux surveiller le marché pour détecter et régler les problèmes d'intégrité qui s'y produisent. Nous soutenons ces efforts et superviserons la mise en œuvre de la règle. Nous analyserons également les données sur les opérations sur titres de créance pour comprendre les tendances du marché et étayer nos politiques réglementaires.

En outre, nous étudions la question de savoir s'il convient d'obliger les courtiers sur le marché dispensé à fournir de l'information sur les opérations sur titres à revenu fixe à l'OCRCVM pour lui permettre de constituer une source d'information exhaustive qui comprenne tous les participants au marché pertinents. Nous nous demandons également s'il y a lieu d'appliquer des règles de transparence à cette information. Nous ferons le point sur ces questions et les prochaines étapes en temps voulu.

IV. Évaluer l'accès au marché des titres à revenu fixe

Nous étudions aussi l'accès au marché des titres à revenu fixe. Plusieurs participants au marché, notamment de petits investisseurs institutionnels, ont indiqué que leur capacité de participer aux nouveaux placements de titres de créance est limitée.

Dans le rapport, le personnel de la CVMO a souligné que les preneurs fermes semblent préférer commercialiser les obligations auprès des grandes institutions parce que ces investisseurs :

- acquièrent de plus grands blocs de titres en stock, ce qui réduit les frais de commercialisation et les majorations qu'ils entraînent;
- sont une source d'information sur le comportement des investisseurs qui aide les preneurs fermes à fixer le prix des émissions adéquatement;
- profitent des ventes croisées du fait que les relations établies demandent moins d'efforts de commercialisation.

La répartition des appels publics à l'épargne est régie par la Règle 29 des courtiers membres de l'OCRCVM, *Conduite des affaires*, qui interdit d'allouer de nouvelles émissions en priorité à d'autres comptes que ceux des clients. Cette règle ne concerne pas les répartitions entre clients.

Un groupe de travail constitué de membres du personnel de l'OCRCVM et des ACVM a été formé pour étudier cette question. Il examinera en profondeur les procédures de répartition entre clients suivies par les courtiers dans le but de recueillir des données sur la répartition des placements de titres de créance entre participants au marché et de comprendre le processus. Une

fois l'examen terminé, nous déterminerons s'il y a lieu de prendre d'autres mesures réglementaires.

V. Conclusion

Dans le présent avis, nous avons décrit les mesures que le personnel des ACVM et de l'OCRCVM prend pour améliorer la réglementation du marché des titres à revenu fixe et saisir les occasions d'améliorer la transparence du marché et la protection des intérêts des investisseurs.

Nous reconnaissons que la négociation des titres à revenu fixe sur le marché secondaire est complexe et que notre plan n'en couvre que certains aspects. Nous croyons cependant réaliser des avancées importantes dans la modernisation de l'encadrement du marché des titres à revenu fixe en garantissant aux organismes de réglementation l'accès aux données sur ce marché et en améliorant la transparence pour les titres de créance privés. Il s'agit selon nous de conditions préalables à la réalisation d'autres travaux réglementaires dans ce domaine.

L'accès à une source exhaustive de données sur les titres à revenu fixe donnera aux organismes de réglementation la possibilité de surveiller adéquatement l'activité de négociation sur le marché, de dégager les problématiques et les tendances et de déterminer s'il convient d'apporter des modifications réglementaires. La transparence accrue permettra aux investisseurs d'évaluer la qualité de l'exécution de leurs opérations et de signaler les problèmes éventuels aux courtiers ou, le cas échéant, aux organismes de réglementation. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de réaliser un juste équilibre entre la transparence et la liquidité. Selon nous, le plan décrit ci-dessus permet d'y parvenir, grâce notamment au délai de diffusion et aux plafonds de volume.

VI. Date limite

Veillez présenter vos commentaires sur le plan proposé pour améliorer la réglementation des titres à revenu fixe et sur le calendrier de mise en œuvre de la transparence au plus tard le 1^{er} novembre 2015. Si vous ne les envoyez pas par courrier électronique, veuillez les présenter sur CD (format Microsoft Word).

VII. Transmission des commentaires

Veillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM, comme suit :

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Financial and Consumer Affairs Authority (Saskatchewan)
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Autorité des marchés financiers
 Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
 Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard
 Nova Scotia Securities Commission

Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
Surintendant des valeurs mobilières, Yukon
Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veillez envoyer vos commentaires aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres membres des ACVM.

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West
22nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 593-2318
comments@osc.gov.on.ca

VIII. Les commentaires reçus seront publiés

Il est à noter que nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Il est donc possible que certains renseignements personnels des intervenants, tels que leur adresse résidentielle, professionnelle ou électronique, figure sur les sites Web. Il importe que les intervenants précisent en quel nom ils présentent leur mémoire.

Tous les commentaires reçus seront affichés sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca et sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au www.osc.gov.on.ca.

IX Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

<p>Serge Boisvert Analyste en réglementation, Direction des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers serge.boisvert@lautorite.qc.ca</p>	<p>Ruxandra Smith Senior Accountant, Market Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ruxsmith@osc.gov.on.ca</p>
<p>Tracey Stern Manager, Market Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario tstern@osc.gov.on.ca</p>	<p>Alina Bazavan Senior Analyst, Market Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario abazavan@osc.gov.on.ca</p>
<p>Paula Kaner Manager, Market Oversight Alberta Securities Commission paula.kaner@asc.ca</p>	<p>Matt Sellers Regulatory Analyst, Derivatives Alberta Securities Commission matt.sellers@asc.ca</p>
<p>Sylvia Lee Senior Oversight Analyst British Columbia Securities Commission slee@bcsc.bc.ca</p>	<p>Douglas MacKay Manager, Market and SRO Oversight British Columbia Securities Commission dmackay@bcsc.bc.ca</p>
<p>Paula White Deputy Director, Compliance and Oversight Commission des valeurs mobilières du Manitoba paula.white@gov.mb.ca</p>	

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

* *Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
1000001026	BANQUE ROYALE DU CANADA 1145330693	- BANQUE ROYALE - ROYAL BANK - ROYAL BANK OF CANADA	2015-09-04
3000003763	LES VOYAGES LAURIER DU VALLON INC. 1141192162	- ABC VOYAGE - EXCURSION QUÉBEC - GROUPE VOYAGES SILLERY - L'AGENCE EXPERTE EN CROISIÈRES - LES SPÉCIALISTES EN CROISIÈRES - LES VOYAGES LAURIER DU VALLON INC. - VIVA QUÉBEC - VOYAGES SILLERY - LES EXPERTS EN CROISIÈRES	2015-08-12
3000150504	9191-1024 QUÉBEC INC. 1164895709	- CONSTRUCTION LAVAL - CONSTRUCTION LAVAL M.R	2015-09-04

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000157259	HONEYWELL LIMITÉE 1160665643	- HONEYWELL LIMITED - DISTRIBUTION ADEMCO INTERNATIONAL - DISTRIBUTION ADEMCO INT'L ADI	2015-08-25
3000167970	175784 CANADA INC. 1168332451	- 175784 CANADA ET LES CONSTRUCTIONS BRICON - BRICON - BRICON TRANSPORT	2015-08-21
3000303412	ATWILL-MORIN GROUP INC. 1164438492	- GROUPE ATWILL-MORIN INC. - GROUPE ATWILL-MORIN	2015-08-18
3000325504	SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC. 1164346505	- BOUTIQUE WEB INSO - INSO - INSO CENTRE DE SERVICE - INSO-CHICOUTIMI - INSO-QUÉBEC - MICRO 2200 INFORMATQUE - MICRO BOUTIQUE - MICRO BOUTIQUE UNIVERSITAIRE - MICRO BOUTIQUE UNIVERSITAIRE CENTRE D'ORDINATEURS M.B.U.O. - MICRO-BOUTIQUE - MICRO-BOUTIQUE ÉDUCATIVE - MICRO-POLY - SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO	2015-08-06
3000434361	MPECO ÉLECTRIQUE INC. 1169525228		2015-08-25
3000437091	GESTION P.R. MAINTENANCE INC. 1161663340	- P.R. MAINTENANCE MANAGEMENT INC. - CENTRAL BUILDING SERVICES GROUP - GROUPE P.R. MAINTENANCE INC. - P.R. ENTRETIEN D'ÉDIFICES INC - P.R. MAINTENANCE GROUP INC. - P.R. SÉCURITÉ INC. - P.R. SECURITY INC. - P.R. BUILDING MAINTENANCE INC. - P.R. MAINTENANCE	2015-08-26
3000452956	CONSTRUCTION SAVITE INC. 1144061505	- SAVITE CONSTRUCTION INC.	2015-08-27

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000458424	RÉHABILITATION DU O INC. 1168298256		2015-08-26
3000469421	AV-TECH INC. 1143543099		2015-08-21
3000486536	ACIER MYK INC. 1167202531	- M.Y.K.	2015-08-21
3000506649	ROGERS COMMUNICATIONS S.E.N.C. 3363131296	- CÂBLE ROGERS - CHATR - CHATR SANS-FILS - CHATR WIRELESS - CITYFONE - TELECOMMUNICATIONS - COMMUNICATIONS ROGERS - FIDO - FIDO SOLUTIONS - GROUPE DES SOCIÉTÉS ROGERS - ROGERS (TRADEMARK ROGERS & MOBIUS DESIGN - REGISTRATION NO. TMA588,468) - ROGERS BUSINESS SOLUTIONS - ROGERS CABLE - ROGERS COMMUNICATIONS - ROGERS COMMUNICATIONS PARTNERSHIP - ROGERS GROUP OF COMPANIES - ROGERS PLUS - ROGERS RETAIL - ROGERS SANS FIL - ROGERS SANS-FIL - ROGERS WIRELESS - SERVICES RÉSEAUX ROGERS - SOLUTIONS D'AFFAIRES ROGERS - SOLUTIONS FIDO - TÉLÉCOMMUNICATIONS CITYFONE - VENTE AU DÉTAIL ROGERS	2015-08-14
3000517913	P.R. MAINTENANCE INC. 1144230266		2015-08-26
3000524326	MAMMOET CANADA DE L'EST LTÉE 1147280268	- GRUES MAMMOET - MAMMOET CANADA EASTERN LTD	2015-08-13

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000529483	NCR CANADA CORP. 1144859338	- CORPORATION NCR CANADA - NCR - SYSTEMEDIA - SYSTÉMÉDIA	2015-08-21
3000587767	ECLIPSO DESIGN- CONSTRUCTION INC. 1169974319		2015-08-26
3000598773	GLT + INC. 1143331396	- LE GROUPE C.S.B. - SERVICES CONSEILS EN ASSISTANCE, LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES OUVRAGES ALTO	2015-08-06
3000600760	GRUES J.M. FRANCOEUR INC. 1162640230		2015-08-20
3000609235	STER GRUES A TOUR INC. 1162713110	- STER TOWER CRANE INC.	2015-08-20
3000611730	9127-6097 QUEBEC INC. 1161403887	- DESROCHERS AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	2015-09-04
3000625468	9124-4905 QUÉBEC INC. 1161224309	- CONSTRUCTION COUTURE & TANGUAY	2015-09-04
3000626029	TRAVAUX MARITIMES OCEAN INC. 1169612018	- OCEAN MARINE WORKS INC.	2015-08-02
3000636900	ACIER MARQUIS INC. 1141978263		2015-08-31
3000640165	9016-6919 QUÉBEC INC. 1143030097	- LES ENTREPRISES PERA	2015-09-04
3000641057	LES CONSTRUCTIONS DUTRAN INC. 1144120848		2015-08-04
3000656291	STRATÉGIA CONSEIL INC. 1160687647	- STRATEGIA CONSULTING INC.	2015-08-12
3000666565	CONSTRUCTION BUGÈRE INC. 1170489588		2015-08-12
3000666994	AFCOR CONSTRUCTION INC. 1148887467		2015-09-02
3000667421	CONSTRUCTION J. RAYMOND INC. 1143439421		2015-08-25
3000671764	UNIFORMES C F M INC. 1143346303	- C F M UNIFORMS INC.	2015-08-10
3000678080	GAGNON, LETELLIER, CYR, RICARD, MATHIEU ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES, S.E.N.C. 3341133414	- GAGNON LETELLIER CYR - GAGNON, LETELLIER, CYR, RICARD, MATHIEU, ARCHITECTES, S.E.N.C. - RICARD, MATHIEU	2015-08-18

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000681968	AGF ACCÈS INC. 1144072981	- AGF DU-FOR - DU-FOR SCAFFOLDING - ÉCHAFFAUDAGE DU-FOR	2015-08-25
3000686703	BÉTON PROJETÉ M.A.H. INC. 1148354120		2015-08-20
3000687383	LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC. 1164210172	- LES AMÉNAGEMENTS ARGOZY	2015-08-06
3000693679	9039-3273 QUÉBEC INC. 1146070991	- EXCAVATION D.D.L	2015-08-13
3000695846	9176-5586 QUÉBEC INC. 1164107550	- RÉSIDENCE SAINT-RAPHAEL	2015-08-12
3000696710	STI MAINTENANCE INC. 1140181042	- STI MAINTENANCE	2015-09-04
3000697425	LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE 1142759118		2015-08-05
3000700073	FONDACTIONS R. LEFEBVRE INC. 1142462614		2015-08-10
3000702026	BROADNET TÉLÉCOM INC. 1164955164	- BROADNET TELECOM INC.	2015-08-31
3000704435	9068-8250 QUÉBEC INC. 1148046296	- LE GROUPE TGC - TGC-TECHNOLOGIE GROUPE CONSEIL	2015-08-17
3000710062	BISSON FORTIN ARCHITECTURE + DESIGN INC. 1149257124		2015-09-04
3000715478	LEVIO CONSEILS INC. 1169672574		2015-08-21
3000722442	CHABOT ET FILS INC. 1160019023		2015-08-21

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise (Fait affaire sous)	NEQ	Décision / Modification	Date
3000599549	9203-8959 QUEBEC INC. - FAVILLE MÉTAL - POTOSI	1171066666	Changement de nom (anciennement 9229-2010)	2015-06-30

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise (Fait affaire sous)	NEQ	Décision / Modification	Date
2700000931	<ul style="list-style-type: none"> CONSTRUCTION - VITRERIE D'ANJOU GROUPE CRH CANADA INC. - CIMENT ST-LAURENT - DEMIX AGRÉGATS - DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC. - DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. - DEMIX BÉTON - DEMIX BÉTON A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC. - DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. - DEMIX CONSTRUCTION - DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC. - DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. - DEMIX SERVICES - GEOCYCLE - ST. LAWRENCE CEMENT 	1164634611	<ul style="list-style-type: none"> QUEBEC INC.) Changement de nom (anciennement HOLCIM (CANADA) INC.) 	2015-07-31

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.